

An aerial photograph of Île-d'Orléans, Quebec, during autumn. The landscape is covered in trees with vibrant orange, red, and yellow foliage. In the center, a large church with a prominent red roof and white steeple stands out. To its right is a large, light-colored building. The background shows a body of water with a rocky shoreline under a cloudy sky.

Plan de conservation
DU SITE PATRIMONIAL DE
L'ÎLE-D'ORLÉANS

2016



MOT DE LA MINISTRE

La beauté de l'île d'Orléans n'est plus à démontrer; elle a été chantée, racontée et illustrée tant de fois! La valeur patrimoniale de ce lieu emblématique est inestimable puisque ce territoire est intimement lié à notre histoire.

L'île d'Orléans est d'abord fréquentée par les Amérindiens et devient par la suite une terre d'accueil pour quelque 300 familles souches francophones. Elle constitue l'un des premiers foyers de peuplement de la vallée du Saint-Laurent, comme en témoignent les sites archéologiques qu'on y retrouve. Le site patrimonial a été déclaré par le gouvernement du Québec en 1970.

Le cadre bâti de l'île d'Orléans se distingue par son ancienneté et sa variété ainsi que par son caractère à la fois insulaire, maritime et agricole. Sa concentration de demeures rurales d'esprit français du XVIII^e siècle – l'une des plus denses en Amérique –, ses dépendances agricoles et ses résidences de villégiature créent une remarquable mosaïque de bois et de pierres. L'architecture de l'île d'Orléans s'exprime aussi dans un riche patrimoine religieux, composé entre autres d'églises catholiques construites sous le Régime français, d'un temple anglican, de chapelles de procession et de nombreuses croix de chemin.

Par ailleurs, avec ses rives attrayantes, avec les percées visuelles et les panoramas imprenables qu'elle offre sur le Saint-Laurent, et avec l'agréable alternance de ses terres agricoles, de ses noyaux villageois et de ses secteurs de villégiature, l'île constitue un ensemble sans pareil. Autre élément pour le moins intéressant, par son lotissement régulier, le site patrimonial porte encore les marques du régime seigneurial.

Voilà en somme les raisons pour lesquelles je suis fière de vous présenter le plan de conservation qui permettra d'assurer une plus grande transparence dans la protection du site patrimonial de l'île d'Orléans. Ce document de référence reflète les particularités de ce territoire et dégage les orientations sur lesquelles je tablerai pour évaluer les demandes d'autorisation de travaux qui me seront soumises. Ces orientations offrent toute la rigueur et la souplesse nécessaires pour que mes décisions tiennent compte des enjeux qui seront liés à ce site patrimonial dans les prochaines années.

Ce plan de conservation traduit mon engagement et celui du gouvernement du Québec de veiller à la protection, à la mise en valeur et à la transmission aux futures générations de ce site patrimonial exceptionnel. Bien entendu, une telle démarche implique une responsabilité partagée entre le Ministère, les instances municipales, les propriétaires d'immeubles et la population. L'élaboration du plan de conservation a fait l'objet d'une consultation publique menée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec auprès de nombreux intervenants qui ont ainsi pu s'exprimer. Je veux remercier celles et ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs commentaires.

Berceau de la Nouvelle-France, l'île d'Orléans est un joyau patrimonial qui nous rappelle avec force nos racines les plus profondes et porte ainsi un sens évocateur pour la collectivité québécoise. Je souhaite sincèrement que ce document guide nos interventions sur ce territoire afin qu'elles s'inscrivent dans la continuité de notre devoir collectif de protection de cette précieuse terre de mémoire.

HÉLÈNE DAVID

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

SOUS LA DIRECTION DE

Sylvain Lizotte, Direction générale du patrimoine (DGP)

RÉDACTION

Andréane Beloin, DGP

Marie-Josée Deschênes, Marie-Josée Deschênes architecte

Patrick Eid, Artefactuel, coop de travail œuvrant en archéologie

Sylvain Lizotte

Dominique Martel, DGP

COMITÉ DE SUIVI

Martin Pineault, directeur général, DGP

Dominique Malack, directrice, Direction de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches (DCNCA)

Pierre Desrosiers, Direction de l'archéologie et du développement culturel autochtone (DADCA)

Geneviève Dion, DCNCA

Mélissa Gervais, DGP

Alex Lachance-Fortin, DCNCA

CARTOGRAPHIE

Guy Mongrain, Mongrain & Allard, consultants en histoire et patrimoine

DESSIN

Blanche Paré-Jobin

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce plan de conservation, notamment Jean-Jacques Adjizian, Mary-Pierre Belzile, Jean Bissonnette, René Bouchard, Nicole Champagne, André Chouinard, Martin Comtois, Pierre-André Corriveau, Rémy Darith Chhem, Émilie Deschênes, Danielle Dubé, Martin Dubois, Claudine Giroux, Jérôme Hardy, Monique Lavoie, Julie Linteau, Lucien Lord, Marianne Maisonneuve, Jeanne Marcotte, Lukasz Michalski, Sophie Morin, Philippe Poulin, Mathieu Tanguay, Marie-Andrée Thiffault, Charles Tremblay et Claudine Vachon.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE	1
CRÉDITS ET REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	7
Comprendre le plan de conservation	7
Cadre légal de protection du site patrimonial de l'Île-d'Orléans	8
Procédures pour les demandes d'autorisation de travaux	11
Procédures relatives aux demandes de permis municipaux	11
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	13
Description	13
Historique	15
État des connaissances	18
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	21
Les valeurs patrimoniales	21
Valeur historique	21
Valeur paysagère	22
Valeur architecturale	23
Valeurs emblématique et identitaire	23
Valeur archéologique	24
L'influence de son insularité	25
L'influence de sa ruralité	25
Les caractéristiques du site patrimonial	25
Le cadre naturel	26
Le réseau viaire	29
Le système parcellaire	35
Le cadre bâti	37
Les unités de paysage	49
Les qualités visuelles	62
Le patrimoine archéologique	64

ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	69
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention	69
Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	69
Privilégier le traitement minimal	69
Assurer la continuité à travers les changements	70
Orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial	70
Le cadre naturel	70
Le réseau viaire	71
Le système parcellaire	72
Le cadre bâti	72
Les qualités visuelles	84
Le patrimoine archéologique	85
La mise en valeur	86
Orientations particulières s'appliquant à certains secteurs (unités de paysage)	86
Pour le secteur agroforestier	87
Pour le secteur villageois	87
Pour le secteur de villégiature	88
Pour les abords de village	89
Pour le secteur de banlieue	89
ANNEXES	92
Tableau détaillant la nature de la documentation archéologique relative au site patrimonial de l'Île-d'Orléans	92
Tableau résumé des données relatives aux sites archéologiques	94
Caractéristiques de l'implantation traditionnelle des bâtiments par municipalité et unité de paysage	96
LISTE DES FIGURES	104
GLOSSAIRE	110
BIBLIOGRAPHIE	113



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs, les municipalités et la MRC de l'Île-d'Orléans. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi sur le patrimoine culturel confie au ministre de la Culture et des Communications. En effet, le pouvoir du ministre lui permet d'éviter qu'une orientation soit appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Étant une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur, mais en conservant la souplesse nécessaire afin de tenir compte de ses particularités. C'est ainsi que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées². À la différence du pouvoir du ministre, les municipalités possèdent un pouvoir réglementaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elles ont donc la possibilité, si elles le



1 Pierre Issalys et Denis Lemieux, *L'action gouvernementale. Précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

2 Il est à noter que, selon les auteurs Pierre Issalys et Denis Lemieux, le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative, dans le présent cas le ministère de la Culture et des Communications, doit prendre en compte les particularités de chaque situation. Issalys et Lemieux, *ibid.*

souhaitent, de transposer les orientations du ministre dans leur réglementation. En ce sens, le plan de conservation informe les municipalités des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et de mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913 et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la Loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette

commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'arrondissement historique à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements historiques doivent demander une autorisation au ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale situés au sein d'un arrondissement historique peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La Loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la Loi, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal (Mont-Royal) en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier d'un double statut.

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970 ; un regain est ensuite noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec³ décident de se doter d'outils, tels que les études de caractérisation.

3 La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs similaires à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec, qui cesse d'exister.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans

L'Île d'Orléans a joué un rôle important dans le développement de la législation sur le patrimoine culturel au Québec. En effet, dans le contexte de la construction du pont de l'Île-d'Orléans en 1935, le secrétaire de la province, Louis-Athanase David (1882-1953), exprime certaines craintes au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952). Il souligne la menace que représente l'accroissement appréhendé de la circulation des véhicules sur la préservation du cadre bucolique de l'île, qui affiche encore un aspect rural rappelant les siècles passés. Le gouvernement adopte donc en 1935 la Loi concernant l'Île d'Orléans afin d'en préserver l'aspect rural. En prenant en considération la conservation non pas d'un seul bâtiment, mais celle d'un territoire entier, cette loi servira de modèle à la notion d'arrondissement historique dans les années 1960.

Au cours des années 1950, les quatre premiers classements sont réalisés pour des éléments patrimoniaux de l'Île d'Orléans. Ils visent d'abord le patrimoine religieux de l'île avec le classement de l'église de Saint-Jean et de l'église de Saint-François en 1957 puis celui de l'ancienne église de Saint-Pierre en 1958. À ces lieux de culte s'ajoute l'école de fabrique de Saint-François en 1957. La décennie suivante est le témoin du classement de plusieurs vieilles maisons en pierre : la maison Gagnon en 1961 ; la maison Morisset en 1962 ; les maisons Gendreau et Hébert-Dit-Leconte en 1964 ; les maisons Imbeau, Louis-Asselin et Roberge en 1968.

Après l'entrée en vigueur de la Loi des monuments historiques en 1963, l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans est déclaré par le gouvernement le 11 mars 1970, protégeant ainsi l'entièreté de l'île. Il s'agit de l'un des plus vastes sites patrimoniaux déclarés avec l'Archipel-de-Mingan. Les autres classements sont postérieurs à la déclaration du site patrimonial. Classée en 2010, la maison Drouin est le plus récent immeuble patrimonial ayant reçu un statut.

Parallèlement à la protection individuelle de bâtiments significatifs de l'Île d'Orléans et à sa déclaration comme site patrimonial, le Ministère et ses partenaires ont entrepris d'importantes activités de documentation afin de mieux connaître l'intérêt patrimonial du territoire. Le Ministère, la MRC et les municipalités ont réalisé, notamment, de nombreux inventaires du patrimoine bâti au cours des 40 dernières années.

Avec ce plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente une synthèse des connaissances acquises sur le site patrimonial de l'Île-d'Orléans et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

PROCÉDURES POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de «diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction» ou «faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame» (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour «excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment» (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

Les immeubles patrimoniaux classés présents dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans ne sont pas régis par les règles applicables à un site patrimonial déclaré et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans leur cas. D'autres articles de la Loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent ces immeubles classés.

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, définies selon les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis de construction de la municipalité où se trouve le bien visé, comme l'exige la réglementation municipale.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans est un territoire à caractère rural couvrant la totalité de cette île, d'une longueur approximative de 34 km et d'une largeur maximale de 8 km. Une crête centrale, couverte en majeure partie de forêt, relie les pointes formant ses extrémités. Son relief est marqué par une série de terrasses qui s'étagent depuis les rives. Le lotissement régulier, issu du régime seigneurial, rythme le paysage. Vue du ciel, l'île apparaît comme une succession de terres rectangulaires étroites et allongées, qui sont disposées de part et d'autre d'une ligne longitudinale et qui ont front sur le fleuve Saint-Laurent. Maisons anciennes, dépendances agricoles, résidences de villégiature, constructions contemporaines, noyaux villageois, anses, milieux humides côtiers, bois et escarpements animent ce paysage qui porte la trace de près de quatre siècles d'histoire.

L'île d'Orléans est située en aval de la ville de Québec, dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent (fig. 1). Elle est historiquement ceinturée par le chemin Royal, qui relie ses six municipalités, soit Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,

Figure 1



Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille. Quatre routes la traversent dans sa largeur, soit d'ouest en est : la route Prévost, qui débouche sur le pont de l'Île-d'Orléans, unique lien terrestre entre les rives, la route des Prêtres, la route du Mitan, ainsi que la section du chemin Royal qui relie le nord et le sud de l'île, à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.



L'agriculture, qui constitue l'activité dominante de l'île d'un point de vue historique, a créé un paysage rural diversifié (fig. 2), marqué par les productions laitières, maraîchères et fruitières ainsi que les érablières. Historiquement, les terrasses sont surtout dédiées à la culture de la pomme, de la pomme de terre et des petits fruits, dont les fraises. De nos jours, l'agriculture conserve sa prédominance. Ainsi, près de 95 % du territoire est consacré à cette activité, qui permet la préservation des paysages ruraux de l'île d'Orléans.

Ce territoire déclaré site patrimonial compte quelque 3 600 bâtiments⁴, parmi lesquels 19 sont classés immeubles patrimoniaux (fig. 31 et tableau 1). Il s'agit, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, de l'ancienne église de Saint-Pierre et de la maison Leclerc, à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, de la chalouperie Godbout, de la maison Gendreau et de la maison Louis-Pouliotte, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, de l'église de Saint-Jean, du manoir Mauvide-Genest et de la maison Hébert-Dit-Leconte, à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, de l'église de Saint-François, de l'école de fabrique de Saint-François, de la maison Chrétien, de la maison Imbeau, de la maison Louis-Asselin et de la maison Roberge, à Sainte-Famille, de l'église de Sainte-Famille, de la chapelle de procession de Sainte-Famille, de la maison Morisset, de la maison Gagnon et de la maison Drouin.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comprend également plusieurs sites archéologiques amérindiens et euroquébécois⁵ qui sont inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ⁶) et qui donnent un aperçu du potentiel archéologique du territoire.

Figure 2



- 4 Les éléments patrimoniaux qui sont mentionnés dans le texte et qui ne sont pas illustrés par des photographies peuvent être vus dans le site Internet du Répertoire du patrimoine culturel du Québec (www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).
- 5 Pour le détail des sites archéologiques, consulter le tableau résumé des données relatives aux sites archéologiques.
- 6 L'Inventaire des sites archéologiques du Québec regroupe les archives des interventions archéologiques réalisées au Québec. Pour le consulter, il faut s'adresser au ministère de la Culture et des Communications en consultant le site www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine.

HISTORIQUE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans est l'un des premiers foyers de peuplement de la vallée du Saint-Laurent. Par l'émigration de sa population, dès 1680, l'île est le berceau de nombreuses familles de la francophonie d'Amérique. Les quelque 300 familles originaires de France qui s'y sont établies au XVII^e siècle comptent de nos jours plus de 100 000 descendants en Amérique du Nord, dont la majorité vit au Québec.

Une présence amérindienne

Avant la venue des Européens, l'île d'Orléans est longtemps fréquentée par les Amérindiens. Leur présence remonte à environ 5 000 ans. Ces derniers nommaient l'endroit « Minigo ».

La désignation du territoire

En 1535, l'île est explorée par le navigateur Jacques Cartier (1491-1557), qui la nomme « Île de Bacchus ». L'année suivante, lors d'un second débarquement, Cartier la rebaptise de manière à rendre hommage au duc d'Orléans (Henri II, 1519-1559), deuxième fils de François 1^{er} (1494-1547), roi de France. Samuel de Champlain (1574-1635) visite l'île d'Orléans dès son premier voyage dans la vallée du Saint-Laurent en 1603.

La naissance des premières paroisses

En 1636, l'île est concédée en seigneurie à la Compagnie de Beupré par la Compagnie de la Nouvelle-France (Compagnie des Cent-Associés). Les premiers colons s'y établissent dès 1648. Les Hurons-Wendat occupent l'anse du Fort, dans l'arrière-fief de Beaulieu (Sainte-Pétronille), de 1651 à 1656. La colonisation demeure toutefois une entreprise périlleuse en raison des incursions iroquoises. Les Hurons-Wendat quitteront l'île à la suite d'une attaque en 1656.

À partir de 1665, le peuplement de l'île est rendu plus sécuritaire par la présence du régiment de Carignan-Salières dans la colonie. Par ailleurs, l'arrivée des Filles du roi, de 1663 à 1673, contribue au peuplement de l'île puisque plusieurs d'entre elles se marient et s'y installent.

En 1661, la paroisse de l'Île est fondée. Une église est érigée huit ans plus tard, dans le secteur qui deviendra Sainte-Famille. En 1679, les paroisses Saint-François, Saint-Pierre et Saint-Paul (cette dernière est renommée Saint-Laurent en 1698) sont détachées de la paroisse de l'Île, qui devient la paroisse La Sainte-Famille. La mission Saint-Jean est ouverte l'année suivante.

À la suite de la Grande Paix de 1701, alors qu'est conclu un accord entre les Français, leurs alliés amérindiens et les nations iroquoises de la Ligue des cinq nations pour mettre fin aux hostilités qui durent depuis près d'un siècle, la colonisation de l'île s'intensifie.

En 1748, la seigneurie est divisée en deux parties comprenant neuf arrière-fiefs. Construit à partir de 1734, le manoir Mauvide-Genest rappelle l'époque seigneuriale. Vers le milieu du XVIII^e siècle, toutes les censives, c'est-à-dire les parcelles attribuées par des seigneurs moyennant une redevance, sont concédées. Elles sont orientées perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent et divisées par une ligne centrale longitudinale, appelée le

Mitan (fig. 3). Sur ces lots, les insulaires pratiquent l'agriculture et construisent des demeures ainsi que plusieurs dépendances. Le chemin Royal ceinture l'île à partir de 1744, alors que des parcours nord-sud sont aménagés, dont la route du Mitan en 1830.

Le développement de l'île est toutefois freiné par le siège de Québec en 1759. Plusieurs bâtiments et exploitations de la partie occidentale sont alors mis à sac par les Britanniques. Ceux-ci établissent un camp en retrait de la pointe de Beaulieu. Les troupes britanniques établissent également un hôpital pour leurs blessés dans l'église et le presbytère de Saint-François. Un graffiti de 1759, dans une ancienne couche de crépi de l'église, rappelle cette période.



Figure 3 Figure 4

La diversification des activités

Pendant le XIX^e siècle, différents facteurs bouleversent l'économie traditionnelle de l'île. Les cultures spécialisées apparaissent afin d'approvisionner le marché de Québec. Les produits sont envoyés à Québec depuis le havre naturel du hameau de Rivière-Lafleur puis par les quais de Saint-Jean et de Sainte-Pétronille après leur aménagement dans les années 1850. À cette époque, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans est considéré comme la « capitale de l'île ».

Dès le XVIII^e siècle, la navigation s'effectue principalement dans le chenal au sud de l'île d'Orléans. Sur la rive sud se concentrent les maisons de pilotes, les chalouperies et les chantiers de construction navale.

Quelques secteurs, comme celui de Sainte-Pétronille qui sera érigé en paroisse en 1870, deviennent aussi des stations de villégiature (fig. 4). À compter de 1855, un traversier assure la liaison entre Québec et Sainte-Pétronille. Des plages sont aménagées ainsi qu'un terrain de golf, pour Timothy Dunn, en 1868. Ce terrain de golf est considéré comme l'un des plus anciens en Amérique du Nord. De nouvelles résidences d'inspiration néoclassique et de facture plus éclectique font alors leur apparition. Elles s'agrémentent d'aménagements paysagers recherchés comprenant notamment des jardins et des arbres fruitiers.

L'ouverture sur le monde et la protection du patrimoine

En 1935, le pont de l'Île-d'Orléans est construit (fig. 5). Le gouvernement adopte alors la Loi concernant l'Île d'Orléans afin de protéger l'île. Mais les contacts avec les rives se multiplient et l'agriculture passe à la phase industrielle. Soumise au phénomène croissant de l'étalement urbain, l'île devient de plus en plus peuplée. Avec le temps, le tourisme et le commerce s'ajoutent à l'agriculture comme activités économiques principales. Des érudits tels l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), l'ethnologue Marius Barbeau (1883-1969) et l'architecte Ramsay Traquair (1874-1952) ont présenté l'île comme un microcosme du Québec rural traditionnel. Malgré les changements, elle continue de faire partie de l'imaginaire collectif des Québécois. Elle a été la muse de plusieurs artistes, dont le poète-chansonnier Félix Leclerc (1914-1988), établi à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, et le peintre Horatio Walker (1858-1938), établi à Sainte-Pétronille.

En 1970, le site patrimonial de l'Île-d'Orléans est déclaré. De nos jours, l'île demeure un lieu symbolique qui conserve son caractère rural et attire de nombreux visiteurs, notamment pour la cueillette des fraises et des pommes.

Figure 5



ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans a déjà fait l'objet de nombreux inventaires, études, recherches et publications qu'il serait impossible de nommer ici de façon exhaustive. Le livre *L'île d'Orléans : aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française* (Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1998) de Michel Lessard (né en 1942) est une excellente synthèse. Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, à l'instar de celui du Vieux-Québec, constitue probablement l'un des secteurs patrimoniaux du Québec les plus documentés.

L'île d'Orléans a aussi fait l'objet de nombreuses recherches en ce qui a trait à sa géographie, à son architecture et à ses habitants. Ces recherches sont d'abord le fruit d'initiatives individuelles comme celles de Noël Hill Bowen (mort en 1872), de François-Alexandre-Hubert La Rue (1833-1881) et de l'abbé Louis-Édouard Bois (1813-1889). Ceux-ci, dès le XIX^e siècle, démontrent le caractère exceptionnel de l'île.

Par la suite, les différentes instances gouvernementales mises sur pied pour protéger le patrimoine culturel québécois s'intéressent à l'île d'Orléans. En association avec des institutions d'enseignement, elles réalisent des inventaires, des relevés et des historiques dans le but de documenter ce patrimoine culturel issu du Régime français.

Le gouvernement du Québec déclare le site patrimonial de l'Île-d'Orléans en 1970. Il en résulte plus de 40 ans d'intervention gouvernementale et de concertation avec le milieu, au cours desquelles plusieurs inventaires, études historiques et cartographiques sont réalisés.

En collaboration avec la MRC de l'Île-d'Orléans et la Commission des biens culturels du Québec (devenue le Conseil du patrimoine culturel du Québec en 2012), le ministère de la Culture et des Communications publie en 2003 une série de douze fiches de sensibilisation destinées aux citoyens et intitulées *Prenez l'île sous votre aile!* Ce document vise à outiller les citoyens en leur fournissant des informations sur la manière de protéger les caractéristiques patrimoniales de l'île d'Orléans. En 2009 et 2010, la MRC réalise l'Inventaire du patrimoine agricole bâti à l'île d'Orléans, puis, en 2013, l'Inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans. Ces deux inventaires nous permettent d'avoir une connaissance actualisée du cadre bâti de l'île d'Orléans.

En ce qui a trait au patrimoine archéologique du site patrimonial, la documentation est relativement ancienne : la moitié remonte aux années 1960 et 1970, à une époque où la pratique de l'archéologie était encore embryonnaire au Québec. Trois documents datent des années 1980, cinq autres des années 1990 et trois des années 2000 (tableau détaillant la nature de la documentation archéologique relative au site patrimonial de l'Île-d'Orléans).

Sur un total de vingt-et-un rapports conservés au Centre de documentation en archéologie du Ministère, cinq sont de nature théorique. Il s'agit d'études de potentiel principalement basées sur des critères de nature historique (archives, cartes anciennes). Ces études traitent de secteurs recelant un potentiel de découvertes archéologiques particulier et visent à localiser l'emplacement de vestiges surtout datés du XVII^e au XIX^e siècle. Deux autres documents sont des notes sur des découvertes fortuites par des habitants du site patrimonial qui présentent les objets découverts. Plus récemment, en 2011, une étude de potentiel couvrant toute l'île d'Orléans a été rendue publique. L'étude de Ruralys fait le point sur l'ensemble du potentiel archéologique, tant préhistorique qu'historique, du site patrimonial.

Les autres documents conservés par le Ministère renvoient à des interventions sur le terrain, c'est-à-dire neuf prospections, trois surveillances et deux fouilles archéologiques sur le site du manoir Mauvide-Genest (CfEr-6).



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de l'Île-d'Orléans est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans est un territoire qui, en raison de son contexte historique, a acquis au fil des ans une multiplicité de valeurs patrimoniales : historique, paysagère, architecturale, emblématique et identitaire. Son insularité et sa ruralité ont marqué ses valeurs patrimoniales.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial montre de manière exhaustive les témoins associés aux différentes valeurs. Celles-ci s'incarnent matériellement à travers ces caractéristiques.

VALEUR HISTORIQUE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour sa valeur historique. L'île est longtemps fréquentée par les Amérindiens, puis elle est explorée par le navigateur Jacques Cartier en 1535 ainsi que par Samuel de Champlain en 1603. Concédée en seigneurie en 1636, elle accueille ses premiers colons dès 1648, ce qui en fait l'un des premiers foyers de peuplement de la vallée du Saint-Laurent. Pendant le XVII^e siècle, l'île est la terre d'accueil de quelque 300 familles originaires de France. Ces familles souches comptent aujourd'hui plus de 100 000 descendants en Amérique du Nord, dont le plus grand nombre vit au Québec. Ses premiers habitants s'adonnent principalement à l'agriculture. Cette activité deviendra plus tard marchande, puis industrielle. Au XIX^e siècle, diverses activités maritimes, dont la construction de navires et de chaloupes, se concentrent sur la rive sud de l'île (fig. 6). Quelques secteurs deviennent aussi des stations de villégiature. Des sites archéologiques témoignent de l'occupation humaine du territoire. De nos jours, ce haut lieu des familles souches francophones attire de nombreux visiteurs intéressés par l'histoire, et l'agriculture demeure l'activité dominante.



Exemples de témoins de la valeur historique

- Présence de champs en culture
- Chalouperie Godbout à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- Maisons de villégiature de Sainte-Pétronille

VALEUR PAYSAGÈRE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour sa valeur paysagère, historiquement issue du développement lié à son caractère insulaire et rural. Le dynamisme de ce paysage est créé par la disposition des villages tournés vers le fleuve (fig. 7), la richesse de son cadre naturel et l'alternance entre les terres agricoles, les noyaux villageois et les secteurs de villégiature. De plus, le lotissement porte les traces du régime seigneurial. Celui-ci se reflète dans la géométrie des lots, étroits et allongés, orientés perpendiculairement au fleuve et divisés par une ligne centrale longitudinale, le Mitan.

D'autres éléments illustrent l'ancienneté du paysage. Ainsi, le chemin Royal, qui ceinture l'île depuis 1744, scinde les concessions initiales. Les noyaux villageois, plus denses, et les secteurs de villégiature respectent de façon générale l'alignement originel, les voies plus récentes étant souvent dérivées d'anciens chemins agricoles. Témoin de plus de quatre siècles d'occupation, le paysage de l'île conserve ainsi la marque de transformations découlant des relations entretenues entre les habitants et leur milieu.

Exemples de témoins de la valeur paysagère

- Villages tournés vers le fleuve Saint-Laurent
- Alternance de terres agricoles, de noyaux villageois et de secteurs de villégiature
- Présence du chemin Royal

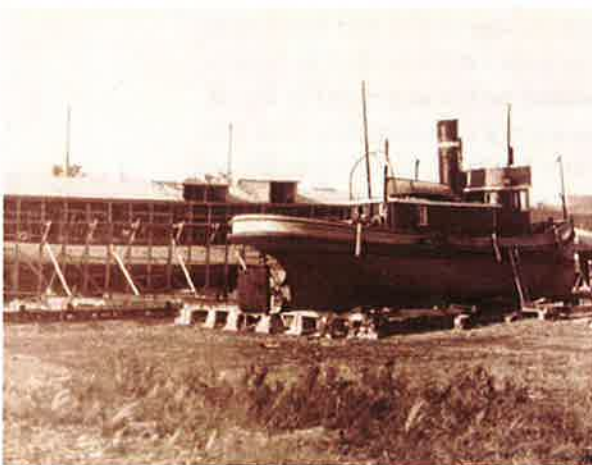


Figure 6 Figure 7

VALEUR ARCHITECTURALE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour sa valeur architecturale. Celle-ci se démarque notamment par son ancienneté et sa variété. L'île présente l'une des plus fortes concentrations de demeures rurales d'esprit français du XVIII^e siècle en Amérique, auxquelles s'ajoutent plusieurs dépendances agricoles, dont des granges datant des XIX^e et XX^e siècles. Elle compte aussi plusieurs résidences d'inspiration néoclassique du XIX^e siècle et d'autres de facture plus éclectique associées au courant de villégiature de la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'île possède également un riche patrimoine religieux : quatre églises catholiques construites sous le Régime français et deux au XIX^e siècle, un temple anglican (fig. 8), des presbytères érigés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, cinq chapelles de procession et de nombreuses croix de chemin. Plusieurs architectes de renom ont travaillé à la construction ou à la réfection des églises. L'île comporte enfin un important patrimoine architectural maritime.



Figure 8

Exemples de témoins de la valeur architecturale

- Forte concentration de demeures rurales d'esprit français
- Granges datant des XIX^e et XX^e siècles
- Églises catholiques construites sous le Régime français

VALEURS EMBLÉMATIQUE ET IDENTITAIRE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour sa valeur emblématique et identitaire. Terre de légendes, muse des artistes, l'île fait partie de l'imaginaire collectif des Québécois. Des érudits ont présenté l'île comme un microcosme du Québec rural traditionnel. Pour les Québécoises et les Québécois d'aujourd'hui, l'île est la représentation par excellence de la ruralité du territoire avec ses vastes champs en culture, et ils s'y reconnaissent. De plus, feux follets, loups-garous et diables nourrissent l'image mythique de ce lieu parfois nommé « l'île aux Sorciers ». Tel un pèlerinage, le « tour de l'île », mis en chanson par Félix Leclerc, constitue un retour aux sources et une immersion dans le terroir québécois.

Exemple de témoin de la valeur emblématique et identitaire

- Île d'Orléans



Figure 9

VALEUR ARCHÉOLOGIQUE

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Les interventions archéologiques effectuées sur le territoire ont permis de documenter certains aspects de son occupation amérindienne et euroquébécoise à travers le temps. Des traces de présence amérindienne ont été mises au jour dans différents secteurs de l'île, comme un foyer et un abri datant du Sylvicole moyen (2400 à 1000 ans AA⁷). Des artefacts amérindiens datant de diverses périodes, comme des tessons de poterie, des pointes de projectiles, des poids de filet et des hameçons, ont également été découverts. L'occupation euroquébécoise de l'île depuis le XVII^e siècle a également laissé des témoins importants dans le site patrimonial. Par exemple, le site du manoir Mauvide-Genest a conservé des vestiges datant du Régime français et a livré de nombreux artefacts rappelant l'évolution de la propriété et la vie de ses habitants. Le site patrimonial présente également un important potentiel archéologique. Certains secteurs auraient été propices aux établissements amérindiens, notamment les terrains plats et bien drainés à proximité d'un cours d'eau ou d'une anse. La localisation de la mission des Jésuites ayant accueilli environ 300 Hurons-Wendat au milieu du XVII^e siècle pourrait entre autres permettre de mieux comprendre cet épisode ainsi que les activités missionnaires de l'époque. Les activités pratiquées par les populations d'origine européenne, telles que l'agriculture et la villégiature, les activités artisanales ou industrielles comme celles des moulins à eau ou à vent ou encore des chalouperies et des chantiers maritimes ainsi que des événements tels que l'établissement du campement des troupes britanniques durant le siège de Québec en 1759 ont certainement laissé de nombreuses traces dans le sol.

Exemples de témoins de la valeur archéologique

- Grotte d'Argentenay à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (site archéologique CgEq-3)
- Artefacts amérindiens provenant de divers sites archéologiques
- Site archéologique du manoir Mauvide-Genest (CfEr-6)

L'INFLUENCE DE SON INSULARITÉ

Les valeurs patrimoniales du site ont été marquées par son caractère insulaire. La relation étroite entre les habitants de l'île d'Orléans et le fleuve Saint-Laurent a marqué la vie quotidienne des premiers. La navigation fluviale, soumise aux contraintes des marées et des conditions climatiques, a été le seul lien avec les régions environnantes jusqu'à la construction du pont, en 1935. La proximité du Saint-Laurent a favorisé le développement de certaines activités économiques spécifiques, comme la fabrication de chaloupes et la construction de navires (fig. 9), qui se sont reflétées dans son patrimoine bâti et dans l'aménagement des lieux.

Exemples de témoins de l'influence de l'insularité

- Présence de quais
- Chalouperie Godbout à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

L'INFLUENCE DE SA RURALITÉ

Les valeurs patrimoniales du site ont aussi été influencées par son caractère rural. L'éloignement des centres urbains a nécessité l'adoption d'un mode de vie autonome fondé sur l'agriculture. Cette activité économique essentielle a notamment façonné le paysage et le patrimoine bâti de l'île d'Orléans. Ce caractère est reflété par le système parcellaire ainsi que par le réseau viaire simple, basé sur un chemin ceinturant l'île. La ruralité du site se caractérise également par le contraste entre les secteurs agroforestiers et les secteurs villageois. L'isolement géographique, la déclaration du site patrimonial en 1970 ainsi que l'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en 1978 ont contribué à préserver ce caractère rural en limitant le lotissement intensif de la seconde moitié du XX^e siècle qu'ont connu les autres anciennes campagnes en périphérie de la ville de Québec.

Exemple de témoin de l'influence de la ruralité

- Secteurs agroforestiers avec ses grandes parcelles en culture

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique mentionnée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles, le patrimoine archéologique⁸ – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

8 Les types de caractéristiques sont définis dans le glossaire figurant à la fin du présent document.

LE CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques, géographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale de l'île d'Orléans et devrait faire l'objet d'une attention particulière, au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques (topographie, hydrographie, géographie et végétation) ont une influence importante sur l'établissement d'abord, puis sur les activités agricoles qui ont profondément marqué le paysage et l'histoire du site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects des valeurs emblématique et identitaire ainsi qu'avec l'influence de l'insularité et de la ruralité.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

TOPOGRAPHIE

La topographie de l'île d'Orléans a historiquement conditionné les aménagements humains permanents. Elle est donc une caractéristique de son identité. Le site patrimonial est situé à la jonction de trois ensembles physiographiques du Québec, soit le Bouclier canadien, les basses terres du Saint-Laurent et le complexe appalachien. Il regroupe en un noyau géomorphologique l'évolution géologique et topographique du Québec.

La dernière glaciation, connue sous l'appellation de glaciation du Wisconsin, s'est étendue sur le territoire québécois d'environ 100 000 à 10 000 ans avant notre ère. Le passage du glacier a modelé le territoire québécois en abrasant le sol pour lui donner un relief arrondi pratiquement symétrique dont la crête est ponctuée sur son long de quelques sommets et faibles dépressions. Le retrait du glacier a aussi engendré la pénétration des eaux de l'océan Atlantique au cœur du territoire, créant ainsi la mer de Goldthwait, qui recouvrait notamment la région de Québec. Le retrait des eaux de la mer de Goldthwait a fait apparaître progressivement les rives du fleuve Saint-Laurent et l'île d'Orléans, laissant émerger successivement la crête et les différentes terrasses de l'île.

Figure 10



La terrasse qui accueille les milieux humides côtiers a une altitude qui varie entre quatre et cinq mètres au-dessus du niveau de l'eau. Elle atteint 150 mètres de largeur du côté nord, mais elle se limite à une étroite bande sur la rive sud. Les milieux humides côtiers sont délimités par des escarpements vers l'intérieur des terres. Ils constituent deux zones distinctes, soit les escarpements et milieux humides côtiers du versant sud ainsi que les escarpements et milieux humides côtiers du versant nord (fig. 10). Les escarpements délimitent deux coteaux, soit le coteau sud et le coteau nord (fig. 11). Ces coteaux servent d'écrin à une succession de terrasses, qui occupent le centre de l'île et où se concentrent les principaux bois de l'île. À l'extrémité ouest de l'île, la pointe de Sainte-Pétronille forme une bande étroite et humide s'avancant doucement vers le fleuve.

HYDROGRAPHIE

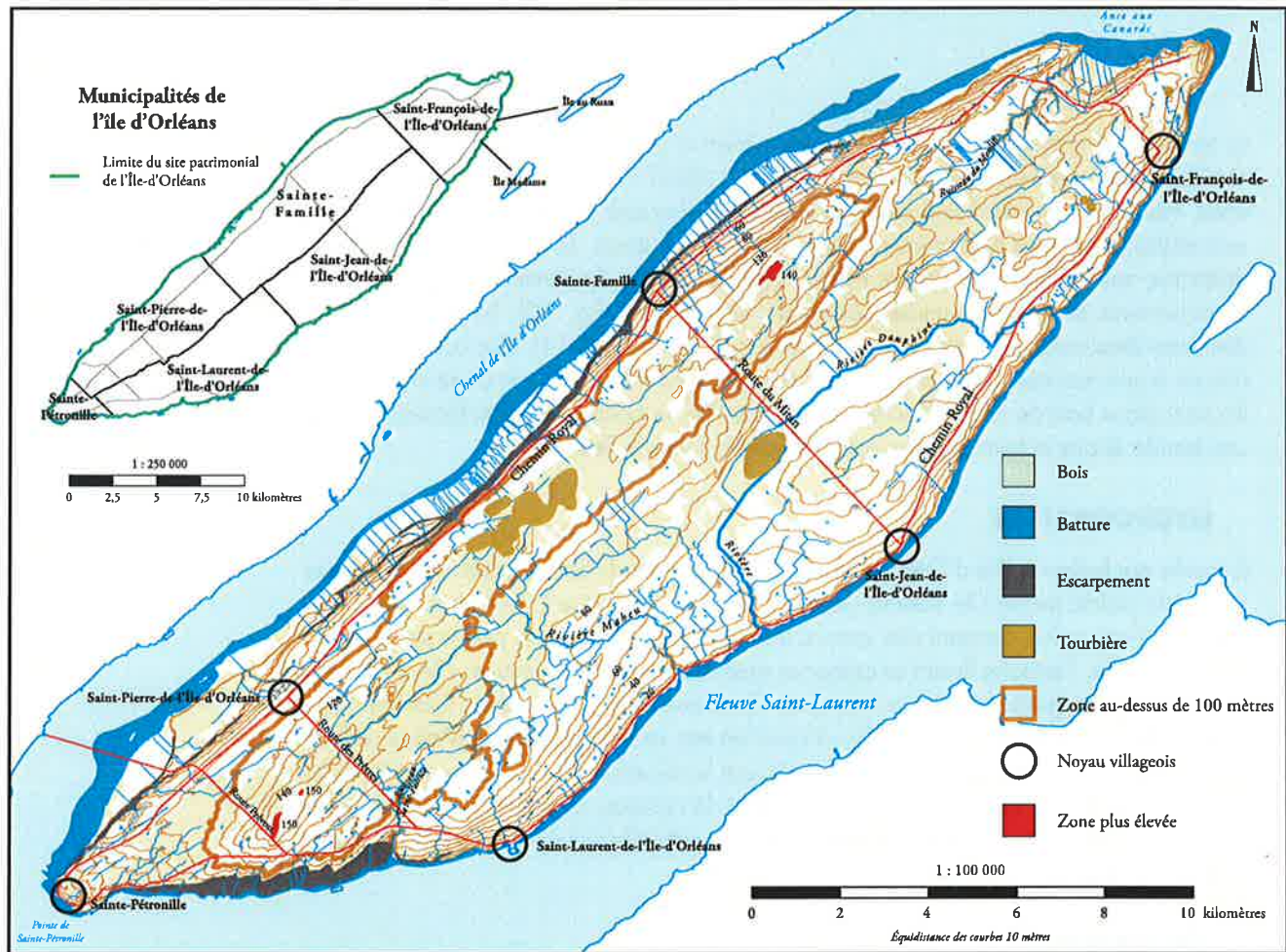
Entourée par le fleuve, l'île d'Orléans se situe dans l'estuaire du Saint-Laurent. De Tadoussac jusqu'à la pointe est de l'île s'étend l'estuaire moyen, c'est-à-dire la rencontre entre l'eau douce et l'eau salée, formant une zone d'eau saumâtre. Puis, de la pointe est jusqu'au lac Saint-Pierre, l'estuaire fluvial se compose essentiellement d'eau douce. L'île d'Orléans est également irriguée par une quarantaine de ruisseaux et trois rivières. Ces dernières sont localisées sur le côté sud de l'île : d'ouest en est, ce sont les rivières Maheu, Lafleur et Dauphine. L'extrémité est de l'île est irriguée par le ruisseau du Moulin, qui se jette dans l'anse aux Canards. Un autre ruisseau important, le ruisseau Saint-Patrice, se situe sur le côté sud de l'île. Ces cours d'eau sont des barrières naturelles qui ont servi, historiquement, à la délimitation des paroisses.

GÉOGRAPHIE

L'utilisation historique du territoire a marqué la géographie des lieux. Reconnus pour leur fertilité, les sols de l'île d'Orléans sont de nature sablonneuse, argileuse ou mixte. Ils résultent de l'accumulation de dépôts marins et de matériaux fluvio-glaciaires ainsi que de l'épandage de sédiments d'érosion. Selon leur composition, les sols de l'île accueillent diverses cultures, certains secteurs étant plus propices aux cultures céréalières ou fruitières. La géographie de l'île regroupe ainsi plusieurs habitats naturels, dont l'existence est associée aux pratiques agricoles.

COUVERT VÉGÉTAL

Le centre de l'île accueille d'importants bois de feuillus situés majoritairement au nord, dont des érablières et des chênaies. Les érablières comptent pour environ 40% des forêts. Les extrémités de l'île comportent également des bois significatifs. Le centre de l'île comprend une faible proportion de conifères. Par ailleurs, des arbres adultes, souvent isolés, se retrouvent historiquement dans les secteurs villageois. Certains bois de l'île d'Orléans présentent une grande valeur écologique, ce qui leur a valu le statut d'écosystème forestier exceptionnel. Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans comptent quatre forêts rares alors que Sainte-Famille abrite une forêt refuge. L'île comporte également une réserve naturelle, la réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix, qui protège une forêt inéquienne composée d'érables à sucre.



Le centre de l'île comprend également des milieux humides composés de tourbières, notamment boisées, et de marécages. Les tourbières et les marécages retiennent l'eau des précipitations et alimentent les sources naturelles. Le tour de l'île se caractérise par des milieux humides d'une grande richesse. Ceux-ci sont plus ou moins étendus selon la topographie des secteurs. En général, les milieux humides au nord de l'île sont plus larges. Ils se composent de marais côtiers, de marécages et de prairies humides. Le côté sud de l'île se caractérise par une étroite étendue d'eau peu profonde se poursuivant en marais côtiers.

Le cadre naturel en bref

Le centre de l'île se compose d'une terrasse, étendue jusqu'à une zone d'escarpements et de milieux humides qui en fait le tour, plus importante sur le versant nord que sur le versant sud.

Les escarpements délimitent deux coteaux sur chacun des versants, où les activités agricoles sont favorables. Ces coteaux servent d'écrin à une succession de terrasses, situées au centre de l'île et où se concentrent les principaux bois.

La pointe de Sainte-Pétronille forme une bande étroite et humide s'avancant doucement vers le fleuve.

Trois rivières (Maheu, Lafleur et Dauphine) et un ruisseau important (Saint-Patrice) se situent sur le côté sud. L'est de l'île est irrigué par le ruisseau du Moulin. Les cours d'eau sont des barrières naturelles qui ont servi, historiquement, à la délimitation des paroisses.

L'utilisation historique du territoire a marqué la géographie des lieux. Les sols de l'île accueillent diverses cultures.

D'importants bois caractérisent l'île, dont des érablières et des chênaies qui occupent notamment le centre de l'île ainsi que des arbres adultes qui particularisent les secteurs villageois.

L'île d'Orléans compte des milieux humides, dont des tourbières boisées et des marécages au centre de l'île ainsi que des marais côtiers, des marécages et des prairies humides en bordure du fleuve.

LE RÉSEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction qui permettent la circulation, ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation et le parcours de raccordement (fig. 17). Il comprend notamment des chemins et des rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial et il importe d'en favoriser la préservation.

Les voies comportent généralement une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, des aménagements piétonniers ou cyclables et des banquettes latérales ou des accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les abords des voies publiques sont constitués d'espaces contigus à celles-ci, en incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, tels que des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

Les caractéristiques du réseau viaire se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

LE PARCOURS DIRECTEUR

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi ses plus anciennes voies de circulation. Le parcours directeur se caractérise souvent par une sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède en général le lotissement des terres qui le bordent, ce qui n'est cependant pas le cas dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Le chemin Royal

Les cours d'eau ont généralement constitué les premiers accès au territoire québécois. Ainsi, le fleuve Saint-Laurent est la plus ancienne voie de communication du site patrimonial, bien qu'il soit exclu de ses limites. Les premiers lotissements sont effectués sur les rives du fleuve, qui voient également s'élever les premières maisons individuelles. Les premières voies de communication terrestres à l'île d'Orléans se développent d'abord de façon discontinue à l'intérieur des secteurs villageois. L'aménagement du chemin Royal est complété en 1744, reliant les secteurs villageois entre eux (fig. 12). Le chemin Royal se substitue progressivement au fleuve Saint-Laurent en tant que voie de circulation principale de l'île. Il épouse d'ailleurs le contour de l'île, à l'instar du fleuve (fig. 13).



Figure 12 Figure 13

Le tracé sinueux du chemin Royal remonte à l'époque de la Nouvelle-France. Le chemin Royal est généralement situé sur la terrasse supérieure de l'île, mais il longe le littoral entre l'entrée ouest du secteur villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et l'église de Saint-Jean (fig. 13). Au cœur du secteur villageois de Sainte-Pétronille, le chemin Royal est aussi situé au niveau du fleuve.

[30]

L'établissement du chemin Royal concorde avec l'occupation graduelle du territoire et le développement historique des secteurs villageois. On y trouve en effet les principaux équipements collectifs tels que les églises, les écoles, les couvents et les cimetières. Encore aujourd'hui, on assiste à la densification du cadre bâti sur ses bords, particulièrement aux abords des villages.

LE PARCOURS D'IMPLANTATION

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à recevoir des

maisons individuelles. Dans les réseaux viaires peu élaborés comme celui du site patrimonial de l'Île-d'Orléans, le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

L'implantation des premières maisons individuelles à l'île d'Orléans est tributaire de leur relation avec le fleuve et le soleil.

Les habitations construites au Régime français sont habituellement situées à proximité du fleuve, à partir duquel elles étaient accessibles avant l'aménagement du chemin Royal. Dans ce contexte, le fleuve Saint-Laurent a joué le rôle de parcours d'implantation à cette époque. Dans les paroisses situées au nord de l'île, soit à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et à Sainte-Famille, les premières maisons individuelles sont érigées à proximité de l'escarpement nord. La façade de ces maisons est orientée vers le sud afin de tirer profit de l'ensoleillement pour l'éclairage et le chauffage passif. Du côté sud de l'île, les premières maisons individuelles sont aussi construites à proximité de l'escarpement et leur façade est également orientée vers le sud.

Après l'aménagement du chemin Royal, les nouveaux bâtiments sont construits en fonction de celui-ci. Cette voie joue alors le rôle de parcours directeur et d'implantation. Le cadre bâti s'est disséminé le long du chemin Royal, créant sur le pourtour de l'île un chapelet



Figure 14

de bâtiments structurant le caractère distinct des paysages orléanais. Dans les secteurs villageois, le lotissement linéaire s'est densifié, par opposition à celui des secteurs agroforestiers. Les rues publiques et les chemins privés qui accueillent des ensembles résidentiels et de villégiature sont également des parcours d'implantation.

Enfin, l'occupation agricole du territoire a engendré l'aménagement de montées bordant les limites latérales des lots afin d'atteindre l'ensemble du champ, des milieux humides côtiers jusqu'aux bois du Mitan. Plusieurs de ces montées sont maintenant utilisées pour accéder à des propriétés de villégiature construites en bordure du fleuve, sur des lots extraits de la parcelle agricole originale. Ce phénomène s'observe notamment à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans où, du côté sud du chemin Royal, plusieurs petites routes perpendiculaires donnent accès à des résidences.

LE PARCOURS DE RACCORDEMENT

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses abords sont généralement peu construits, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Les premiers parcours de raccordement de l'île d'Orléans ont été les chemins d'accès reliant les différentes terrasses depuis le haut de l'escarpement jusqu'aux milieux humides côtiers, et ce, pour chaque propriété. La préservation de ces chemins garde vivant le lien historique entre les résidents de l'île et le fleuve.

Le site patrimonial comporte historiquement quatre principaux parcours de raccordement, soit les routes Prévost, des Prêtres et du Mitan ainsi qu'une section du chemin Royal à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Ces parcours sont orientés perpendiculairement au parcours directeur qu'est le chemin Royal et ils traversent le territoire dans l'axe nord-sud afin de relier les villages situés de part et d'autre.

La route Prévost

La route Prévost marque l'entrée de l'île d'Orléans (fig. 14). À sa rencontre avec le chemin Royal se trouve la seule intersection à quatre voies ainsi que les seuls feux de circulation du site patrimonial. Aménagée en 1949, la route Prévost ne présente pas toutes les caractéristiques des parcours de raccordement. En effet, les parcelles qui la bordent ont été partiellement subdivisées afin de permettre un lotissement dont les règles d'implantation et le type de bâti correspondent davantage aux banlieues nord-américaines qu'à un milieu agricole. Certaines sections de la route Prévost comptent encore des bois importants. La route Prévost offre une vue sur les bois du Mitan et les terres agricoles qu'elle traverse. À son sommet, elle offre également un panorama exceptionnel.

La route des Prêtres

La route des Prêtres relie les secteurs villageois de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Peu connue, elle sert principalement de raccourci entre le nord et le sud aux résidents du site patrimonial. Tout comme la route Prévost, elle traverse les secteurs agroforestiers situés au centre de l'île. La jonction de la route des Prêtres et du chemin Royal à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans est exceptionnellement bordée de maisons individuelles. La route des Prêtres devient alors un parcours d'implantation.

La route du Mitan

La route du Mitan relie les secteurs villageois de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille (fig. 15). D'abord aménagée afin d'accéder aux moulins construits au nord de l'île, la route acquiert son tracé actuel en 1830. La route du Mitan traverse les champs situés au centre de l'île.

[32]



Figure 15

L'absence de constructions procure des panoramas exceptionnels permettant d'apprécier les secteurs agroforestiers du site patrimonial et de mesurer l'importante superficie qu'ils occupent, ces secteurs étant peu visibles depuis le chemin Royal.

Le chemin Royal à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

À l'extrémité est de l'île d'Orléans, le chemin Royal bifurque à 90 degrés devant l'église de Saint-François (fig. 16). Il devient alors parallèle aux terres afin de rejoindre le chemin situé au nord de l'île. Ce tronçon du chemin Royal constitue un parcours de raccordement puisque ses abords ne sont pas construits. Il permet également d'apprécier le contraste entre l'occupation agroforestière du centre de l'île d'Orléans et les rives nord et sud habitées. Cette organisation historique constitue une caractéristique du site patrimonial.



Figure 16

Les autres parcours de raccordement

Les voies d'accès aux quais reliant le chemin Royal au fleuve Saint-Laurent sont aussi considérées comme des parcours de raccordement. Il subsiste aujourd'hui trois liens desservant les quais des municipalités de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. La route d'accès au pont de l'Île-d'Orléans, la côte du Pont, constitue elle aussi un parcours de raccordement.

Le réseau viaire en bref

Le site patrimonial compte historiquement un parcours directeur, le chemin Royal. Ce dernier, caractérisé par son tracé sinueux, relie tous les secteurs villageois.

Il comprend aussi des parcours d'implantation destinés aux maisons individuelles et aux institutions. Le parcours directeur du site patrimonial peut aussi être qualifié de parcours d'implantation, tout comme les premiers parcours servant de chemin d'accès entre les terrasses et les milieux humides côtiers.

Le site patrimonial compte également quatre principaux parcours de raccordement : les routes Prévost, des Prêtres et du Mitan ainsi que le chemin Royal à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Ces parcours relient les secteurs villageois situés au nord à ceux situés au sud.

Les voies d'accès aux quais et la côte du Pont constituent également des parcours de raccordement.

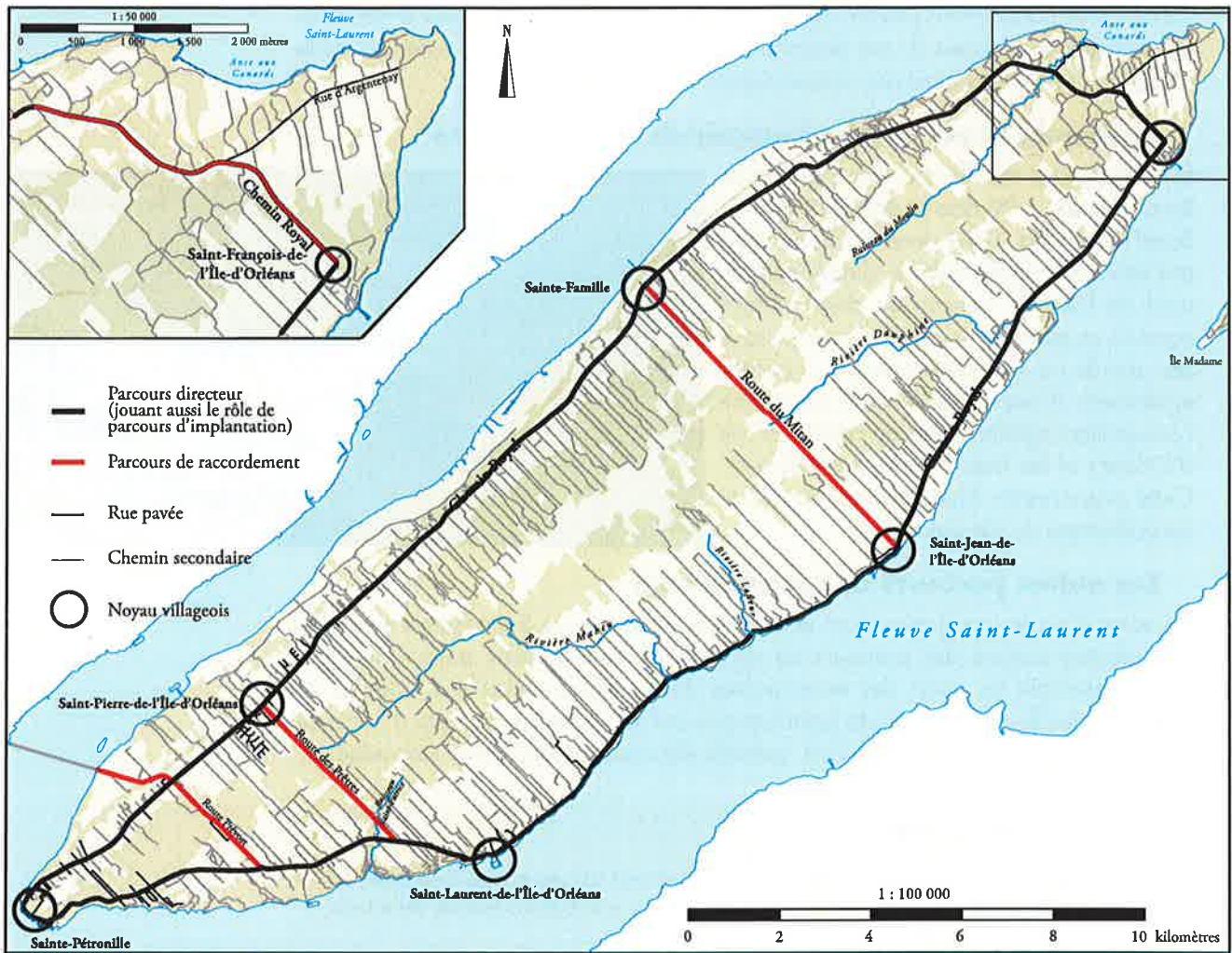


Figure 17

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés propriétés foncières, unités foncières ou parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Sur le lot, l'implantation d'un bâtiment est définie par ses marges avant, latérales et arrière. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements d'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui peuvent avoir un effet sur le site patrimonial. Les caractéristiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du territoire, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les caractéristiques du système parcellaire se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique et de l'influence de la ruralité.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le système parcellaire de l'île d'Orléans se configure à partir du milieu du XVII^e siècle. Les premières terres concédées prennent la forme de lanières oblongues implantées perpendiculairement au fleuve depuis les rives jusqu'au centre de l'île. Cette caractéristique permet à l'ensemble des colons d'avoir accès au fleuve Saint-Laurent. Une carte ancienne de l'île d'Orléans datant de 1680 (fig. 18) montre que l'occupation agricole est répartie sur sa périphérie, à l'exception de l'extrémité est, qui semble moins développée que l'extrémité ouest.

Le fief Beaulieu, qui occupe l'extrémité ouest, a accueilli les premiers colons. Sa fonction agricole est remplacée par la villégiature au XIX^e siècle. Encore aujourd'hui, la plupart des terres conservent des proportions similaires à celles établies sous le Régime français. Les lots situés à l'extrémité est de l'île d'Orléans se distinguent par une orientation différente de l'orientation habituelle : ils sont perpendiculaires à l'anse aux Canards (fig. 19), qui occupe presque la moitié de la pointe est. Contrairement à ce que l'on observe ailleurs au Québec, le système des rangs n'a pas été implanté à l'île d'Orléans. Les dimensions et la forme de l'île ne s'y prêtent pas. Elles ont plutôt conduit à l'établissement d'une rangée unique de parcelles agricoles, occupant chacune la moitié du territoire. Le fleuve jouait alors le rôle du rang, permettant aux habitants situés au nord de l'île comme ceux situés au sud d'avoir un accès direct à leur propriété. Le chemin Royal est par la suite venu se substituer au fleuve.

Figure 18



Le système parcellaire en bref

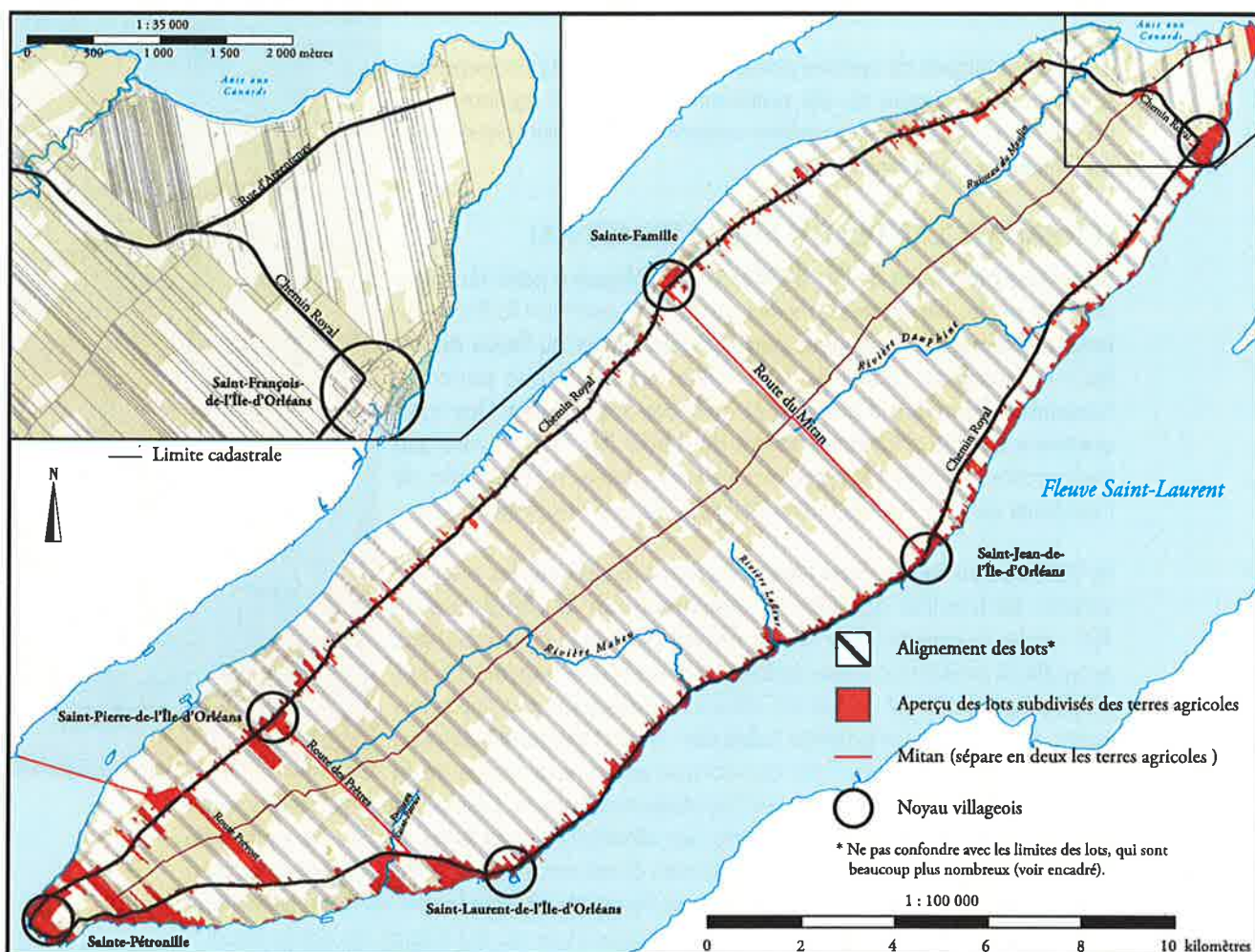
Le système parcellaire résulte du découpage du territoire en propriétés foncières.

Il se caractérise par ses terres allongées implantées perpendiculairement au fleuve, depuis les rives jusqu'au centre de l'île, à l'exception de celles de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Ce système parcellaire est encore lisible dans les paysages du site patrimonial.

Il se découpe en des terres plus vastes dans les secteurs agroforestiers et plus petites dans les secteurs villageois ou de villégiature.

Figure 19



LE CADRE BÂTI

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural.

Les types de bâti peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais aussi à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment détermine les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume d'un bâtiment peut donc être mis en relation avec celui des bâtiments voisins et avec les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Les caractéristiques du cadre bâti se rattachent principalement à la valeur architecturale du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un riche patrimoine architectural, qui se caractérise par son ancienneté et sa diversité. Il se compose d'environ 3 600 maisons individuelles, dont plus de 600 contribuent à la valeur architecturale du site patrimonial, ainsi que de bâtiments agricoles, dont un certain nombre contribue également à sa valeur architecturale⁹. Le site patrimonial compte d'abord une forte concentration de maisons rurales d'inspiration française datant du XVIII^e siècle, auxquelles s'ajoutent plusieurs dépendances agricoles, dont des granges construites aux XIX^e et XX^e siècles. Il compte aussi

9 Ces bâtiments correspondent notamment à ceux inventoriés en 2013 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans et en 2009 et 2010 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine agricole bâti à l'île d'Orléans. Certains bâtiments agricoles d'intérêt ne figurent cependant pas dans l'inventaire de 2009-2010.

plusieurs maisons québécoises d'inspiration néoclassique datant du XIX^e siècle, d'autres résidences à l'architecture plus éclectique, associées aux activités de villégiature de la seconde moitié du XIX^e siècle, ainsi que des bâtiments datant du début du XX^e siècle fortement inspirés par la production nord-américaine. Par ailleurs, dans le secteur villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, les chalouperies étaient autrefois nombreuses. La chalouperie Godbout (1838) constitue l'un des derniers témoins bâtis de l'activité de construction navale autrefois florissante sur l'île.

Le cadre bâti du site patrimonial se compose également d'immeubles religieux et institutionnels, tels que les églises, les presbytères et les couvents. Le site patrimonial compte quatre églises catholiques construites sous le Régime français, soit l'ancienne église de Saint-Pierre, l'église de Saint-Jean, l'église de Saint-François et celle de Sainte-Famille. Les églises catholiques de Sainte-Pétronille et de Saint-Laurent ainsi que la chapelle Sainte-Mary, un lieu de culte anglican situé à Sainte-Pétronille, ont été élevées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. En plus des presbytères et des couvents, certaines paroisses sont dotées de chapelles de procession. Les croix de chemin et les calvaires qui ponctuent le paysage font également partie intégrante du patrimoine culturel de l'île.

Enfin, le site patrimonial compte toujours un certain nombre d'installations rappelant les activités liées à la présence du fleuve. Les quais de Sainte-Pétronille, de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demeurent en fonction. Par contre, les quais situés dans les municipalités au nord de l'île, là où la relation avec le fleuve est moins forte notamment en raison de la présence de l'escarpement et de marais côtiers étendus, ne sont plus opérationnels. Les vestiges du quai de Sainte-Famille sont encore visibles.

Le caractère et l'identité du site patrimonial ne reposent pas uniquement sur ses bâtiments exceptionnels, dont 19 ont été classés (tableau 1 et fig. 31). Ce site patrimonial se démarque par un corpus important de bâtiments traditionnels, dont environ 650 maisons individuelles retenues en raison de leur valeur architecturale ou historique supérieure. Ces constructions sont le fruit d'une longue évolution sur près de quatre siècles d'occupation du territoire et l'expression de savoir-faire spécifiques issus de traditions d'origines diverses adaptées aux conditions climatiques et matérielles locales.

**TABLEAU 1 : ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL
CLASSÉS DANS LE SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

Toponyme	Adresse	Municipalité	Type	Année de construction
Ancienne église de Saint-Pierre	Chemin Royal	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Architecture religieuse	1717-1719
Chalouperie Godbout	120, chemin de la Chalouperie	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Architecture maritime	1835-1840
Chapelle de procession de Sainte-Famille	Chemin Royal	Sainte-Famille	Architecture religieuse	Après 1790, avant 1850
École de fabrique de Saint-François	505, rue Lemelin	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	1830
Église de Sainte-Famille	Chemin Royal	Sainte-Famille	Architecture religieuse	1743-1747
Église de Saint-François	Chemin Royal	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture religieuse	1734
Église de Saint-Jean	Chemin Royal	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Architecture religieuse	1734-1737
Maison Chrétien	3101, chemin Royal	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Après 1750, avant 1800
Maison Drouin	2958, chemin Royal	Sainte-Famille	Architecture résidentielle	Vers 1729
Maison Gagnon	2817, chemin Royal	Sainte-Famille	Architecture résidentielle	1680
Maison Gendreau	7417, chemin Royal	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	1720-1730
Maison Hébert-Dit-Lecompte	4141, chemin Royal	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Après 1750, avant 1800
Maison Imbeau	102, chemin du Maître-Chantre	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Avant 1750
Maison Leclerc	1073, chemin Royal	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Avant 1825
Maison Louis-Asselin	3095, chemin Royal	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Après 1800, avant 1850
Maison Louis-Pouliotte	6558, chemin Royal	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	1759
Maison Morisset	2831, chemin Royal	Sainte-Famille	Architecture résidentielle	Avant 1699
Maison Roberge	3136, chemin Royal	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	Après 1700, avant 1799
Manoir Mauvide-Genest	4818, chemin Royal	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Architecture résidentielle	1734

LES TYPES D'HABITATIONS

Les différents types d'habitations traditionnelles du site patrimonial se caractérisent d'abord par leurs structures modestes empreintes de simplicité, que ce soit des maisons, des granges-étables ou des moulins à eau. Cette simplicité confère au cadre bâti une certaine homogénéité. De plus, les bâtiments résidentiels et agricoles anciens étaient autrefois généralement chaulés, ce qui leur conférait une couleur pâle, presque blanche. Cette blancheur est une caractéristique importante du paysage bâti orléanais à maintenir sur les constructions anciennes et plus récentes. Les élévations orientées vers le nord ou le nord-est étaient souvent dépourvues d'ouvertures et couvertes d'un parement léger en bois. Néanmoins, selon leur date de construction, les habitations se classent en différents types possédant des caractéristiques distinctes. Il importe de les connaître et de les comprendre pour mieux les protéger.

Maison rurale d'inspiration française

La maison rurale d'inspiration française est le plus ancien type d'habitation que l'on retrouve sur le territoire de l'île d'Orléans (fig. 20). Elle est issue des types français et adaptée aux conditions locales particulières telles que le climat, les savoir-faire et les matériaux disponibles. Une forte proportion des maisons rurales d'inspiration française du site patrimonial datent du XVIII^e siècle. La construction de certaines d'entre elles précède même parfois l'aménagement du chemin Royal.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- un plan original souvent carré. Les agrandissements successifs du volume original en maçonnerie ou en pièce sur pièce ont donné à certaines de ces maisons leur plan rectangulaire dont la longueur mesure généralement entre une fois et demie et deux fois la largeur ;

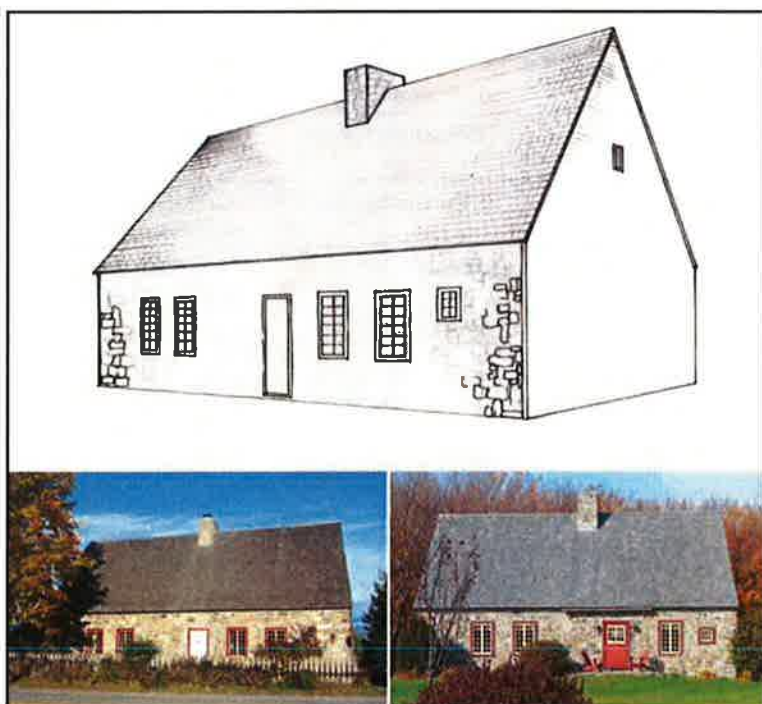


Figure 20

- des dimensions modestes et un volume d'un étage et demi ;
- un faible exhaussement par rapport au sol et des proportions trapues ;
- une toiture à deux versants droits, dont les pentes varient de 45° à 55° avec ou sans croupes, couverte de bardeaux de cèdre ou de tôle traditionnelle à la canadienne ou à baguettes ;
- des fenêtres aux proportions verticales, peu nombreuses, à battants et à petits carreaux. Ces fenêtres sont parfois dotées de contre-fenêtres. Les modifications successives expliquent leur disposition irrégulière sur une même façade ;
- une absence de lucarne puisque le grenier était utilisé comme lieu d'entreposage ;
- une ou plusieurs grosses souches de cheminées émergeant du toit.

Maison québécoise d'inspiration néoclassique

Figure 21

Après la Conquête, les Britanniques introduisent de nouveaux savoir-faire qui, couplés à l'évolution des techniques de construction et des manières d'habiter, favorisent l'émergence d'un nouveau type architectural qui marquera tout le XIX^e siècle : la maison québécoise d'inspiration néoclassique (fig. 21). Les maisons de ce type sont très répandues sur l'île d'Orléans et ont fortement marqué l'identité des secteurs villageois, particulièrement ceux de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. Ce type reprend certaines caractéristiques du modèle français, dont le plan rectangulaire et le toit à versants.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

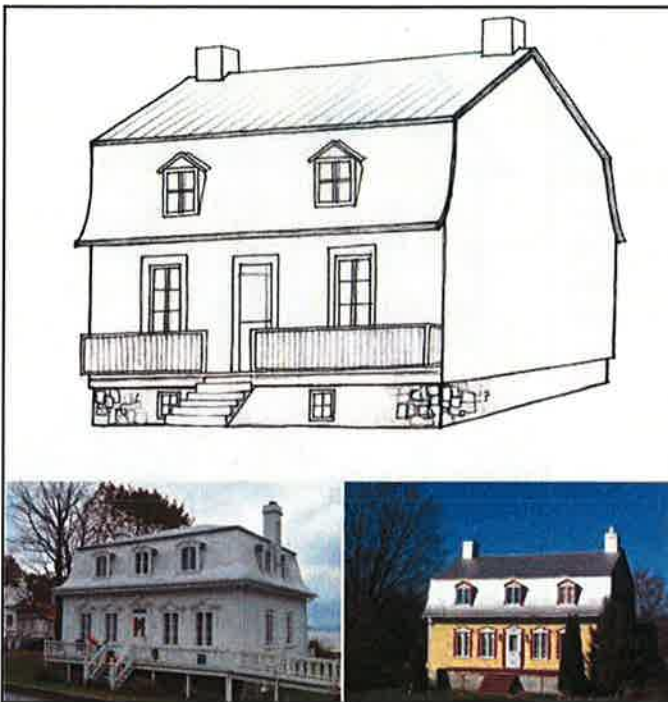
- un plan rectangulaire légèrement surélevé du sol afin d'aménager une cave rudimentaire ;
- un toit à deux versants à larmiers débordants, parfois recourbés, et dont la pente varie de 40° à 45°, couverte de bardeaux de cèdre ou de tôle traditionnelle à la canadienne ou à baguettes ;
- une structure construite en pièce sur pièce ou en madrier sur madrier, avec un parement de planches verticales ou horizontales, ou en maçonnerie de pierres des champs recouverte d'un crépi et chaulée. Parfois, les murs-pignons sont couverts de bardeaux de cèdre quelquefois laissés à l'état naturel ;
- en bois ou en maçonnerie, ces maisons étaient de couleur blanche (voir l'annexe présentant les exemples de couleurs) ;



- de nombreuses fenêtres à battants à grands carreaux, de forme rectangulaire aux proportions verticales. Ces fenêtres sont souvent disposées symétriquement autour de la porte occupant le centre de la façade;
- les ouvertures sont encadrées de chambranles moulurés en bois;
- une galerie longeant la façade, protégée par le larmier débordant du toit, espace de transition entre l'intérieur et l'extérieur, souvent décorée de boiseries ornementales;
- une cuisine d'été reprenant parfois le volume de la maison à une échelle réduite, généralement implantée en recul contre le mur nord-est ou perpendiculairement à l'arrière;
- certaines maisons de pilotes de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans construites au XIX^e siècle et rattachées à ce type. Elles se distinguent par leur parement en brique jaune d'Écosse.

Figure 22

Maison mansardée



Dans le dernier quart du XIX^e siècle, un nouveau type de maison fait son apparition dans les paysages traditionnels, soit la maison mansardée issue du style Second Empire (fig. 22). Cette architecture trouve sa source dans l'architecture monumentale développée à Paris sous le règne de Napoléon III et qui réintroduit une forme de toit associée à la période classique française. D'abord réservé à l'architecture monumentale – bâtiments institutionnels et maisons bourgeoises –, le style Second Empire est ensuite popularisé dans l'architecture des couvents et des presbytères puis, rapidement, dans l'architecture domestique du milieu rural québécois. Le toit mansardé constitue la principale caractéristique de ce type d'habitation ainsi que son plus grand avantage, puisqu'il permet une occupation plus importante de l'étage. La maison mansardée est faite des mêmes matériaux que la maison québécoise d'inspiration néoclassique.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- un plan rectangulaire qui tend à s'allonger par rapport aux maisons individuelles des types précédents;

- un toit mansardé constitué d'un terrasson à pente douce (souvent en tôle à baguettes) et d'un brisis presque vertical (souvent en tôle à la canadienne). Ce toit est généralement à deux versants, mais il existe des variantes à quatre versants ou à croupes ;
- des ouvertures disposées symétriquement, parfois cintrées ;
- de nombreuses fenêtres à battants à grands carreaux, de forme rectangulaire aux proportions verticales ;
- une ornementation parfois élaborée, constituée notamment de boiseries décoratives sur les galeries, les lucarnes et autour des ouvertures.

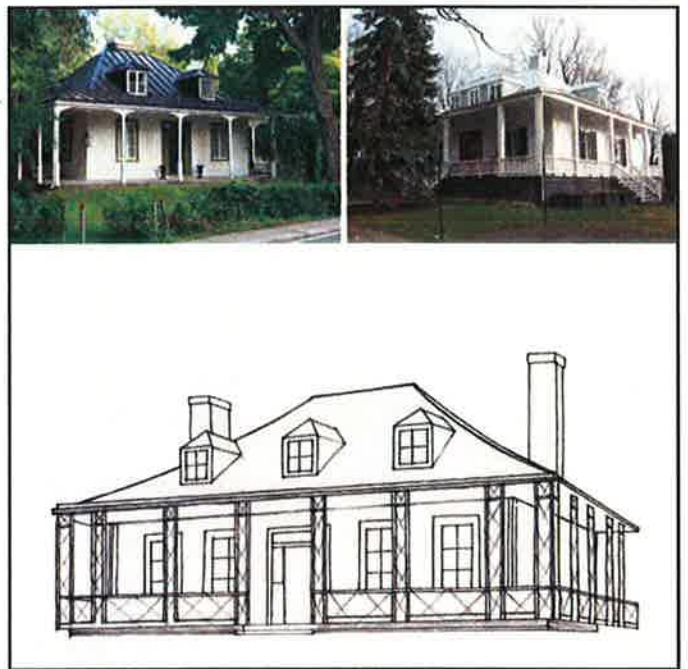
Cottage Regency

Le cottage Regency fait son apparition au début du XIX^e siècle (fig. 23). Souvent associé aux activités de villégiature, ce type d'habitation retient la composition symétrique et l'ordonnancement de l'architecture néoclassique auxquels s'appliquent les principaux éléments du courant pittoresque tels que les galeries qui ouvrent la demeure sur son environnement naturel. Relativement rare dans le site patrimonial, ce type de maison est surtout présent à Sainte-Pétronille.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- un plan qui tend vers le carré ;
- un toit en pavillon (quatre versants) ou à deux versants avec croupes, à pente douce, couvert de bardeaux de cèdre ou de tôle à baguettes ;
- quatre façades uniformes et ordonnancées de façon symétrique par rapport à un axe vertical central ;
- un parement léger en bois ;
- des ouvertures de dimensions généreuses comprenant des portes centrales munies d'une imposte et de baies latérales, des portes-fenêtres, des fenêtres à battants à grands carreaux et de nombreuses lucarnes souvent dotées de croupes ;
- une large galerie continue sur plusieurs côtés, protégée par le larmier débordant et souvent recourbé du toit ;
- une ornementation d'influence pittoresque, dont des aisseliers, des frises, des persiennes et des balustrades en bois ou en fer.

Figure 23



Maison vernaculaire industrielle

De la fin du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'architecture vernaculaire industrielle est le type qui domine les nouvelles constructions érigées dans le site patrimonial. Les phénomènes de la standardisation des matériaux, de la mécanisation du travail



Figure 24

et de la diffusion à grande échelle de plans dans des catalogues et des revues à travers l'Amérique du Nord ont donné naissance à cette architecture aux États-Unis. Elle est ensuite introduite au Canada et devient populaire grâce à la simplicité et au faible coût de sa construction. L'architecture vernaculaire industrielle reprend souvent les volumes du siècle précédent en les simplifiant. Elle se décline en deux sous-types principaux à l'île d'Orléans : le cottage vernaculaire (fig. 24) et la maison cubique (ou *Four Square*) (fig. 25). On retrouve également quelques exemples de type *boomtown*, qui se caractérise par leur toit plat.

Voici les principales caractéristiques de ce type :

- une charpente claire, aussi appelée *Balloon Frame* ;
- des matériaux usinés tels que les poutres et les planches. Les éléments architecturaux, comme les portes et les fenêtres, sont standardisés ;
- des parements légers (bois, tuiles d'amiante-ciment) ou en maçonnerie de briques ;
- des fenêtres rectangulaires de proportion verticale, à battant ou à guillotine ;
- le cottage vernaculaire se compare à la maison québécoise d'inspiration néoclassique par sa forme générale, mais son avant-toit diffère par le larmier sans coyaux et sa pente légèrement plus faible. La galerie est couverte par un auvent indépendant de la toiture. Ses éléments décoratifs sont produits en série ou usinés ;

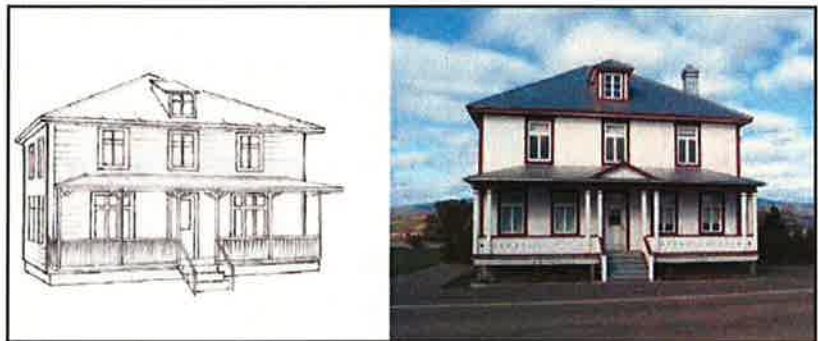


Figure 25

- la maison cubique se distingue par un plan carré à deux étages. Sur son toit en pavillon à faible pente, on retrouve parfois une lucarne sur le versant avant. Son parement est souvent en bois (généralement en planches horizontales ou en bardeaux) ou fait de nouveaux matériaux faisant leur apparition au début du XX^e siècle, comme la tôle embossée et la tuile d'amiante-ciment.

Résidence d'après-guerre

Au tournant des années 1950, des règlements d'urbanisme et de zonage apparaissent notamment dans les villages de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans en vue de la création de nouveaux quartiers résidentiels. Au cours des décennies suivantes, le bungalow et le cottage sont construits sur de nouveaux lotissements, principalement situés dans les villages près du pont. D'un gabarit similaire, l'ensemble de ces résidences forme un tout cohérent, mais est en rupture avec le cadre bâti traditionnel construit jusqu'à cette époque à l'île d'Orléans. En effet, l'architecture domestique renouvelle les approches architecturales qui tendent à singulariser les résidences tout en conservant des proportions générales régulières (volumes, implantations, pourcentage d'occupation du lot), ce qui favorise l'homogénéité des ensembles.

Voici les principales caractéristiques de cette résidence d'après-guerre :

- un volume d'un étage sur soubassement élevé (bungalow) ou de deux étages (cottage) ;
- un plan rectangulaire ou plutôt carré ;
- un toit à deux versants ou en pavillon ;
- des marges importantes à l'avant, à l'arrière et latéralement ;
- peu de saillies et de volumes en annexe.

LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Les bâtiments secondaires appartiennent à deux grandes familles : les bâtiments agricoles et les bâtiments domestiques. Les bâtiments agricoles sont des composantes essentielles de l'identité du site patrimonial en raison de la place importante qu'occupe l'agriculture à l'île d'Orléans. Leur langage architectural spécifique et récurrent sur l'ensemble du territoire de même que leur implantation au cœur des propriétés agricoles jouent un rôle majeur dans la composition des paysages ruraux de l'île d'Orléans. Hormis quelques exceptions, leur architecture n'est pas très élaborée, mais elle témoigne de savoir-faire aujourd'hui disparus. Dans le site patrimonial comme dans les autres zones rurales québécoises, les bâtiments les plus significatifs sont les granges-étables et leurs silos qui, par le grand gabarit des premiers et la hauteur des seconds, dominent la résidence et les autres dépendances des propriétés.

Figure 26 Figure 27



Les bâtiments agricoles

Un certain nombre de bâtiments agricoles contribue à la valeur architecturale du site patrimonial. Plusieurs de ces bâtiments ont fait l'objet d'un inventaire en 2009 et 2010. Le principal bâtiment agricole du site patrimonial est la grange-étable que l'on retrouve particulièrement dans les secteurs agroforestiers, mais aussi parfois dans les secteurs villageois (fig. 26 et 27).

Voici les principales caractéristiques de la grange-étable :

- un plan carré simple ou rectangulaire. Il subsiste une seule grange-étable octogonale sur l'île ;
- une élévation généralement de deux niveaux. Le rez-de-chaussée est réservé au bétail, tandis que l'étage supérieur, appelé fenil, est accessible par un amas de terre et de pierres surmonté d'une passerelle en bois, aussi désigné sous les noms de *gan-way* ou de *garneau* ;
- un toit à forte pente, à deux ou à quatre versants, mansardé ou encore en dos d'âne, recouvert de bardeaux de cèdre ou de tôle. Certains bâtiments sont surmontés d'un ou de plusieurs lanterneaux ;
- un parement généralement composé de planches verticales chaulées ou peintes en blanc pour les bâtiments anciens. Les planches cornières, les chambranles des ouvertures et les portes sont peints de couleur contrastante par rapport aux murs.

Figure 28



De plus en plus marginaux, les petits bâtiments secondaires répondant à des fonctions agricoles sont disséminés sur l'île d'Orléans. Construits aux XIX^e et XX^e siècles pour servir de laiterie, de poulailler, de porcherie, de fournil ou de glacière, ces bâtiments font partie intégrante du patrimoine agricole du site patrimonial (fig. 28). Leur forme et leur couleur s'apparentent à celles des granges-étables.

Les bâtiments domestiques

Les bâtiments domestiques, principalement les garages, les remises, les ateliers et les cabanons, sont situés derrière la résidence ou à proximité de celle-ci. Traditionnellement, le garage est situé près de la maison sans y être rattaché. De façon générale, il est situé en retrait du bâtiment principal, comme les autres bâtiments secondaires. Il est le seul bâtiment secondaire domestique à être parfois implanté dans le même axe que la maison ou devant cette dernière, près de la voie publique. Le garage ne comporte habituellement qu'un étage et est surmonté d'un toit à deux versants ou en pavillon. Il présente un volume simple qui rappelle parfois l'architecture de la résidence. La porte de garage est l'ouverture principale. Elle est parfois accompagnée de quelques fenêtres rectangulaires et d'une porte piétonnière. Enfin, les parements, les couleurs et l'ornementation rappellent ceux de la maison à laquelle il est associé.

LES BÂTIMENTS RELIGIEUX ET INSTITUTIONNELS

Le cadre bâti du site patrimonial comprend huit lieux de culte principaux. Il s'agit d'abord de bâtiments en pierre à toiture couverte de tôle, avec des ornements sculptés et remontant parfois au Régime français, soit l'ancienne église de Saint-Pierre, l'église de Sainte-Pétronille, l'église de Saint-Laurent, l'église de Saint-François, l'église de Saint-Jean et l'église de Sainte-Famille (fig. 29). Le site patrimonial comprend également une église récente en brique, soit l'église de Saint-Pierre, et un lieu de culte anglican en bois, soit la chapelle de Sainte-Mary. Aux lieux de culte se greffent d'autres bâtiments comme les presbytères, les couvents et les écoles qui constituent des ensembles institutionnels occupant le cœur des secteurs villageois. Le site patrimonial compte aussi plusieurs chapelles dites de procession.

LES MONUMENTS RELIGIEUX ET COMMÉMORATIFS AINSI QUE LES ŒUVRES D'ART

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comporte d'innombrables monuments qui sont disséminés sur l'ensemble de son territoire. Les plaques commémoratives rendant hommage aux familles souches de l'île sont les plus nombreuses. Plusieurs d'entre elles ont été installées en 1979 à l'occasion du tricentenaire des paroisses de Saint-François, de Saint-Pierre et de Saint-Laurent (fig. 30). Des monuments religieux ponctuent aussi le territoire de l'île. Des statues du Sacré-Cœur sont notamment érigées près de certains lieux de culte, tandis que des croix de chemin et des calvaires se dressent le long des voies de communication. Plusieurs œuvres d'art de conception plus récente sont aussi installées dans différents secteurs du site patrimonial.

Figure 29



Figure 30

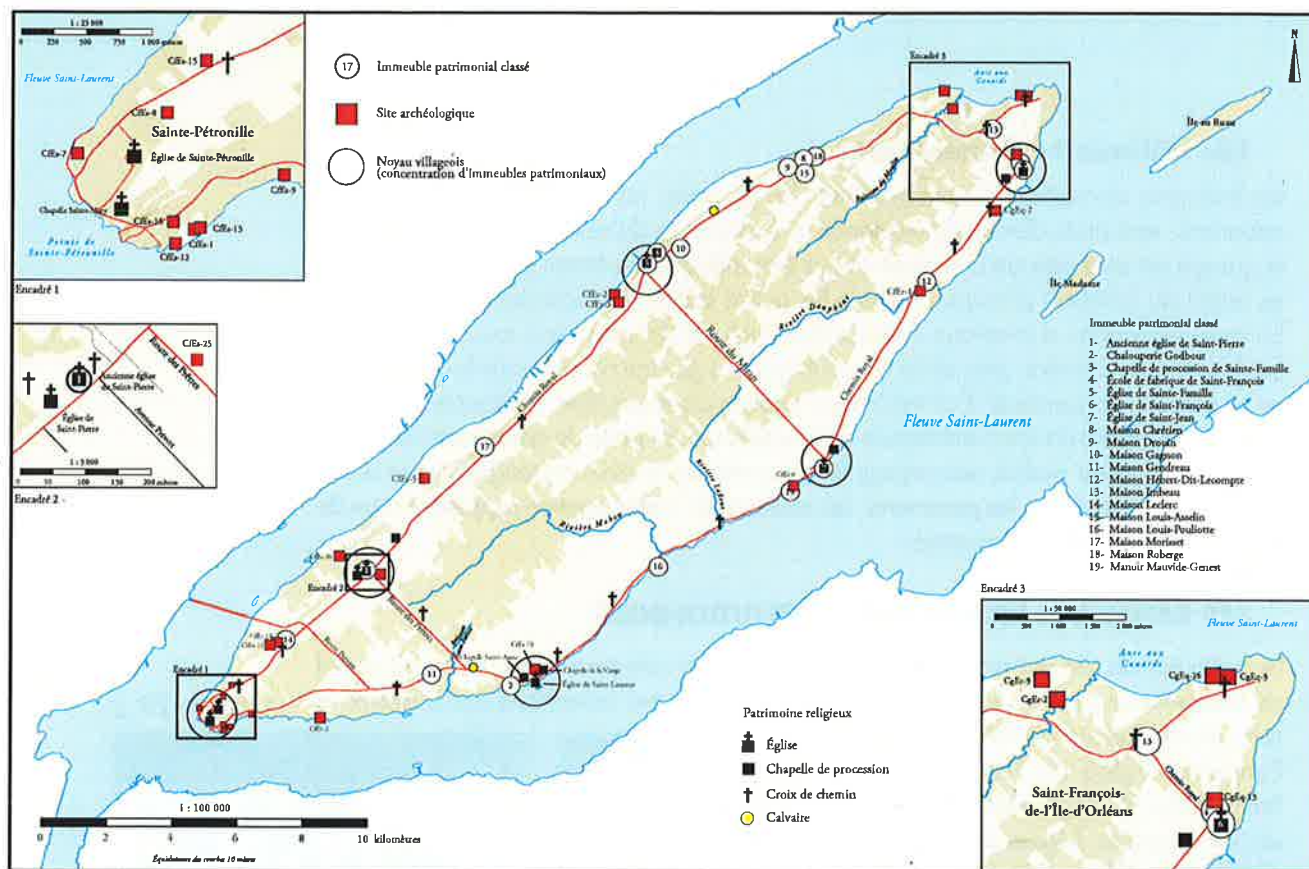


Figure 31

Le cadre bâti en bref

Le site patrimonial compte dix-neuf immeubles patrimoniaux classés : l'ancienne église de Saint-Pierre, l'église de Saint-Jean, l'église de Saint-François, l'école de fabrique de Saint-François, la chalouperie Godbout, la chapelle de procession de Sainte-Famille, l'église de Sainte-Famille, la maison Chrétien, la maison Gagnon, la maison Gendreau, la maison Hébert-Dit-Lecompte, la maison Imbeau, la maison Leclerc, la maison Louis-Asselin, la maison Louis-Pouliotte, la maison Morisset, la maison Roberge, le manoir Mauvide-Genest et la maison Drouin.

Le cadre bâti se compose de maisons individuelles et de bâtiments secondaires (agricoles et domestiques) présentant des caractéristiques diversifiées et représentatives de leurs date et lieu de construction.

L'architecture résidentielle se décline en différents types, dont la maison rurale d'inspiration française, la maison québécoise d'inspiration néoclassique, la maison mansardée, le cottage Regency et la maison vernaculaire industrielle.

Le cadre bâti se compose également d'édifices institutionnels tels que les églises, les presbytères et les couvents.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comprend de nombreux monuments, dont plusieurs sont dédiés aux familles souches.

LES UNITÉS DE PAYSAGE

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente de composantes naturelles et historiques qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Un territoire peu urbanisé possède habituellement un nombre restreint de types d'unité de paysage. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage.

Les caractéristiques des unités de paysage se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique et de l'influence de la ruralité.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le développement de l'île d'Orléans a fait apparaître historiquement cinq types d'unité de paysage : les secteurs agroforestiers, les secteurs villageois, les secteurs de villégiature, les abords de village et les secteurs de banlieue (fig. 38). Dès le XVII^e siècle, l'exploitation du territoire suscite l'apparition des secteurs agroforestiers. Ce type d'unité de paysage est le plus ancien et il est encore bien perceptible de nos jours puisqu'il occupe près de 95 % du territoire de l'île. En 1661, le village de Sainte-Famille est fondé, formant ainsi le premier secteur villageois. Les autres secteurs villageois suivront quelques années plus tard. À ces secteurs, qui se démarquent du reste du territoire par leur concentration de maisons individuelles construites autour d'une église, se sont ajoutés au XIX^e siècle des secteurs de villégiature. Ceux-ci se sont d'abord concentrés à Sainte-Pétronille. Entre les différents types de secteurs, plusieurs zones de transition à vocation mixte se sont développées, particulièrement au XX^e siècle. Ce sont les abords de villages. Les secteurs de banlieue se développent au cours de la seconde moitié du XX^e siècle et se concentrent aux alentours de l'entrée de l'île et du pont, soit à Sainte-Pétronille et à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

LE SECTEUR AGROFORESTIER

Le secteur agroforestier est composé d'une succession de très grandes parcelles s'étendant, à l'origine, depuis les rives du fleuve Saint-Laurent jusqu'au centre de l'île, aussi appelé Mitan. Les secteurs agroforestiers sont généralement situés entre les secteurs villageois, à l'exception des villages de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans où le secteur agroforestier est implanté parallèlement au secteur villageois. Après son aménagement, le chemin Royal devient la voie centrale de l'unité de paysage, dont les parcelles sont généralement utilisées comme champs pour l'agriculture et réserve de bois dans la partie centrale de l'île. La distance séparant le parcours directeur et les bâtiments est tributaire de leur époque de construction. Les maisons individuelles du Régime français sont implantées près du fleuve et elles sont reliées au chemin Royal par de grandes montées. Le chemin Royal a généré un autre mode d'implantation où les bâtiments sont situés de part et d'autre de la voie publique.

D'autres facteurs, comme le relief ou la présence de cours d'eau, ont également influencé l'implantation des bâtiments. À titre d'exemple, entre Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille, la proximité de l'escarpement avec le chemin Royal a favorisé l'implantation des bâtiments du côté sud, tandis qu'ils sont généralement situés du côté nord dans le village de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Le secteur agroforestier se démarque par sa très faible densité d'occupation du sol, ses grandes parcelles en culture, ses importantes marges avant et ses panoramas, permettant d'apprécier l'étendue du territoire. La partie arrière des parcelles, au centre de l'île, se compose de bois. Le centre de l'île possède ainsi un aspect forestier.

Les bâtiments secondaires sont situés autour de la maison individuelle (fig. 32)¹⁰. Ils forment des ensembles, composés en moyenne de cinq à six bâtiments, pouvant facilement atteindre plus d'une dizaine dans certains cas. L'ensemble typique se compose d'une maison individuelle qui, sans être le centre physique, révèle toute son importance en étant implantée devant les autres constructions. La ligne de faite de ces bâtiments est généralement parallèle au chemin. La grange-étable est le principal bâtiment secondaire. Il s'agit du pilier fonctionnel de la ferme orléanaise. Selon le type d'exploitation s'ajoutent une porcherie, un poulailler, une laiterie ou d'autres dépendances. Les ensembles agricoles adoptent une organisation pavillonnaire caractérisée notamment par la prédominance de la maison individuelle sur les bâtiments secondaires et l'implantation parallèle de ces derniers par rapport à la première. Cette règle s'applique particulièrement aux granges-étables. Lorsque le chemin Royal traverse une propriété ancienne, il sépare souvent la résidence des bâtiments secondaires.

Le secteur agroforestier en bref

Le chemin Royal est la voie centrale du secteur agroforestier dont les parcelles sont généralement utilisées comme champs pour l'agriculture et réserve de bois dans la partie centrale de l'île.

La distance séparant le parcours directeur et les bâtiments est tributaire de leur époque de construction. Les bâtiments les plus anciens sont souvent éloignés de la voie publique.

La topographie et l'hydrographie conditionnent les modes d'implantation des propriétés agroforestières.

Le système parcellaire du secteur agroforestier est caractérisé par des parcelles rectangulaires très longues.

Le secteur agroforestier possède une très faible densité d'occupation du sol, notamment en raison de ses grandes parcelles.

Les bois délimitent les propriétés et occupent le fond des lots. Certains lots sont aussi marqués par la présence d'escarpements plus ou moins boisés.

Les propriétés ont un mode d'occupation pavillonnaire et se composent d'une maison individuelle. Parfois, une seconde habitation est construite pour un membre de la famille.

La maison individuelle, dont la ligne faîtière est perpendiculaire à l'orientation dominante du système parcellaire, domine les bâtiments secondaires qui sont généralement implantés parallèlement à cette dernière.

10 Parfois, une seconde habitation est construite pour un membre de la famille.

Figure 32

LE SECTEUR VILLAGEOIS

Sur le chemin Royal, le secteur villageois est généralement formé d'une concentration de maisons individuelles autour d'équipements collectifs comme les églises, les écoles et les couvents. Le chemin Royal constitue la voie centrale de ce type d'unité de paysage (fig. 33). Les parcelles, situées de part et d'autre, sont des morcellements des premiers lots agricoles et sont généralement de petites dimensions par rapport à ces derniers. Ces parcelles sont destinées à recevoir des maisons individuelles. Il en résulte une plus grande densité d'occupation du territoire que pour le secteur agroforestier. Le tissu bâti s'y resserre. Les secteurs villageois du site patrimonial sont linéaires. Le site patrimonial comprend six secteurs villageois implantés de façon relativement équidistante sur le pourtour de l'île.

Les six secteurs villageois résultent du découpage du territoire effectué au Régime français. Ce découpage a historiquement été conditionné par la topographie de l'île ainsi que par la position des rivières. Les limites des anciens fiefs de l'île se sont majoritairement maintenues jusqu'à ce jour : le village de Sainte-Pétronille correspond au fief de Beaulieu concédé en 1649, la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans correspond au fief d'Argentenay concédé en 1650 et le fief de Charny-Lirec, concédé en 1652, englobait les limites actuelles des villages de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille. Les premiers peuplements des villages de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans se sont faits à la rivière Maheu, dans le fief du même nom.

Le développement des secteurs villageois s'accroît à partir de la fin du XVIII^e siècle, alors que l'on assiste à une diversification de l'activité économique, notamment avec le développement des activités maritimes, ce qui bénéficie principalement aux villages de la rive sud de l'île.

À l'exception de Sainte-Pétronille, les secteurs villageois ont en commun leur concentration de bâtiments religieux et institutionnels formant un noyau avec l'église, le presbytère, le cimetière, l'école et, dans le cas de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille, le couvent (fig. 34).



Figure 33

Les trois types de secteurs villageois

Malgré des caractéristiques communes, les secteurs villageois du site patrimonial peuvent être divisés en trois types. Ceux-ci se distinguent par leur localisation, par la relation qu'ils établissent avec le fleuve et par le mode d'implantation des bâtiments. Les secteurs villageois du nord (Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille), ceux du sud (Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans) et ceux des extrémités (Sainte-Pétronille et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans) possèdent des caractéristiques distinctives découlant de leur proximité ou de leur éloignement avec la région de Québec.

Les secteurs villageois du nord : Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille



Figure 34

Les villages de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille sont situés sur le versant nord de l'île. Ces villages entretiennent peu de relation directe avec le fleuve, notamment parce qu'ils sont situés sur le dessus de l'escarpement et en raison de la présence de marais côtiers étendus de ce côté de l'île.

Ces deux secteurs villageois sont organisés autour d'un noyau institutionnel où l'église est l'élément central. À cet effet, le secteur villageois de Sainte-Famille est très représentatif de ce type d'organisation avec, du côté nord du chemin Royal, l'église, le presbytère et le cimetière, et du côté sud, le couvent et l'école. Enfin, la présence d'exploitations agricoles au cœur de ces deux secteurs villageois accentue leur caractère rural.

Les paysages offerts par ces deux municipalités se caractérisent par leurs grands secteurs agroforestiers où se détachent les bâtiments des propriétés généralement situées du côté nord du chemin Royal. Le secteur villageois de Sainte-Famille offre des perspectives uniques sur le territoire.

Les secteurs villageois du sud : Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Du côté sud de l'île d'Orléans se trouvent les secteurs villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. Ceux-ci se distinguent des secteurs villageois du nord par la relation étroite qu'ils entretiennent avec le fleuve. Étant situés en contrebas de l'escarpement, ces villages ont un caractère beaucoup plus maritime que ceux du nord.

Étant érigés sur une mince bande de terre confinée entre l'escarpement et le littoral du fleuve, les secteurs villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans se caractérisent par une implantation beaucoup plus linéaire que les secteurs villageois du nord. À l'exception d'une portion de territoire située à l'ouest du secteur villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, les secteurs agroforestiers ne font pas la

transition entre les secteurs villageois. Ils sont plutôt situés sur une terrasse, parallèlement au chemin Royal. Ils rythment les secteurs villageois de leurs chemins d'accès qui relient le chemin Royal à la terrasse située au-dessus. La transition entre les deux secteurs villageois est marquée par la présence de secteurs de villégiature qui, au fil des ans, ont été convertis en lieux de résidence permanente. La rivière Lafleur est une barrière naturelle et un repère important dans ce secteur. Elle comprend un ancien secteur villageois, soit le hameau de Rivière-Lafleur, dont il subsiste des traces. Les caractéristiques de ce hameau s'apparentent à celles des secteurs villageois du sud.

Les secteurs villageois situés aux extrémités : Sainte-Pétronille et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Le secteur villageois de Sainte-Pétronille est situé à l'extrémité ouest de l'île, face à la ville de Québec (fig. 35). Son cadre bâti se concentre au niveau du fleuve et conserve des infrastructures hôtelières, un golf ainsi que des accès au fleuve, héritages de son ancienne vocation de villégiature. Le secteur villageois de Sainte-Pétronille est principalement composé d'anciennes villas du XIX^e siècle converties aujourd'hui en résidences principales. Celles-ci se distinguent notamment par leur couleur blanche, leur galerie et leur véranda. C'est à travers ce cadre bâti que les espaces entre les bâtiments permettent d'apprécier le couvert végétal du territoire et de voir le littoral. L'église ne domine pas ce secteur villageois puisqu'elle est isolée sur la partie la plus haute, dans une zone très boisée.



Figure 35

Le secteur villageois de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se caractérise par un cadre bâti de plus faible densité que dans les autres secteurs villageois. Contrairement à Sainte-Pétronille, qui est en lien étroit avec Québec dès le milieu du XIX^e siècle, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans vit plutôt en autarcie grâce à l'agriculture. Historiquement, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans entretient plutôt des liens, par voie fluviale, avec les villages agricoles de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim. L'île au Ruau et l'île Madame, non incluses dans le site patrimonial déclaré, étaient utilisées comme lieux de pâturage par les habitants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. L'église, le presbytère, le cimetière et l'école forment le centre institutionnel du secteur villageois et signalent sa présence (fig. 36). Contrairement à Sainte-Pétronille, le secteur villageois comporte peu de commerces. La faible densité du cadre bâti et la topographie plane du terrain offrent des qualités visuelles sur les terres en culture et le littoral.



Figure 36

Les terrains dans les secteurs villageois

Les secteurs villageois comprennent de modestes terrains situés de part et d'autre d'un parcours d'implantation, habituellement le chemin Royal. L'orientation du terrain est en continuité avec le lotissement agricole puisqu'elle est souvent issue du morcellement de parcelles agricoles. Le bâti résidentiel est principalement composé de maisons individuelles qui s'implantent avec des marges avant et latérales modestes. Les maisons prennent rarement place au centre de la parcelle, étant habituellement implantées en bordure du chemin. La marge avant varie entre 1 et 10 mètres, mais la plupart des maisons sont situées à une distance de 5 mètres. De plus, les maisons se rapprochent habituellement davantage de l'une des limites latérales afin de donner accès à l'arrière de la parcelle.

Le secteur villageois en bref

Le chemin Royal est la voie centrale de ce type d'unité de paysage.

Les terrains sont généralement de petites dimensions et sont destinés à l'implantation de maisons individuelles, ce qui entraîne une plus forte densité d'occupation du sol que dans les secteurs agroforestiers et les abords de village.

L'organisation du secteur villageois est linéaire.

Les bâtiments sont généralement implantés en bordure de la voie publique ou à faible distance de celle-ci.

Les bâtiments religieux et institutionnels, comme l'église et le presbytère, se concentrent dans le secteur villageois, sur des terrains relativement vastes.

Les secteurs villageois du nord, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille, sont organisés autour d'un noyau institutionnel et leur caractère rural est accentué par la présence d'exploitations agricoles au cœur du secteur.

Les secteurs villageois du sud, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, se distinguent par leur relation étroite avec le fleuve.

Le secteur villageois de Sainte-Pétronille, situé à l'extrémité ouest de l'île, se distingue par son cadre bâti situé sur le bord du fleuve, constitué principalement d'anciennes villas du XIX^e siècle.

Le secteur villageois de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, situé à l'extrémité est de l'île, comporte un cadre bâti de faible densité.

Les maisons individuelles sont généralement implantées parallèlement au chemin Royal. Cependant, certaines constructions sont positionnées en formant un angle avec le chemin. En résumé, toutes les constructions respectent l'une ou l'autre des deux règles suivantes : la ligne faîtière des toitures est soit parallèle au chemin, soit perpendiculaire à la ligne de lot. Traditionnellement, l'implantation de la maison respecte le relief du sol, alors rarement remanié. En étroite relation avec le sol, le bâtiment prend alors appui sur des fondations dont l'exhaussement est faible. Les maisons anciennes sont érigées dans des lieux qui ne nécessitaient que très peu de remaniements du sol.

Les aménagements paysagers des terrains

Les aménagements paysagers de la parcelle villageoise se distinguent par leur simplicité, qui s'expliquait autrefois par la rigueur de la vie à l'île d'Orléans, alors que les besoins utilitaires primaient généralement les considérations esthétiques. L'embellissement des espaces extérieurs se limite souvent à la présence de quelques arbres et arbustes, de quelques massifs de vivaces et d'arbres fruitiers. Les clôtures et les plantations sont utilisées pour délimiter les espaces privés des espaces publics, notamment les allées d'arbres qui bordent les entrées ou les terrains. La cour avant, souvent petite, devient alors un espace privé jouant le rôle de zone tampon avec l'espace public qu'est le chemin Royal. Jusqu'à l'avènement de la villégiature, les aménagements paysagers des bâtiments datant du XVII^e siècle, du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle se caractérisent par un certain dépouillement, ce qui contribue du même coup à mettre en valeur l'architecture de la maison individuelle.

LE SECTEUR DE VILLÉGIATURE

Développés à partir du XIX^e siècle, les secteurs de villégiature se caractérisent par la concentration de maisons individuelles, situées en bordure du fleuve et destinées à une occupation estivale. Ces secteurs sont souvent situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, notamment au fond des terres agricoles. Ils se trouvent principalement aux extrémités de l'île où les territoires sont moins propices à l'agriculture, soit à Sainte-Pétronille et à Saint-François-de-l'île-d'Orléans. Des secteurs de villégiature sont aussi situés sur la rive sud de l'île, là où il est possible d'accéder directement au fleuve (fig. 37).

Sainte-Pétronille étant située autant à proximité de la rive sud de Québec que de la rive nord, ce secteur devient, dès le milieu du XIX^e siècle, l'une des principales destinations de villégiature de la région. La mise en place du traversier entre Québec et Sainte-Pétronille en 1855 procure un achalandage croissant de visiteurs. Cette nouvelle vocation entraîne l'aménagement de plages et d'un terrain de golf, qui est toujours présent, ainsi que la construction d'hôtels et de pensions estivales. L'accroissement de la population de Sainte-Pétronille entraîne l'érection de la paroisse en 1870. Cette vocation de villégiature a donc contribué à forger l'identité de ce secteur du site patrimonial.

La construction du pont en 1935 renforce la vocation de villégiature de l'île d'Orléans et favorise le tourisme d'excursion. De plus en plus de citoyens choisissent d'établir une résidence secondaire à l'île d'Orléans, notamment entre les secteurs villageois de

Figure 37



Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. De petits chalets y sont érigés entre le chemin Royal et les battures du fleuve dans les années 1940, 1950 et 1960. Ils sont implantés sur de petits lots et forment un tissu dense, qui fait la transition entre les deux secteurs villageois. Leur implantation linéaire les inscrit en continuité avec le cadre bâti des secteurs villageois. Contrairement à l'unité de paysage villageoise, ce sont principalement les terrains situés du côté sud de la voie publique qui accueillent le bâti de villégiature, notamment parce qu'ils offrent une proximité au fleuve qui est très recherchée. Cela explique que le bâti érigé sur ces terrains soit davantage orienté vers le fleuve que vers le chemin Royal, contrairement aux secteurs villageois. L'architecture des chalets est conçue pour offrir les meilleures vues sur le fleuve, ce qui explique la présence de galeries et de vérandas sur les façades de plusieurs de ceux qui font face au fleuve. Enfin, plusieurs bâtiments de villégiature sont construits sur un même lot ou sur un lot morcelé, ce qui génère un chapelet de petits bâtiments partageant souvent le même langage architectural. Les autres secteurs de villégiature, particulièrement situés à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, ne sont pas visibles du chemin Royal. Ils sont accessibles en empruntant les anciens chemins agricoles donnant accès au fleuve. Ces secteurs sont aménagés à la fois sur les terres agricoles situées en contrebas du chemin Royal et en bordure du fleuve, formant de petits noyaux de résidences secondaires.

Le secteur de villégiature en bref

Les secteurs de villégiature sont des concentrations de maisons individuelles situées en bordure du fleuve et destinées, originalement, à une occupation saisonnière.

Les secteurs de villégiature sont accessibles directement par le chemin Royal ou par un chemin privé.

Ils sont souvent situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, notamment au fond des terres agricoles.

LES ABORDS DE VILLAGE

Les abords de village sont des zones de transition entre les secteurs agroforestiers et villageois. Ils se composent de parcelles plus ou moins grandes situées de part et d'autre du chemin Royal et sur lesquelles sont érigés des bâtiments présentant une diversité d'usages et d'implantations. Malgré certaines ressemblances avec les secteurs villageois, les abords de village possèdent habituellement une densité d'occupation du sol plus faible et une plus grande variété de fonctions, les terrains sont souvent plus grands et les maisons, plus éloignées de la route.

Les abords de village en bref

Les abords de village sont des zones de transition entre les secteurs agroforestiers et villageois.

LES SECTEURS DE BANLIEUE

Au milieu du XX^e siècle, de nouveaux ensembles résidentiels se forment à l'île d'Orléans, notamment dans les secteurs près du pont, soit à Sainte-Pétronille, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Les premières banlieues apparaissent ainsi sur d'anciennes terres agricoles loties. Ces unités de paysage rompent les modes d'implantation qui existaient jusqu'à cette époque. Contrairement aux secteurs agroforestiers, villageois et de villégiature où le bâtiment est implanté en fonction de l'espace dans lequel il est construit, les maisons des banlieues sont implantées de manière régulière (marge avant, marges latérales). Ces secteurs de banlieue s'inscrivent dans un courant nord-américain, qui se développe après la Seconde Guerre mondiale. Ils ne sont pas liés au passé rural et villageois de l'île d'Orléans. La plupart des secteurs de banlieue sont dominés par les maisons individuelles, à l'exception du carrefour du chemin Royal, de la côte du Pont et de la route Prévost. Ce carrefour constitue un sous-secteur, qui se distingue par son rôle de pôle urbain régional. Le sous-secteur de l'entrée de l'île comprend des services destinés à l'ensemble des résidents, dont la caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans.

Les secteurs de banlieue en bref

Ces banlieues se distinguent par leur ensemble cohérent de bungalows et de cottages entourés d'arbres. Elles sont situées à proximité de la voie principale et formées de parcours habituellement pavés.

Le sous-secteur de l'entrée de l'île compte des bâtiments commerciaux et de services.

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LES DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS ET UNITÉS DE PAYSAGE (VOIR L'ANNEXE PRÉSENTANT EN DÉTAIL LES DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS ET UNITÉS DE PAYSAGE)

Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Unité de paysage	Rapport bâti/ parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Front étroit (20 m à 25 m)	Décentrée/angle (0° à 10°)	1 m à 5 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Front large (60 m)	Décentrée/angle (0° à 15°)	10 m et plus	Replat	Détaché
Agricole	Front large (60 m)	Décentrée/angle (0° à 15°)	60 m à 100 m	Replat	Détaché

Sainte-Pétronille

Unité de paysage	Rapport bâti/ parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Oblongue	Décentrée/fleuve	0 m à 10 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Front étroit	Décentrée/angle	60 m à 100 m	Replat	Détaché
Agricole	Linéaire	Décentrée/angle (0° à 10°)	100 m et plus	Replat	Détaché
Villégiature	Linéaire/large	Fleuve	10 m et plus	Replat	Détaché
Riveraine	Linéaire/large	Fleuve	10 m et plus	Replat	Détaché

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Unité de paysage	Rapport bâti/ parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Front étroit (15 m à 24 m)	Décentrée/angle	1 m à 10 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Front large (60 m à 100 m)	Décentrée/angle	10 m à 60 m	Replat	Détaché
Agricole	Front large (60 m à 100 m)	Angle	Environ 100 m	Replat	Détaché
Villégiature	Petit lot/clairsemé	Fleuve	Très variable	Replat	Détaché
Riveraine	Agricole/selon rive	Décalée/décentrée/fleuve	10 m à 30 m	Replat	Détaché

Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Unité de paysage	Rapport bâti/parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Décentré/décalé	Parallèle	2 m à 5 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Variable	Angle (0° à 12°)	1 m à 100 m	Replat	Détaché
Agricole	Palier/large (60 m)	Angle/fleuve	Imposante	Replat	Détaché
Villégiature	Dense/petits lots	Fleuve	Fond terres	Replat	Détaché
Riveraine	Palier/dense	Perpendiculaire	10 m à 30 m	Replat	Détaché

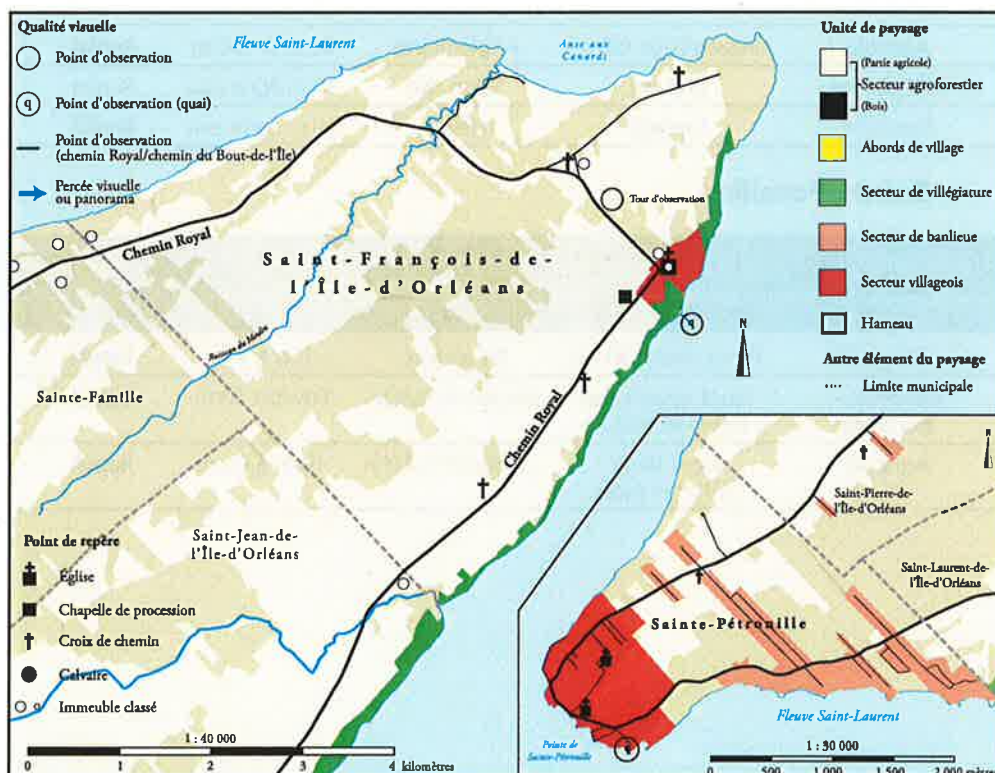
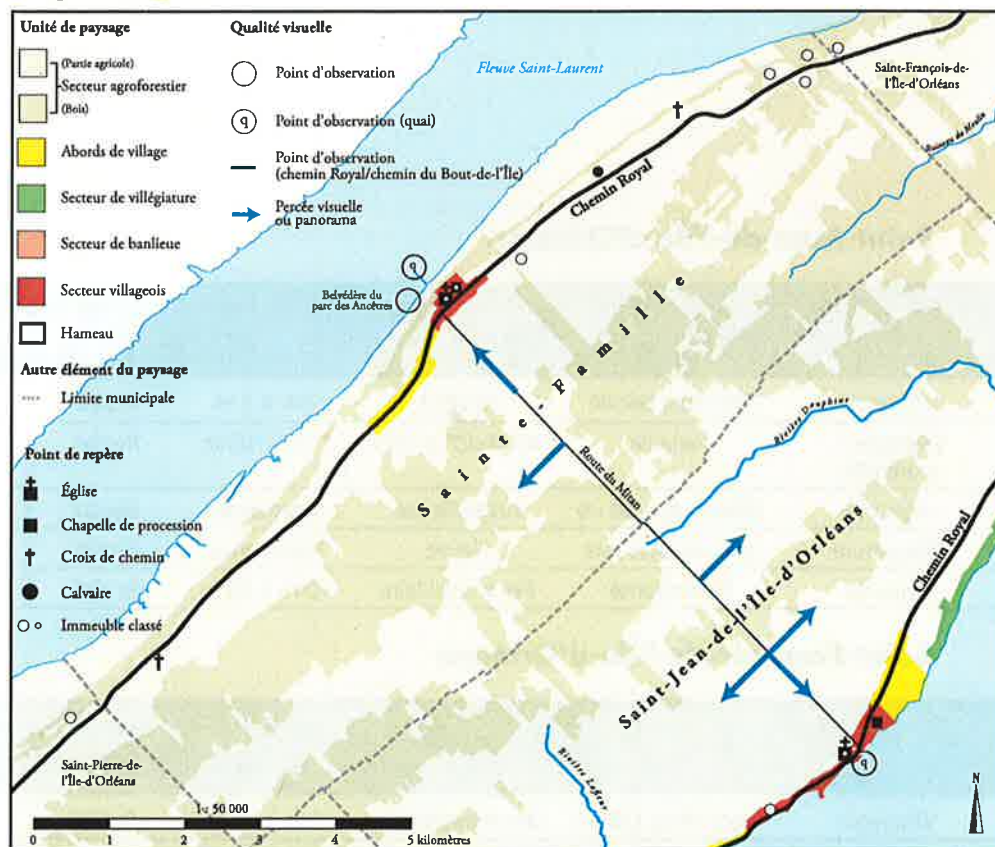
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

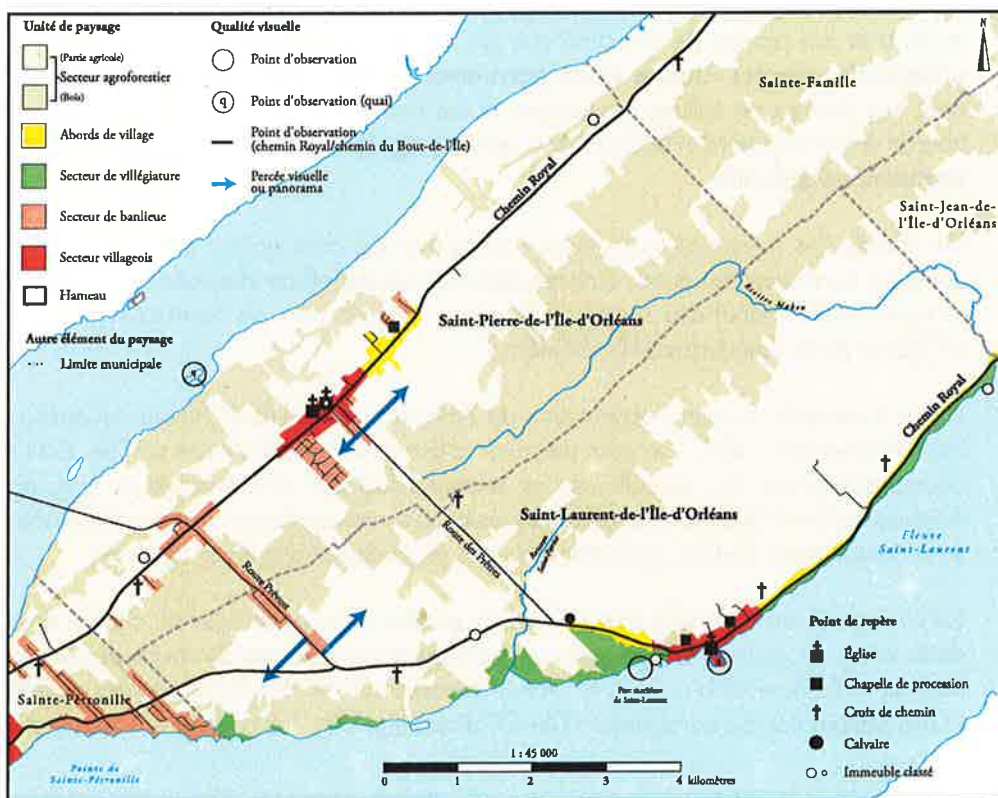
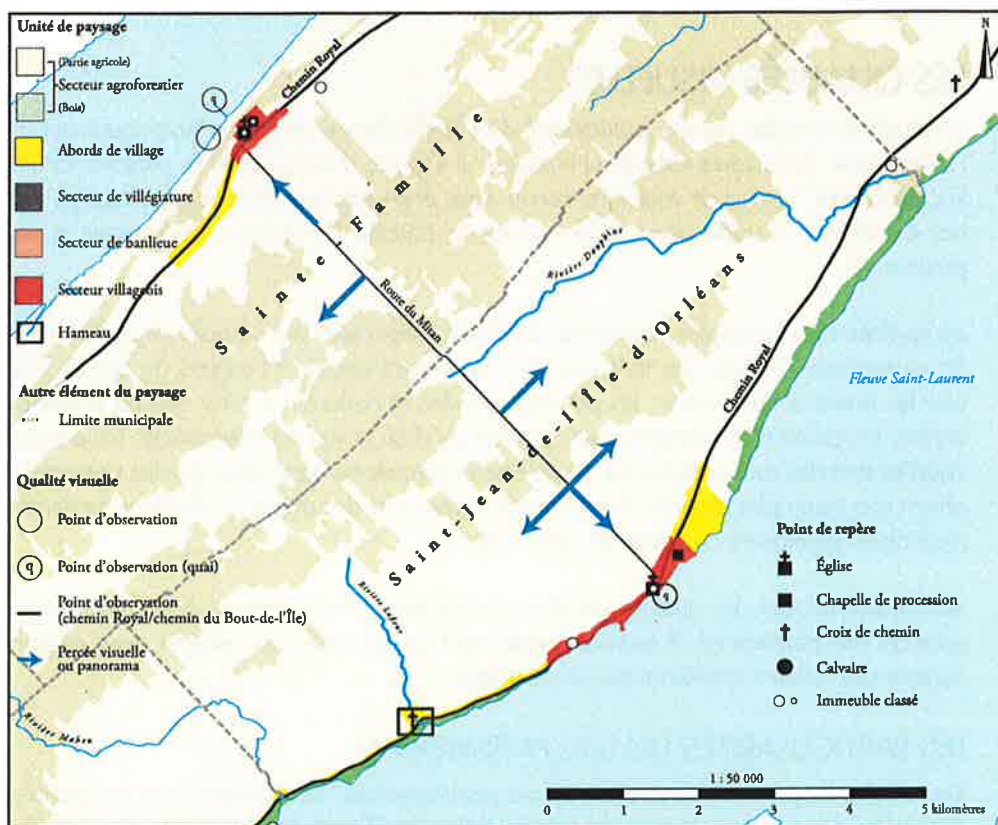
Unité de paysage	Rapport bâti/parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Front étroit (30 m)	Décentrée/fleuve	1 m à 10 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Front étroit (30 m)	Décentrée/fleuve	1 m à 10 m	Replat	Détaché
Agricole	Linéaire/large (60 m)	Angle/fleuve	60 m à 100 m	Replat	Détaché
Villégiature	Linéaire	Selon rive	20 m ligne eau	Replat	Détaché
Riveraine	Linéaire	Fleuve	20 m ligne eau	Replat	Détaché

Sainte-Famille

Unité de paysage	Rapport bâti/parcelle	Orientation	Marge avant	Relief naturel	Relation bâtiment principal et dépendances
Villageois	Front étroit (30 m)	Décentrée	1 m à 5 m	Replat	Détaché
Villageois – extrémité	Front assez large (60 m et moins)	Décentrée/angle	Environ 10 m	Replat	Détaché
Agricole	Front large (60 m et plus)	Angle (0° à 10°)	10 m à 60 m	Replat	Détaché

Figure 38





LES QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial de l'Île-d'Orléans découlent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains ; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial de l'Île-d'Orléans sont une caractéristique historique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects des valeurs emblématique et identitaire.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Une variété de points d'observation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans sont perceptibles depuis les principaux parcours du réseau viaire. Le chemin Royal compte divers points d'observation offrant des percées visuelles et des panoramas significatifs sur le littoral des versants et des pointes de l'île ainsi que sur les secteurs villageois. La route du Mitan présente des percées visuelles et des panoramas uniques sur le centre de l'île (fig. 38) avec ses champs en culture, ses vergers et ses érablières. La route Prévost, dans son tronçon à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, présente également des percées visuelles et des panoramas significatifs.

Les abords des quais situés notamment sur la rive sud ainsi qu'aux extrémités de l'île comptent également des points d'observation intéressants offrant des vues sur le littoral et le noyau institutionnel des secteurs villageois, comme ceux de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

À titre d'exemple, la tour d'observation de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est aussi un point d'observation d'où l'on peut percevoir différentes caractéristiques de l'île, dont le découpage éclaté des parcelles de ce secteur villageois. Le belvédère du parc des Ancêtres-de-l'Île-d'Orléans, situé à Sainte-Famille, présente également une vue intéressante sur le versant nord de l'île, caractérisé par des érablières et des terres agricoles.

Les champs en culture¹¹ sont particulièrement visibles dans les secteurs du chemin Royal situés entre les secteurs villageois ainsi que depuis les parcours de raccordement qui traversent l'île du nord au sud. Ces grands espaces ouverts offrent des percées visuelles et des panoramas qui caractérisent l'île d'Orléans (fig. 39). Les paysages ruraux depuis

11 Les champs en culture sont des propriétés privées, dont l'observation doit se faire à partir de lieux publics uniquement.

Figure 39

le chemin Royal se compose d'une alternance de cultures maraîchères, de vergers, de pâturages, de bois, de bâtiments agricoles et de maisons individuelles. On retrouve ces paysages sur la quasi-totalité du pourtour de l'île. Les secteurs villageois, pour leur part, se caractérisent principalement par leur tissu bâti dense où les maisons et les arbres adultes encadrent de façon serrée le principal chemin qui les traverse.

Une autre richesse du territoire orléanais est d'entretenir une relation étroite avec le fleuve par l'accessibilité de son littoral. De plus, la pointe de Sainte-Pétronille et, surtout, le parc maritime de Saint-Laurent offrent aux résidents comme aux visiteurs des percées visuelles et des panoramas généreux sur le littoral.

Les points de repère historiques deviennent des symboles d'un lieu lorsqu'ils servent à définir son identité, à le caractériser. La présence de points de repère évoque souvent une période ou un événement majeur de l'histoire du site patrimonial. Les églises sont les principaux repères bâtis du site patrimonial, suivies des croix de chemin et des chapelles de procession, qui marquaient parfois les extrémités du village (fig. 40). Les croix de chemin sont pour la plupart situées à proximité du chemin Royal et disséminées sur le pourtour de l'île. À ces éléments religieux peuvent s'ajouter certains bâtiments agricoles qui se détachent du paysage rural et qui constituent autant de points de repère. La dorsale de l'île et ses bois constituent également des points de repère importants.



Figure 40

Les qualités visuelles en bref

Les qualités visuelles se composent de points d'observation, de percées visuelles, de panoramas et de points de repère.

Les principaux points d'observation de l'île sont la tour de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le belvédère du parc des Ancêtres-de-l'Île-d'Orléans ainsi que les abords des quais situés sur la rive sud et aux extrémités de l'île.

Les percées visuelles et panoramas qu'offre le chemin Royal se distinguent par une alternance de cultures maraîchères, de vergers, de pâturages, de bois, de bâtiments agricoles et de maisons individuelles.

Une autre richesse du territoire orléanais est d'entretenir une relation visuelle étroite avec le fleuve, par l'accessibilité de son littoral.

Les églises, les croix de chemin, les chapelles de procession ainsi que la dorsale de l'île et ses bois constituent les principaux points de repère du site patrimonial. Certains bâtiments agricoles jouent également le rôle de points de repère dans le paysage rural de l'île.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui, qui pourrait éventuellement être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique se rattachent principalement à la valeur archéologique du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

En ce qui concerne le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, 25 sites archéologiques sont actuellement inscrits à l'ISAQ (fig. 31 et annexe présentant les données relatives aux sites archéologiques). L'un de ces sites a fait l'objet de deux campagnes de fouilles et les autres ont été documentés. Ces sites témoignent de l'occupation préhistorique et historique du territoire.

DATATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

La période préhistorique, caractérisée par l'occupation des Amérindiens avant la venue des Européens, démontre l'ancienneté de l'occupation du territoire. Certains sites découverts jusqu'à maintenant datent approximativement de 5 500 ans AA¹²; ils sont peu nombreux et souvent partiellement détruits par des facteurs humains ou naturels. Les sites de la période historique qui ont été découverts appartiennent à différentes époques; ils témoignent de l'occupation euroquébécoise du XVII^e siècle à nos jours. Sous forme de couches de sol, plusieurs périodes d'occupations humaines peuvent se superposer dans un même site.

Période préhistorique (5 sites découverts)

- Archaïque récent - laurentien (5 500 à 4 200 ans AA) = 1 site
- Archaïque récent - laurentien (5 500 à 4 200 ans AA) et euroquébécois = 1 site
- Sylvicole (3 000 à 450 ans AA) = 1 site
- Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA) = 1 site
- Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans AA) = 1 site

12 « AA » signifie « avant aujourd'hui » et fait référence, par convention, à avant 1950.

Période historique (20 sites découverts)

- Euroquébécois (sans précision) = 6 sites
- Euroquébécois - XVII^e au XVIII^e siècle = 2 sites
- Euroquébécois - XVII^e au XIX^e siècle = 1 site
- Euroquébécois - XVII^e au XX^e siècle = 2 sites
- Euroquébécois - Seconde moitié du XVIII^e siècle = 1 site
- Euroquébécois - XIX^e siècle = 5 sites
- Euroquébécois - XIX^e au XX^e siècle = 2 sites
- Euroquébécois - XX^e siècle = 1 site

FONCTION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

La fonction des sites archéologiques est déterminée à partir de données multiples et variées (données archéologiques, historiques, ethnologiques, géomorphologiques, etc.). En l'absence de données suffisantes, la fonction est dite indéterminée.

Période préhistorique (5 sites découverts)

- Halte temporaire ou lieu de surveillance : 1 site (CgEq-3)
- Fonction indéterminée : 4 sites (CfEs-1, CfEs-16, CgEq-26 et CgEr-9)

Période historique (20 sites découverts)

- Technologique (moulin) : 6 sites (CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEq-2, CgEr-2 et CfEs-6)
- Domestique : 2 sites (CfEr-6 et CfEs-5)
- Religieuse : 1 site (CgEq-13)
- Service public (route et canalisation) : 1 site (CfEs-25)
- Dépotoirs présumés : 2 sites (CfEs-12 et CfEs-13)
- Fonction indéterminée : 8 sites (CfEs-2, CfEs-7, CfEs-8, CfEs-9, CfEs-10, CfEs-11, CfEs-14 et CfEs-15)

LOCALISATION DES SITES

Les sites archéologiques découverts jusqu'à maintenant se trouvent dans l'ensemble des municipalités du site patrimonial.

- Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans : 5 sites
- Sainte-Pétronille : 8 sites
- Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans : 2 sites
- Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans : 2 sites
- Saint-François-de-l'Île-d'Orléans : 6 sites
- Sainte-Famille : 2 sites

POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

La présentation du potentiel archéologique du site patrimonial de l'Île-d'Orléans repose, notamment, sur une étude rendue publique en 2011, soit l'*Étude de potentiel archéologique de l'île d'Orléans*. La longue période d'occupation durant la préhistoire, la position stratégique de l'île à l'endroit où le fleuve Saint-Laurent se rétrécit sans oublier les ressources naturelles qu'il possède font de ce territoire un espace propice à l'établissement humain. Durant la préhistoire, l'île a surtout été caractérisée par le passage répété de groupes amérindiens nomades pratiquant la chasse et la cueillette. Vers la fin de la préhistoire, les Iroquoiens du Saint-Laurent peuplent la région de Québec. Les écrits des voyages de Jacques Cartier relatent leur présence sur l'île d'Orléans. La description la plus précise de la vie villageoise des Iroquoiens du Saint-Laurent est racontée par Jacques Cartier. Le site patrimonial est donc un territoire propice à l'occupation amérindienne durant la préhistoire, notamment au pourtour de l'île, à proximité des rivières, à ses extrémités et sur certaines terrasses surélevées.

L'occupation du territoire à la période historique est complexe et s'articule selon différents axes évoluant au fil du temps. Les découvertes archéologiques permettent d'intégrer les multiples éléments de ce patrimoine au sein d'ensembles dépassant la dimension du site archéologique, notamment à travers les ensembles villageois, institutionnels et économiques. En effet, les occupations euroquébécoises se sont implantées et développées non seulement autour des noyaux paroissiaux toujours existants à ce jour, mais également autour de noyaux économiques comme les moulins, les chantiers navals, les installations de pêche et les industries. C'est dans ces mêmes lieux que le patrimoine archéologique euroquébécois se révélera le plus riche et le plus intéressant à inventorier, à évaluer, à fouiller et à protéger.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comprend 25 sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

Le patrimoine archéologique de l'île témoigne de son occupation préhistorique et historique. Certains sites possèdent plusieurs couches de sol, représentant différentes périodes d'occupations humaines superposées sur le même site.

Les recherches ont permis de documenter l'occupation préhistorique et historique du site patrimonial, notamment en établissant que non seulement les occupations euroquébécoises étaient autour des noyaux paroissiaux, mais également autour des noyaux économiques.

Les noyaux économiques, comme les moulins, les chantiers navals, les installations de pêche et les industries situés dans les secteurs villageois et les zones riveraines, possèdent un potentiel archéologique intéressant pour le site patrimonial de l'Île-d'Orléans.



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientation sont présentés, soit les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention, les orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial et, enfin, des orientations particulières s'appliquant à certains secteurs (unités de paysage).

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de

réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU SITE PATRIMONIAL

LE CADRE NATUREL

ORIENTATION GÉNÉRALE

1. Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géographie ainsi qu'au couvert végétal du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

TOPOGRAPHIE

2. Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief.
3. Ne pas favoriser la création de talus artificiels ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton tels que des murs de soutènement.
4. Dans le cas de l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration, la modification de la topographie pourrait être acceptable.
5. Maintenir l'intégrité des escarpements et protéger les affleurements rocheux.

HYDROGRAPHIE

6. Favoriser la protection du littoral du fleuve dans l'ensemble de ses composantes, dont la topographie et la végétation.

COUVERT VÉGÉTAL (ARBRES, BOIS ET MILIEUX HUMIDES)

7. Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois.
8. Favoriser la protection des milieux humides, dont les tourbières et les marécages situés au centre de l'île ainsi que les marais côtiers, les marécages et les prairies humides au pourtour de l'île.
9. Lors de plantations, choisir des essences forestières indigènes et respecter les aménagements en place.
10. Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique.

LE RÉSEAU VIAIRE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

11. Conserver et mettre en valeur les caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
12. Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.
13. Ne pas favoriser l'ouverture de nouveaux parcours, notamment de parcours d'implantation, sauf si l'objectif est de consolider les secteurs villageois.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

14. Conserver les caractéristiques des parcours traditionnels telles que leur largeur et leur tracé.
15. Maintenir la prédominance du chemin Royal sur les autres parcours et conserver ses caractéristiques comme sa sinuosité.
16. Préserver l'étroitesse et la linéarité de la route des Prêtres et de la route du Mitan.
17. Favoriser le contraste entre le centre boisé de l'île et une périphérie en culture en laissant les abords des parcours de raccordement libres de construction.
18. Favoriser la conservation des caractéristiques des premiers parcours de raccordement servant de chemins d'accès entre les champs en culture et les battures du fleuve en laissant leurs abords libres de construction.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

ORIENTATION GÉNÉRALE

19. Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

20. Privilégier le maintien des caractéristiques du cadastre ancien (proportions, dimensions, orientations).
21. Privilégier la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire, notamment en maintenant une distinction entre les secteurs habités et les grandes terres agricoles.
22. Ne pas favoriser le morcellement des bois de la route Prévost pour l'implantation d'habitations.

LE CADRE BÂTI

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

23. Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.
24. Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.
25. Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition, en tout ou en partie, d'un bâtiment contribuant aux valeurs du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

POUR LES BÂTIMENTS CONTRIBUANT À LA VALEUR ARCHITECTURALE DU SITE PATRIMONIAL¹³

26. Utiliser des matériaux traditionnels, notamment le bois, la pierre, la brique d'argile et la tôle, compatibles avec l'époque de la construction du bâtiment lors d'une intervention sur une composante architecturale (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composants, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, le mode d'assemblage, les dimensions et les motifs.

¹³ Ces bâtiments correspondent à ceux inventoriés en 2013 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans et en 2009 et 2010 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine agricole bâti à l'île d'Orléans. Certains bâtiments agricoles d'intérêt ne figurent cependant pas dans l'inventaire de 2009-2010.

- 27. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes matériaux et les mêmes techniques.
- 28. Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère du bâtiment.
- 29. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui effacent le caractère historique des bâtiments anciens.
- 30. Respecter les apports qui témoignent du caractère évolutif du bâtiment, tels que les agrandissements, lorsqu'ils possèdent une valeur historique justifiant leur maintien.
- 31. Ne pas favoriser l'installation de panneaux solaires.
- 32. Favoriser le maintien et la préservation des bâtiments agricoles contribuant à la valeur architecturale du site patrimonial¹⁴, tels les granges-étables, les laiteries, les poulaillers, les porcheries, les fournils et les glacières.

L'implantation

- 33. Respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
- 34. Maintenir les bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les fondations

- 35. Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.
- 36. Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique donnant un résultat équivalent.
- 37. Maintenir l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.
- 38. Ne pas favoriser le recouvrement des fondations, notamment par le parement du corps principal du bâtiment, à l'exception de l'application d'un crépi ou d'un enduit traditionnels.

¹⁴ Ces bâtiments correspondent notamment à ceux inventoriés en 2009 et 2010 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine agricole bâti à l'Île d'Orléans. Certains bâtiments agricoles d'intérêt ne figurent cependant pas dans cet inventaire.

Les murs extérieurs

39. Utiliser les techniques les plus adéquates pour le nettoyage et l'entretien des parements selon le type de matériau. Notamment, ne pas favoriser le nettoyage au jet de sable, sec ou mouillé.
40. Conserver les parements traditionnels, notamment la pierre, la brique et le bois. Il est préférable de peindre ou de teindre les parements de planches de la couleur d'origine ou bien de couleur neutre et opaque, habituellement en blanc, plutôt que de les laisser de couleur naturelle (voir l'annexe présentant les exemples de couleur).
41. Pour les parements en maçonnerie (pierre, brique d'argile) ou les structures en maçonnerie laissées à nu, utiliser des mortiers et des crépis à base de chaux, qui sont compatibles avec les matériaux traditionnels.
42. Favoriser la conservation des enduits traditionnels. Lorsqu'ils doivent être refaits, utiliser un enduit à base de chaux.
43. Privilégier le dégagement des parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
44. Conserver les éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.
45. Privilégier les parements traditionnels plutôt que les parements comme le vinyle ; le béton ; les autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois ; la tôle peinte ou profilée en usine ; l'aluminium émaillé ; la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées, la maçonnerie sans mortier et le crépi en acrylique.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

46. Préserver les caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation dans l'élévation et dans la profondeur du mur, leurs dimensions, leurs proportions, leur type, notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.
47. Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois, avec petits-bois véritables. Il est préférable de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle (voir l'annexe présentant les exemples de couleur).
48. Conserver les chambranles et les impostes ou, s'ils ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
49. Privilégier le remplacement des ouvertures, en incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de la construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec cette époque.

- 50. Favoriser l'utilisation de portes et fenêtres traditionnelles au lieu de portes et fenêtres de facture contemporaine, même en bois.
- 51. Ne pas favoriser l'utilisation de portes et de fenêtres en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier; de portes coulissantes de type porte-fenêtre et de fenêtres à verre unique.

Les toitures et leurs composantes

- 52. Conserver la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
- 53. Privilégier les matériaux de couverture traditionnels, dont le bardeau de cèdre et la tôle (à la canadienne, à baguettes, pincée), pour les bâtiments ayant reçu la cote A ou B¹⁵, pour ceux contribuant à la valeur architecturale et étant situés dans les secteurs villageois et pour ceux ayant déjà une couverture traditionnelle. Pour les autres bâtiments inventoriés, privilégier l'utilisation de matériaux de couverture métallique, dont les textures et les coloris s'apparentent à ceux des toitures métalliques de facture traditionnelle.
- 54. Ne pas favoriser l'utilisation de la tôle émaillée.
- 55. Conserver les corniches, en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes. Si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
- 56. Conserver les lucarnes d'origine et les souches de cheminées anciennes ou, si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
- 57. Favoriser l'utilisation, sur les toits en pente, de modèles de barrières à neige discrets et de conception simple.
- 58. Ne pas favoriser l'installation de puits de lumière.

Les éléments en saillie et l'ornementation

- 59. Favoriser la conservation des éléments en saillie et l'ornementation ou, s'ils ont disparu, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine.
- 60. Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau.
- 61. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment. Cette intervention devrait se baser sur des documents ou des éléments existants.
- 62. Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.

[75]

15 Ces cotes proviennent de l'Inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans réalisé en 2013.

- 63. Favoriser la conservation des galeries d'origine ou de celles présentant une facture traditionnelle et leurs composantes, notamment en bois, en fer forgé ou en fonte.
- 64. Favoriser la construction de galeries, en y incluant des composantes en bois, en fer forgé ou en fonte, lorsque cette construction est compatible avec l'architecture du bâtiment. Cette intervention devrait se baser sur des documents ou des éléments existants.

La peinture, la teinture et le choix des couleurs

- 65. Utiliser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Favoriser des couleurs claires (blanc, amande, crème) pour les parements, des couleurs contrastantes et plus foncées que le parement pour les chambranles et les détails architecturaux, en fonction de l'âge et du type du bâtiment (voir l'annexe présentant les exemples de couleurs).
- 66. Lorsque le parement d'une seule élévation est changé, il pourrait être favorisé d'harmoniser la couleur du nouveau parement avec celle du parement existant.
- 67. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de traitements sur les couvertures en tôle ou en bardeau de cèdre afin de préserver leur teinte d'origine. Si les toitures doivent être peintes ou traitées, favoriser un fini métallique pour la tôle et une couleur se rapprochant de celle des couvertures traditionnelles pour la tôle et le bardeau de cèdre.
- 68. Privilégier la peinture ou la teinture opaque pour les éléments en bois, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- 69. Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de briques ou de pierres. Si la peinture de la brique est un élément traditionnel, utiliser de la peinture ou de la teinture perméable à la vapeur d'eau.

L'isolation

- 70. Privilégier les méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'épaisseur des parements et de la couverture, plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.
- 71. Les murs massifs en pierre ne devraient pas être isolés.
- 72. Tenir compte de l'effet des travaux d'isolation des toitures en pente sur leur forme et leurs composantes, dont les lucarnes, les souches de cheminées et les débords de toit. Ce faisant, privilégier l'isolation des toitures par l'intérieur.
- 73. Pour les fondations en pierre, privilégier l'isolation par l'extérieur de la partie cachée sous le sol en utilisant des méthodes réversibles.

POUR LES BÂTIMENTS NE CONTRIBUANT PAS À LA VALEUR ARCHITECTURALE DU SITE PATRIMONIAL

74. Favoriser le remplacement des matériaux (parement, couverture, ouvertures) selon les caractéristiques du type et de l'âge du bâtiment.
75. Ne pas favoriser l'ajout d'éléments ne correspondant pas aux caractéristiques du type et de l'âge du bâtiment.
76. Utiliser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, à l'exception des secteurs de banlieue. Favoriser des couleurs claires (blanc, amande, crème) pour les parements et des couleurs contrastantes et plus foncées que le parement pour les chambranles et les détails architecturaux (voir l'annexe présentant les exemples de couleurs).
77. Lorsque le parement d'une seule élévation est changé, il pourrait être favorisé d'harmoniser la couleur du nouveau parement avec celle du parement existant.
78. Favoriser la couleur naturelle des matériaux pour les couvertures. Favoriser des couleurs foncées pour les couvertures qui doivent être peintes.
79. Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de briques ou de pierres. Si la brique doit être peinte, utiliser de la peinture ou de la teinture perméable à la vapeur d'eau.
80. Favoriser l'utilisation des parements en bois plutôt que les parements en vinyle, en brique de béton, en maçonnerie sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton, en tôle peinte ou profilée en usine et en aluminium émaillé.
81. Favoriser l'installation de panneaux solaires sur les toitures plates et le versant arrière des toitures à versants. Ces panneaux solaires ne devraient toutefois pas être visibles de la voie publique et des principaux points d'observation afin de ne pas nuire aux qualités visuelles du site patrimonial.

POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT EXISTANT¹⁶

82. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.
83. Le bâtiment agrandi devrait conserver des dimensions similaires à celles des bâtiments patrimoniaux de son environnement immédiat.

[77]

¹⁶ La construction d'un garage, même attaché au corps principal d'un bâtiment, n'est pas considérée comme un agrandissement. Le présent document contient une section distincte, dans les nouvelles constructions, qui porte sur les garages.

L'implantation

- 84. Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- 85. Favoriser une implantation de l'agrandissement latéralement et en retrait par rapport à la façade du volume original ou perpendiculairement et à l'arrière de celui-ci (fig. 42).
- 86. Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier un dégagement par rapport au sol qui s'adapte à la topographie.

Le volume

- 87. Privilégier un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
- 88. Favoriser un agrandissement de la façade n'excédant pas la moitié de la longueur de la façade du bâtiment principal.
- 89. Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
- 90. Harmoniser l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.

Le traitement architectural

- 91. Favoriser la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.
- 92. Favoriser des fondations en béton dont la couleur du crépi ou de l'enduit s'harmonise avec celle du mortier des fondations de pierres du bâtiment principal.
- 93. Ne pas favoriser le recouvrement des fondations par le parement du corps principal du bâtiment, à l'exception de l'application d'un isolant, d'un crépi ou d'un enduit.
- 94. Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants.
- 95. Favoriser un alignement vertical des ouvertures d'un étage à l'autre et l'alignement de la partie supérieure des ouvertures sur un même étage.
- 96. L'agrandissement devrait avoir un effet limité sur les caractéristiques du bâtiment principal.

POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- 97. Favoriser une nouvelle construction qui s'inspire des caractéristiques historiques du milieu d'insertion et qui contribue à la continuité visuelle du cadre bâti, sans toutefois imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
- 98. Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation afin d'assurer un apport aux réalisations passées.
- 99. Favoriser la construction d'un bâtiment domestique s'inspirant des caractéristiques du bâtiment auquel il se rapporte.
- 100. Pour les constructions temporaires destinées aux travailleurs agricoles, favoriser une planification d'ensemble des installations afin d'assurer la protection, notamment, des qualités visuelles.

L'implantation

- 101. Respecter le relief naturel du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué (fig. 45).
- 102. Favoriser une implantation de la façade principale comparable à celle des bâtiments voisins, en respectant l'alignement ainsi que les marges latérales et arrière (fig. 43 et 44). Une annexe du plan de conservation présente les caractéristiques d'implantation traditionnelles dans les différentes municipalités et unités de paysage.
- 103. Ne pas favoriser les constructions dans les pentes abruptes.

Le volume

- 104. Privilégier des volumes semblables à ceux des bâtiments du milieu d'insertion.
- 105. Privilégier un volume et une hauteur qui ne dépassent pas la moyenne de ceux du milieu d'insertion.
- 106. Privilégier l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés ou rectangulaires, sans décrochés ni retrait.
- 107. Ne pas favoriser des fondations possédant une partie visible hors sol présentant un surhaussement accentué.
- 108. Utiliser des toitures aux formes simples, sans décrochés ni tourelles, qui sont compatibles avec celles des bâtiments anciens présents dans le milieu d'insertion. La ligne faîtière de la toiture devrait être parallèle à la voie publique, principalement le chemin Royal, ou perpendiculaire à l'orientation dominante du système parcellaire du secteur, selon le cas.

- 109. Privilégier la compatibilité des toitures des galeries et des volumes secondaires avec la toiture principale, notamment en ce qui a trait à leurs formes et à l'orientation de leur ligne faîtière.
- 110. Privilégier l'ajout de volumes secondaires au corps principal plutôt que l'utilisation de décrochés au volume principal.
- 111. Favoriser l'utilisation d'éléments de transition entre les espaces intérieurs et extérieurs tels que des galeries.

Le traitement architectural

- 112. Privilégier un traitement architectural compatible avec celui des bâtiments du milieu d'insertion en ce qui concerne, notamment, le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.
- 113. Privilégier l'utilisation de parements qui sont compatibles avec les caractéristiques du milieu d'insertion (parement léger horizontal ou vertical, maçonnerie).
- 114. Favoriser l'utilisation d'un maximum de deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et pas plus d'un par façade. Ne pas favoriser le recouvrement des fondations par le parement du corps principal du bâtiment.
- 115. Ne pas favoriser le recouvrement des fondations, à l'exception de l'application d'un isolant, d'un crépi ou d'un enduit.
- 116. Favoriser l'utilisation d'un seul type de matériau de couverture sur l'ensemble du bâtiment.
- 117. Pour les bâtiments commerciaux et institutionnels, privilégier l'utilisation des couvertures métalliques, dont les textures et les coloris s'apparentent à ceux des toitures de facture traditionnelle.
- 118. Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial pour les parements (claires, neutres et opaques), les détails architecturaux (contrastantes avec celles des parements et plus foncées) et les toitures (foncées), à l'exception des secteurs de banlieue (voir l'annexe présentant les exemples de couleurs).
- 119. Privilégier l'utilisation d'un seul type de porte et de fenêtre par bâtiment. Plutôt que de grandes fenêtres, privilégier l'intégration de fenêtres de petites dimensions et les répéter afin d'éviter une trop grande diversité d'ouvertures.
- 120. Favoriser un alignement vertical des ouvertures d'un étage à l'autre et l'alignement de la partie supérieure des ouvertures sur un même étage. Cette considération est facultative pour les lucarnes. Cependant, sur une même façade, privilégier une distribution symétrique des lucarnes selon un axe central.

- 121. Privilégier la distribution symétrique des ouvertures de part et d'autre de la porte centrale (fig. 46).
- 122. Privilégier une fenestration des vérandas en s'inspirant du modèle d'ouverture présent sur le bâtiment principal.
- 123. Favoriser la construction de galeries, pourvues d'un avant-toit et d'un garde-corps et présentant des caractéristiques cohérentes avec le bâtiment. Privilégier des galeries présentant une facture traditionnelle dans leur esthétique et leur mode d'assemblage.
- 124. Il est à privilégier de peindre ou de teindre les galeries en bois de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle. La couleur utilisée devrait s'harmoniser avec celle du bâtiment auquel la galerie se rapporte.
- 125. Favoriser l'utilisation de parements en bois plutôt que les parements en vinyle, en brique de béton, en maçonnerie sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton, en tôle peinte ou profilée en usine et en aluminium émaillé.

POUR LA CONSTRUCTION DE GARAGES

- 126. Favoriser la construction d'un garage détaché dans les secteurs villageois.
- 127. Favoriser la construction d'un garage détaché pour les bâtiments contribuant à la valeur architecturale du site patrimonial¹⁷.
- 128. Favoriser la construction d'un garage détaché pour les bâtiments situés en bordure du chemin Royal.
- 129. Favoriser un traitement architectural sobre, sans saillie (balcon, galerie, amortissement) ni ornementation élaborée.

ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

L'implantation

- 130. Privilégier la construction d'un garage détaché du bâtiment principal, sans élément architectural le reliant au bâtiment et nettement dégagé par rapport à ce dernier (fig. 41).
- 131. Privilégier l'implantation d'un garage en retrait par rapport à la façade du bâtiment principal.
- 132. Privilégier l'implantation d'un garage de façon à ce que sa ligne faîtière soit parallèle à celle du bâtiment principal.

17 Ces bâtiments correspondent à ceux inventoriés en 2013 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans.

133. Ne pas favoriser la modification de la topographie pour l'installation d'un garage.

Le volume

134. Favoriser un volume (plan au sol, hauteur, forme du toit) compatible avec celui du bâtiment principal.
135. Favoriser un gabarit de dimension nettement inférieure à celui du bâtiment principal.

Le traitement architectural

136. Favoriser un traitement architectural compatible avec celui du bâtiment principal auquel le garage se rapporte, notamment au regard des matériaux et du choix des couleurs.
137. Privilégier une porte de garage présentant les dimensions les plus réduites possible de façon à la rendre discrète.

ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ

L'implantation

138. Favoriser une implantation du garage latéralement et en retrait par rapport à la façade du bâtiment principal ou perpendiculairement et à l'arrière de celui-ci, également en retrait par rapport aux murs latéraux.
139. Si le garage est implanté latéralement, privilégier une ligne faîtière parallèle à celle du bâtiment principal.
140. Ne pas favoriser la modification de la topographie pour l'installation d'un garage.

Le volume

141. Favoriser un volume de dimension inférieure à celui du bâtiment principal.
142. Si le garage est implanté latéralement par rapport au bâtiment principal, privilégier une façade faisant moins de la moitié de la longueur de celle du bâtiment principal.
143. Si le garage est implanté perpendiculairement et à l'arrière du bâtiment principal, privilégier des murs latéraux dont la longueur est inférieure à celle des murs latéraux de la maison individuelle.

Le traitement architectural

- 144. Favoriser un traitement architectural compatible avec celui du bâtiment principal, notamment au regard des matériaux et du choix des couleurs.
- 145. Privilégier l'utilisation d'une porte de garage présentant les dimensions les plus réduites possible et dont le traitement est compatible avec celui du bâtiment principal.
- 146. Favoriser la localisation de la porte de garage au niveau du rez-de-chaussée. Si la topographie naturelle du site le permet, le garage pourrait être localisé en sous-sol.

ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE INTÉGRÉ

Le traitement architectural

- 147. Privilégier l'utilisation d'une porte de garage présentant les dimensions les plus réduites possible et dont le traitement est compatible avec celui du bâtiment principal.
- 148. Favoriser la localisation de la porte de garage au niveau du rez-de-chaussée. Si la topographie naturelle du site le permet, le garage pourrait être localisé en sous-sol.

POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES **L'implantation**

- 149. Si un nouveau bâtiment agricole est construit à proximité d'une maison individuelle, favoriser son implantation à l'arrière-plan de cette dernière.
- 150. Favoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment agricole de manière à ce que sa ligne faîtière soit parallèle à celle de la maison individuelle à laquelle il se rapporte ou perpendiculaire à l'orientation dominante du système parcellaire. Si l'implantation d'un nouveau bâtiment agricole a un effet important sur la préservation des percées visuelles et des panoramas, favoriser une ligne faîtière parallèle à l'orientation dominante du système parcellaire.

Le traitement architectural

- 151. Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial pour les parements (blanc, crème, amande), les détails architecturaux (couleurs contrastantes avec celles des parements et plus foncées) et les toitures (couleurs foncées).
- 152. Les parements de bois pourraient être de la couleur naturelle du matériau.

LES QUALITÉS VISUELLES

ORIENTATION GÉNÉRALE

153. Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère de ruralité et d'insularité du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

154. Favoriser la protection des points d'observation et de leur accès en privilégiant des aménagements qui permettent d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.
155. Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent, notamment, à partir du chemin Royal vers les alternances de cultures maraîchères, de vergers et de pâturages, vers le littoral, vers les principaux bâtiments ainsi que vers les noyaux villageois.
156. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas significatifs, notamment vers le littoral, et ne mettant pas en péril la lisibilité des points de repère du site patrimonial, dont les églises et les bois.
157. Protéger les percées visuelles s'ouvrant sur les immeubles patrimoniaux classés, qui constituent des points de repère bâtis significatifs.
158. En bande riveraine, ne pas favoriser l'installation de clôtures ou d'écrans visuels de part et d'autre des maisons individuelles afin de préserver les vues sur le littoral.

L'AFFICHAGE

159. Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
160. Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte.
161. Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments et n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
162. Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme, le lettrage et l'éclairage.

- 163. Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence ; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrage en appliqué ; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives, aux enseignes gonflables, aux enseignes sur pylône, aux enseignes lumineuses, notamment de type rétroéclairé et à néon, aux enseignes sur les toitures et au lettrage à l'exception du lettrage en vitrine.
- 164. Pour l'affichage en vitrine, privilégier une affiche transparente de dimensions restreintes dans le tiers inférieur de la vitrine.
- 165. Utiliser une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
- 166. Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment.
- 167. Privilégier l'éclairage des enseignes par projection.
- 168. Lorsque plusieurs enseignes sont nécessaires pour un même bâtiment, favoriser une harmonisation des enseignes.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- 169. Protéger le patrimoine archéologique.
- 170. Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.
- 171. Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

LES EXCAVATIONS DANS LES SITES INSCRITS À L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

- 172. Protéger le patrimoine archéologique en ne favorisant pas l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- 173. Si l'excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
- 174. Lors de ces excavations, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSÉDANT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

- 175. Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
- 176. Adapter l'intervention archéologique au potentiel de découverte archéologique et à l'importance de ce potentiel.

LA MISE EN VALEUR ORIENTATION GÉNÉRALE

- 177. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- 178. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, qui est compatible avec le contexte patrimonial.
- 179. Privilégier l'installation de panneaux d'interprétation discrets, d'une apparence soignée et compatibles avec le contexte patrimonial.
- 180. Favoriser la mise en valeur des points de repère.
- 181. Favoriser la mise en valeur des accès au littoral du fleuve.
- 182. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ* et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À CERTAINS SECTEURS (UNITÉS DE PAYSAGE)¹⁸

- 183. Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.
- 184. Ne pas favoriser l'installation d'éoliennes domestiques, à l'exception du secteur agroforestier.
- 185. Privilégier la concentration des nouvelles constructions dans les secteurs villageois afin de favoriser leur consolidation et d'empêcher l'étalement.
- 186. Privilégier la présence d'aménagements paysagers sobres et de qualité s'inspirant du contexte patrimonial immédiat en favorisant, notamment, les espèces indigènes et en évitant la surcharge d'éléments décoratifs et les aménagements élaborés.

18 Ces orientations sont complémentaires à celles présentées dans la section précédente.

187. Privilégier une implantation des piscines et de leur patio, des pergolas, des terrasses, des gloriottes et des structures similaires à l'arrière du bâtiment auquel ils se rapportent afin de ne pas obstruer de percées visuelles et de panoramas, à l'exception des secteurs de banlieue. Pour ces structures, il est privilégié d'utiliser des matériaux et de choisir des couleurs compatibles avec le bâtiment auquel elles se rapportent.

POUR LE SECTEUR AGROFORESTIER

188. Maintenir la faible densité du cadre bâti du secteur agroforestier.
189. Favoriser la préservation des grands espaces ouverts en culture.
190. En cas de morcellement d'une propriété agricole, favoriser des aménagements permettant de maintenir une lecture d'ensemble du système parcellaire ancien composé de terres étroites et allongées.
191. Éviter les aménagements paysagers de type urbain tels que les murets en blocs de béton, les surfaces en pavé de béton et les surfaces asphaltées.
192. Favoriser l'installation de clôtures rustiques et de grands arbres feuillus plutôt que des haies de cèdres afin de délimiter les terrains et les chemins d'accès.
193. Favoriser l'implantation de la maison individuelle à l'avant-plan des bâtiments domestiques et agricoles, selon les caractéristiques du milieu d'insertion.
194. Favoriser l'installation d'éoliennes domestiques dans les secteurs non visibles depuis le chemin Royal, la route du Mitan et la route des Prêtres.
195. Privilégier des aménagements atténuant les impacts visuels des équipements agricoles, comme les fosses à lisier et à fumier.
196. Ne pas favoriser la plantation de haies de cèdres.
197. Pour les haies brise-vent, favoriser l'utilisation de feuillus.

POUR LE SECTEUR VILLAGEOIS

198. Favoriser la préservation des liens visuels entre les composantes des ensembles institutionnels, dont l'église, le presbytère et le cimetière.
199. Privilégier un traitement différent pour les espaces publics et les propriétés privées, notamment à proximité des bâtiments commerciaux. La différence de traitement pourrait se manifester par des aménagements qui témoignent de la nature publique du lieu.
200. Privilégier des aménagements de qualité pour mettre en valeur les espaces publics.

- 201. Favoriser l'aménagement de stationnements dans les cours latérales et arrière plutôt que dans la cour avant des commerces, des institutions et des maisons individuelles.
- 202. Favoriser la protection des arbres adultes isolés et des alignements, et privilégier leur remplacement par des essences forestières indigènes lors d'interventions de coupe, lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
- 203. Favoriser une nouvelle construction contribuant à la continuité visuelle du cadre bâti.
- 204. Favoriser le maintien du volume dominant de la maison individuelle sur les bâtiments domestiques.
- 205. Favoriser une implantation cohérente des bâtiments domestiques, selon les caractéristiques du milieu d'insertion.
- 206. Ne pas favoriser l'installation d'écrans visuels (clôtures, haies) en marge avant des maisons individuelles.
- 207. Privilégier les clôtures en bois ou en métal, basses et ajourées, s'inspirant des clôtures traditionnelles du secteur villageois. Pour les clôtures en bois, favoriser l'application de peinture ou de teinture opaque de couleur claire (blanc, crème, amande).
- 208. Favoriser l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, sans nuire au patrimoine archéologique.
- 209. Minimiser l'effet visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements paysagers d'apparence soignée.

POUR LE SECTEUR DE VILLÉGIATURE

- 210. Favoriser des aménagements sobres et discrets pour les espaces publics adjacents au rivage.
- 211. Favoriser la protection des arbres adultes isolés et des alignements, et privilégier leur remplacement par des essences forestières indigènes lors d'interventions de coupe, lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
- 212. Favoriser le maintien du volume dominant de la maison individuelle sur les bâtiments domestiques.
- 213. Favoriser une implantation cohérente des bâtiments domestiques, selon les caractéristiques du milieu d'insertion.
- 214. Favoriser une nouvelle construction contribuant à la continuité visuelle du cadre bâti.
- 215. Ne pas favoriser l'installation d'écrans visuels (clôtures, haies) en marge avant des maisons individuelles.

POUR LES ABORDS DE VILLAGE

- 216. Favoriser un développement cohérent des abords de village grâce à l'insertion de nouveaux bâtiments et de mobilier urbain.
- 217. Favoriser la protection des arbres adultes isolés et des alignements, et privilégier leur remplacement par des essences forestières indigènes lors d'interventions de coupe, lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
- 218. Favoriser le maintien du volume dominant de la maison individuelle sur les bâtiments domestiques et agricoles.
- 219. Favoriser une implantation cohérente des bâtiments domestiques et des bâtiments agricoles, selon les caractéristiques du milieu d'insertion.
- 220. Ne pas favoriser l'installation d'écrans visuels (clôtures, haies) en marge avant des maisons individuelles.

POUR LE SECTEUR DE BANLIEUE

- 221. Favoriser des aménagements paysagers, comme des bandes végétales, en bordure des secteurs de banlieue.
- 222. Favoriser le maintien du volume dominant de la maison individuelle sur les bâtiments domestiques.
- 223. Favoriser une implantation cohérente des bâtiments domestiques, selon les caractéristiques du milieu d'insertion.

POUR LE SOUS-SECTEUR DE L'ENTRÉE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

- 224. Favoriser la consolidation et la requalification de l'entrée de l'île comme pôle où se concentrent les bâtiments et aménagements de services d'intérêt régional.
- 225. Favoriser des aménagements de qualité; notamment pour bien encadrer la voie publique ainsi que pour minimiser l'effet visuel des stationnements, des fils électriques, des équipements extérieurs ainsi que des aires d'entreposage et de chargement.
- 226. Favoriser l'intégration harmonieuse des constructions existantes et de nouvelles constructions au contexte patrimonial de l'île d'Orléans, notamment au regard de la qualité de ses paysages, de sa ruralité et de son insularité.
- 227. Favoriser la mise en place d'un mobilier urbain, incluant la signalisation, compatible avec le caractère historique du site patrimonial.
- 228. Favoriser l'harmonisation de la signalisation.
- 229. Favoriser l'écoulement naturel de l'eau et le respect de la topographie naturelle.
- 230. Favoriser la conservation de la végétation existante et la plantation d'espèces indigènes.

Figure 41

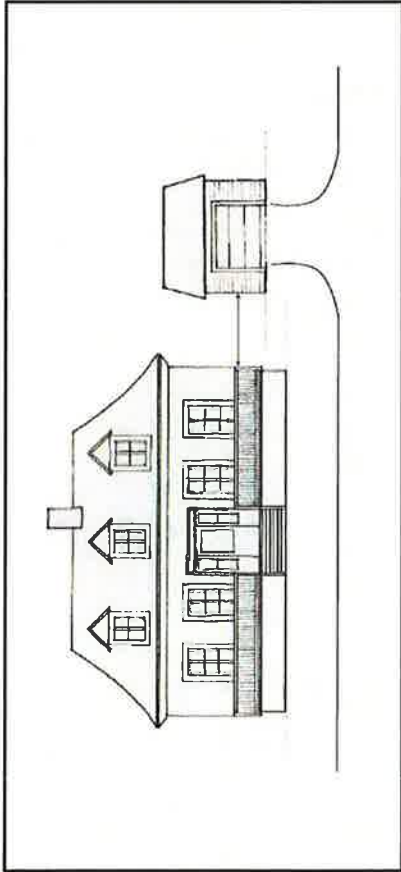


Figure 42

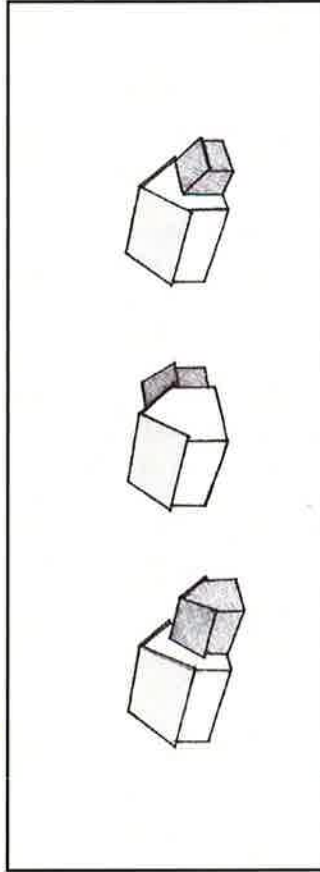


Figure 43

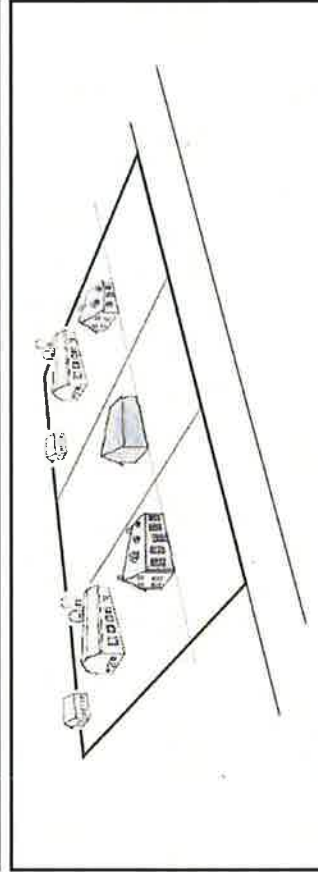


Figure 44

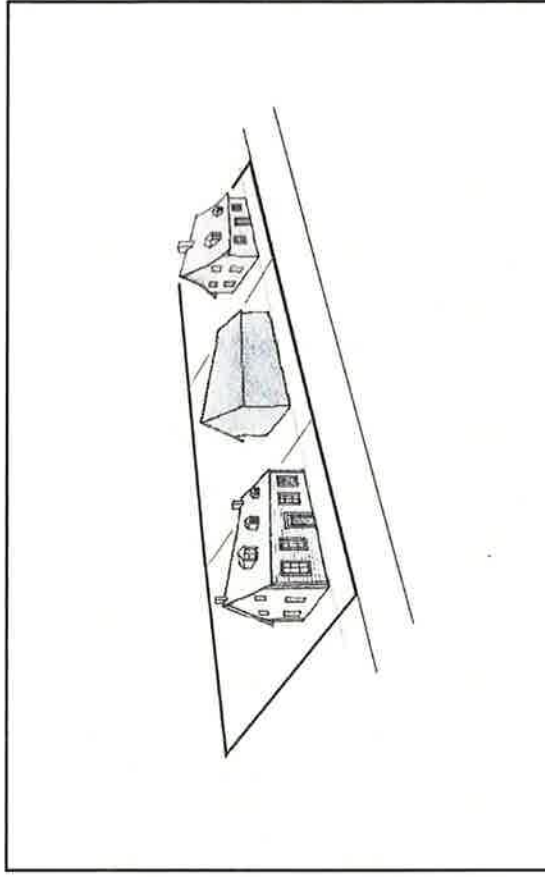


Figure 45

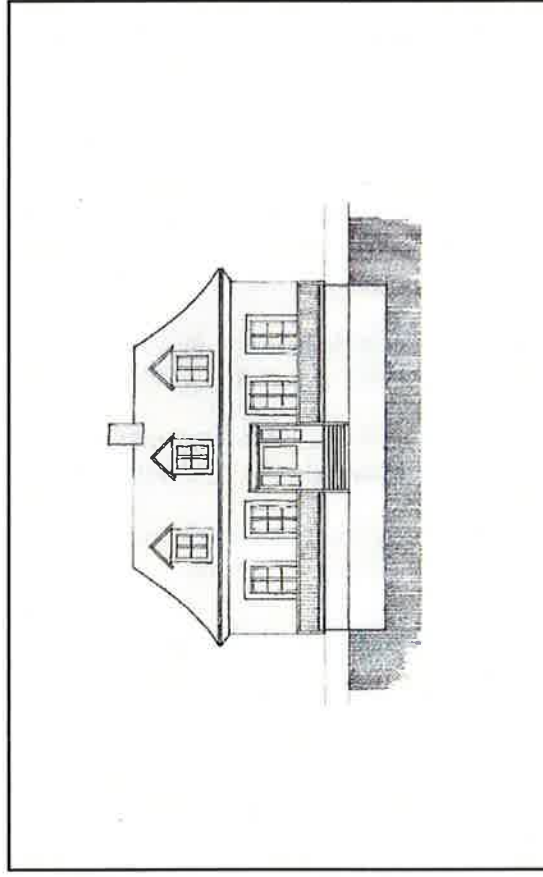


Figure 46

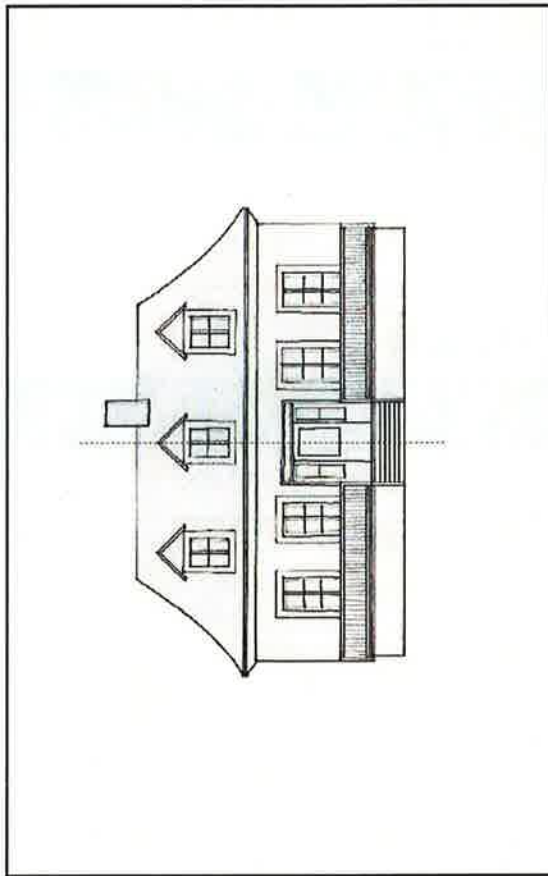


Figure 48

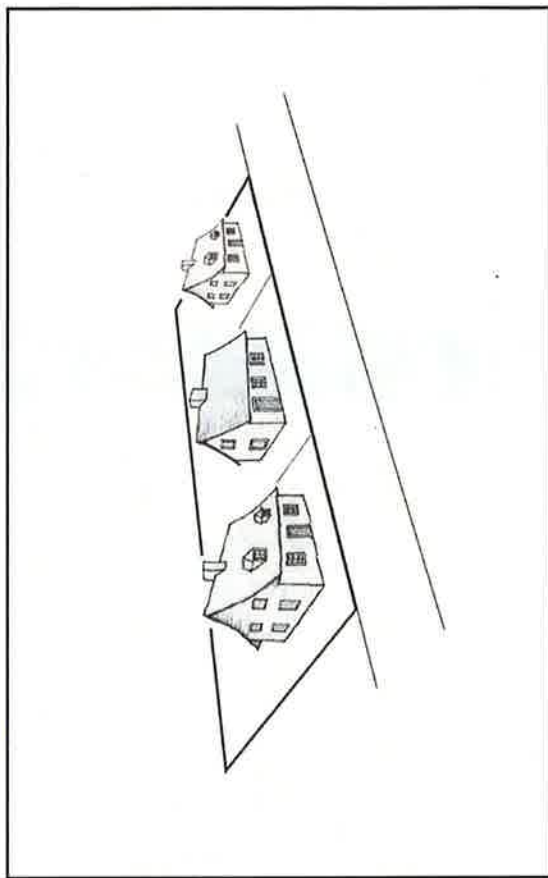


Figure 47

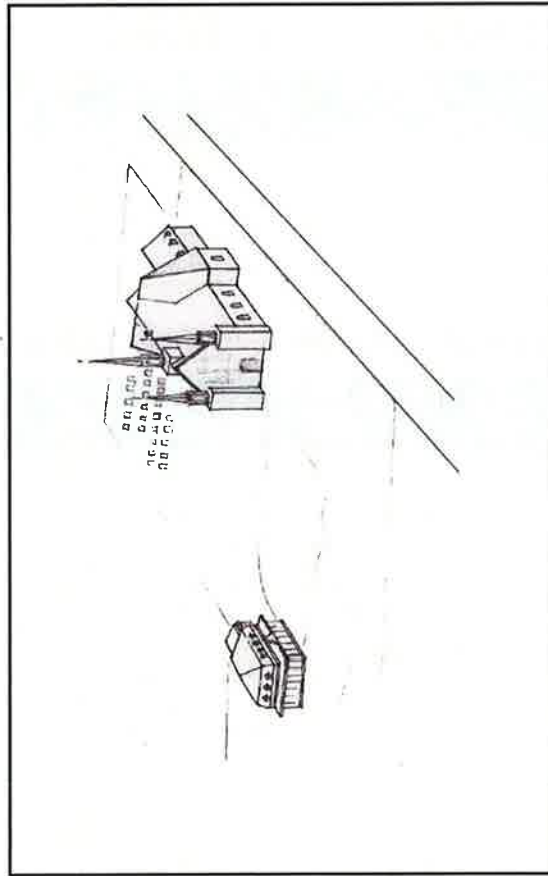
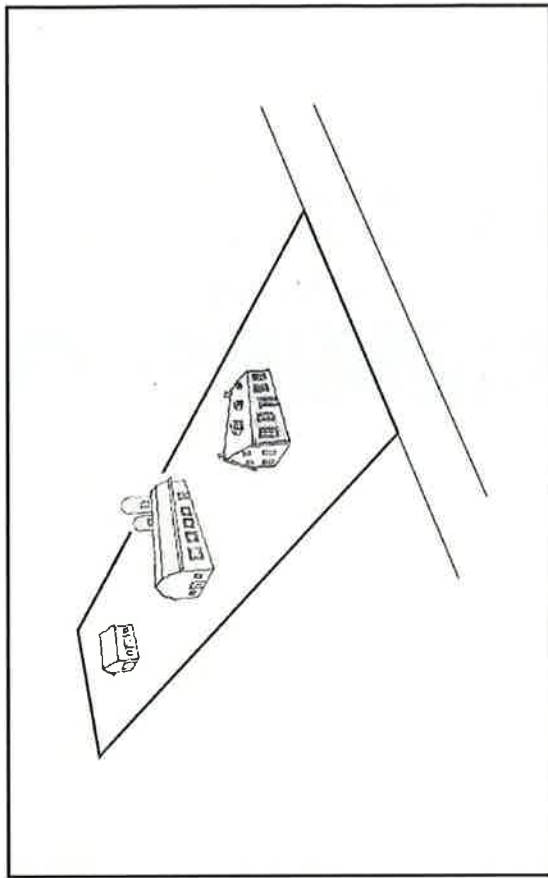


Figure 49



ANNEXES

TABLEAU DÉTAILLANT LA NATURE DE LA DOCUMENTATION ARCHÉOLOGIQUE RELATIVE AU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

ÉTUDES DE POTENTIEL

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
769	Étude de potentiel	10	CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEs-10, CfEs-5, CfEs-6, CfEs-7, CfEs-8, CfEs-9, CgEr-2
770	Étude de potentiel, mais aucune intervention sur le terrain	10	CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEs-10, CfEs-5, CfEs-6, CfEs-7, CfEs-8, CfEs-9, CgEr-2
772	Étude historique sur des sites archéologiques potentiels. Aucune mention d'activités sur le terrain.	10	CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEs-10, CfEs-5, CfEs-6, CfEs-7, CfEs-8, CfEs-9, CgEr-2
–	Étude de potentiel du manoir Mauvide-Genest	1	CfEr-6
–	Étude de potentiel archéologique par Ruralys	25	CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEr-6, CfEs-1, CfEs-2, CfEs-5, CfEs-6, CfEs-7, CfEs-8, CfEs-9, CfEs-10, CfEs-11, CfEs-12, CfEs-13, CfEs-14, CfEs-15, CfEs-16, CfEs-25, CfEq-2, CgEr-2, CgEr-9, CgEq-3, CgEq-13, CgEq-26

NOTES SUR DES DÉCOUVERTES FORTUITES

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
328	Courte note sur un site présumé et une découverte fortuite	3	CfEs-1, CfEs-12, CfEs-13
991	Collecte à découverte fortuite d'une terrine	1	CfEs-11

RAPPORTS DE PROSPECTION SUR LE TERRAIN

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
239	Sondage	5	CfEs-1, CfEs-13, CfEs-14, CfEs-2, CgEq-3
768	Sondage	7	CfEq-2, CfEr-1, CfEr-2, CfEr-3, CfEs-10, CfEs-5, CfEs-6
–	Collecte	3	CfEs-15, CfEs-7, CfEs-9
–	Identification visuelle	4	CfEq-2, CfEr-1, CfEr-3, CgEr-2

RAPPORTS DE PROSPECTION SUR LE TERRAIN (suite)

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
774	Sondage et inspection visuelle	1	CfEs-5
776	Sondage	1	CfEs-8
1602	Sondage	1	CfEs-16
1965	Sondage	1	CfEr-6
2077	Sondage	1	CfEs-2
–	Prospection visuelle surtout et sondages lors de découvertes en surface dans les labours	2	CgEq-26, CgEr-9
775	Prospection archéogéophysique seulement	2	CfEs-5, CfEs-7
1018	Inspection visuelle	1	CgEq-3

RAPPORTS DE SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
2312	Surveillance	1	CfEr-6
1632	Surveillance après l'incendie de l'église de Saint-François et relevé des monuments des cimetières actuels	1	CgEq-13
2060	Surveillance	1	CfEs-25

RAPPORTS DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

Source ISAQ	Type de travaux	Nb sites associés	Code Borden
3113	Fouille, sondage et surveillance	1	CfEr-6
3616	Fouille	1	CfEr-6

TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX SITES ARCHEOLOGIQUES

Code Borden	Nom du site	Datation/Identité culturelle	Municipalité	Nature des travaux
CfEs-1	Anse-du-Fort	Amérindienne préhistorique - Archaïque récent laurentien (5 500 à 4 200 ans AA)	Sainte-Pétronille	Découverte fortuite; sondage
CfEs-16	Sainte-Pétronille	Amérindienne préhistorique - Archaïque récent laurentien (5 500 à 4 200 ans AA); Euroquébécoise	Sainte-Pétronille	Découverte fortuite; sondage
CgEr-9	Sénéchal	Amérindienne préhistorique - Sylvicole (3 000 à 450 ans AA)	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Découverte fortuite; sondage
CgEq-3	Grotte d'Argentenay	Amérindienne préhistorique - Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA)	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Inspection visuelle; collecte de surface; sondage
CgEq-26	Dallaire	Amérindienne préhistorique - Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans AA)	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Inspection visuelle; collecte de surface; sondage
CfEr-2	Moulin à eau (21MT)	Euroquébécoise	Sainte-Famille	Étude de potentiel; inspection visuelle; sondage; relevé des ruines
CfEr-3	Moulin à eau (7MT)	Euroquébécoise	Sainte-Famille	Étude de potentiel; inspection visuelle; relevé des ruines
CfEs-11	Maison Côté	Euroquébécoise	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Découverte fortuite
CfEs-15	3MT	Euroquébécoise	Sainte-Pétronille	Inspection visuelle
CfEs-2	Grotte Maranda	Euroquébécoise	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Inspection visuelle; collecte de surface; sondage
CgEr-2	Moulin d'Argentenay (9MT)	Euroquébécoise	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel; inspection visuelle; relevé des ruines
CfEr-1	Moulin à eau et à farine (10MT)	Euroquébécoise 1608-1799	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel; inspection visuelle; relevé des ruines
CfEr-6	Manoir Mauvide-Genest	Euroquébécoise 1608-1950	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel; sondage; surveillance; fouille
CfEs-10	Site présumé du moulin de l'arbre sec (13MT)	Euroquébécoise 1608-1759	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel; sondage
CfEs-5	Village de l'Entre-Côtes (4MT)	Euroquébécoise 1608-1950	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel; inspection visuelle; prospection géophysique; sondage

TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX SITES ARCHEOLOGIQUES (suite)

Code Borden	Nom du site	Datation/Identité culturelle	Municipalité	Nature des travaux
CgEq-13	Église Saint-François	Euroquébécoise 1608-1899	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Surveillance
CfEs-14	Les Ancêtres	Euroquébécoise 1760-1799	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Sondage
CfEq-2	Moulin à eau (22MT)	Euroquébécoise 1800-1899	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Inspection visuelle ; relevé des ruines
CfEs-12	Anse-du-Fort 2	Euroquébécoise 1800-1899	Sainte-Pétronille	Sondage
CfEs-13	Anse-du-Fort 1	Euroquébécoise 1800-1899	Sainte-Pétronille	Sondage
CfEs-25	Route des Prêtres	Euroquébécoise 1800-1950	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Surveillance
CfEs-7	Camp du Major Hardy (2MT)	Euroquébécoise 1800-1899	Sainte-Pétronille	Étude de potentiel ; inspection visuelle ; prospection géophysique
CfEs-8	Mont des Roses (25MT)	Euroquébécoise 1800-1950	Sainte-Pétronille	Étude de potentiel ; sondage
CfEs-9	Fort des Hurons (1MT)	Euroquébécoise 1800-1899	Sainte-Pétronille	Étude de potentiel ; inspection visuelle ; collecte de surface
CfEs-6	Moulin à eau et à farine (5MT)	Euroquébécoise 1900-1950	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Étude de potentiel ; sondage ; relevé des ruines

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPLANTATION TRADITIONNELLE DES BÂTIMENTS PAR MUNICIPALITÉ ET UNITÉ DE PAYSAGE

SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Tracé agricole conservé. Parcelles à front étroit (entre 20 m et 25 m). Les bâtiments sont implantés de façon linéaire le long du chemin Royal.
Orientation	Bâtiment principal généralement décentré par rapport aux lignes de lot et implanté en angle par rapport au chemin Royal (entre 0° et 10°).
Marge avant	Marge avant variable entre 1 m et 5 m du chemin Royal.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.
Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues avec un front sur rue large (60 m).
Orientation	Bâtiment implanté à angle, parfois prononcé, par rapport à la ligne de cadastre agricole (entre 0° et 15°). Décentré par rapport aux lignes latérales de lot.
Marge avant	Marge avant variable entre 2 m et 5 m du chemin Royal.
Relief naturel	Implantation correspondant au relief naturel du site.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.
Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues avec un front sur rue large (60 m).
Orientation	Bâtiment implanté à angle de la ligne de cadastre agricole (entre 0° et 15°) et décentré par rapport aux lignes latérales de lot.
Marge avant	Recul très important par rapport au chemin Royal (entre 60 m et 100 m, même plus).
Relief naturel	Implantation sur un replat du terrain. Recul de 30 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

SAINTE-PÉTRONILLE

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues.
Orientation	Bâtiment principal généralement décentré par rapport aux lignes latérales du lot. Façade tournée vers le fleuve ou vers le chemin Royal.
Marge avant	Marge avant variable par rapport au chemin Royal (entre 0 m et 10 m). Recul de 30 m par rapport à l'escarpement ou à la ligne des hautes eaux.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés, en retrait et situés en arrière-plan du bâtiment principal.
Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues de grandes dimensions avec un front étroit. Implantation linéaire le long du chemin Royal.
Orientation	Bâtiment en angle et décentré par rapport aux lignes latérales du lot.
Marge avant	Marge avant variable par rapport au chemin Royal (entre 60 m et 100 m).
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. Recul de 30 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés, en retrait et généralement en arrière-plan du bâtiment principal. Dans le cas où l'arrière du bâtiment principal donne sur le fleuve, les dépendances se situent de côté.
Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues. Implantation linéaire suivant la géométrie du chemin Royal.
Orientation	Bâtiment en angle (0° à 10°) et décentré par rapport aux lignes latérales du lot. Façade tournée vers le fleuve.
Marge avant	Marge avant variable par rapport au chemin Royal (100 m et plus).
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. Recul de 30 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.
Unité de paysage : secteur de villégiature	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues de grandes dimensions implantées de façon linéaire selon la géométrie de la rive.
Orientation	Façade orientée vers le fleuve. Bâtiment à proximité du fleuve et en retrait du chemin Royal.
Marge avant	Marge avant minimum de 10 m par rapport au mur de soutènement public ou de la ligne des hautes eaux.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. Recul de 10 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

Unité de paysage : bandes riveraines	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues de grandes dimensions implantées de façon linéaire selon la géométrie de la rive.
Orientation	Façade orientée vers le fleuve. Bâtiment à proximité du fleuve et en retrait du chemin Royal.
Marge avant	Marge avant minimum de 10 m par rapport au mur de soutènement public ou de la ligne des hautes eaux.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. Recul de 10 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et situés d'un côté ou de l'autre du bâtiment principal.

SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Lots étroits (15 m à 34 m, récurrence de lots de 25 m). Profondeur variable selon la proximité de l'escarpement.
Orientation	Bâtiment principal généralement décentré par rapport aux lignes latérales du lot. Bâtiment orienté face au fleuve, à angle variable.
Marge avant	Marge avant variable entre 1 m et 10 m du chemin Royal. Recul de 10 m à 30 m du mur de soutènement public.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés du bâtiment principal. Situés en arrière-plan du côté nord du chemin Royal et en retrait latéralement du côté sud.

Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles larges (entre 60 m et 100 m sur front de rue) et parallèles au chemin Royal.
Orientation	Bâtiment implanté à angle et décentré par rapport aux lignes latérales de lot.
Marge avant	Marge avant très variable (entre 10 m et 60 m).
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.

Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles larges avec un front sur rue entre 60 m et 100 m.
Orientation	Bâtiment implanté à angle par rapport aux lignes latérales de lot.
Marge avant	Recul important par rapport au chemin Royal (environ 100 m).
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. Recul de 30 m par rapport à l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. Situés à l'arrière-plan lorsqu'ils se trouvent au nord du chemin Royal et à l'avant-plan lorsqu'ils se trouvent au sud. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

Unité de paysage : secteur de villégiature	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Petits lots implantés de façon clairsemée et qui suivent les lignes du cadastre agricole.
Orientation	Implantation vers le fleuve.
Marge avant	Marge avant très variable.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain. La profondeur des lots dépend de la proximité de l'escarpement.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. Situés à l'arrière-plan lorsqu'ils se trouvent au nord du chemin Royal et à l'avant-plan lorsqu'ils se trouvent au sud. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

Unité de paysage : bandes riveraines	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Implantation agricole (rang simple, double ou triple, selon la largeur de la bande riveraine). Le parcellaire suit la géométrie de la rive.
Orientation	Maisons décalées les unes par rapport aux autres et décentrées sur leur lot. Implantation vers le fleuve.
Marge avant	Marge avant variable par rapport à la rive (entre 10 m et 30 m). Recul de 5 m par rapport à l'escarpement.
Relief naturel	Implanté sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et situés d'un côté ou de l'autre du bâtiment principal.

SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Maisons décentrées sur le lot et décalées en vis-à-vis. Parcelles de petites dimensions, plus longues que larges.
Orientation	Maisons parallèles au chemin Royal et à la ligne de lot.
Marge avant	Marge avant variable entre 2 m et 5 m du chemin Royal.
Relief naturel	Implanté sur un terrain généralement plat et végétation conservée.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.

Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Espacement variable entre les résidences (certaines forment des hameaux).
Orientation	À angle variable (entre 0° et 12°) par rapport aux lignes latérales de lot.
Marge avant	Marge avant variable entre 1 m et 100 m du chemin Royal.
Relief naturel	Implanté sur un replat. Implantation sur une pente de moins de 30 % d'inclinaison.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés, implantés en retrait ou latéralement par rapport au bâtiment principal.

Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues de grandes dimensions (au moins 60 m sur rue). Implantation en paliers.
Orientation	Bâtiments à angle par rapport au chemin Royal et aux lignes latérales de lot. Façade principale tournée vers le fleuve.
Marge avant	Marge avant importante de part et d'autre du chemin Royal.
Relief naturel	Implanté sur un replat, minimalement à 30 m d'un escarpement. Implantation sur une pente de moins de 30 % d'inclinaison.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés, situés en retrait ou latéralement par rapport au bâtiment principal et parallèles à celui-ci. Bâtiments agricoles à l'avant-plan au sud du chemin Royal, mais n'obstruant pas les percées visuelles vers la maison.
Unité de paysage : secteur de villégiature	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Tissu urbain dense. Concentration de maisons individuelles implantées sur de petits lots, souvent au sud du chemin Royal. Plusieurs bâtiments sur un même lot ou sur un lot morcelé.
Orientation	Davantage orienté vers le fleuve.
Marge avant	Souvent au fond des terres agricoles.
Relief naturel	Implantation sur le plat avec un recul variable par rapport à la rive (entre 10 m et 30 m du mur de soutènement public ou de la ligne des hautes eaux).
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés, situés en retrait ou latéralement par rapport au bâtiment principal et parallèles à celui-ci. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.
Unité de paysage : bandes riveraines	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcellaire agricole de forme oblongue et de largeur variable implanté en paliers décalés. Tissu dense.
Orientation	Tendance à une orientation perpendiculaire par rapport à la ligne de la rive.
Marge avant	Recul variable par rapport à la rive (entre 10 m et 30 m du mur de soutènement public ou de la ligne des hautes eaux).
Relief naturel	Implantation sur le plat, à 5 m minimum de l'escarpement (pour les maisons plus anciennes).
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et situés d'un côté ou de l'autre du bâtiment principal.

SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Caractère rural fort. Parcelles oblongues avec front plus étroit (environ 30 m de largeur).
Orientation	Bâtiment principal généralement décentré sur le lot. Certains sont tournés vers le fleuve. Ligne faîtière parallèle à la façade principale.
Marge avant	Marge avant variable entre 1 m et 10 m du chemin Royal.
Relief naturel	Implantation sur le plat, sans remblai.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.
Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues avec un front étroit (environ 30 m de largeur).
Orientation	Maison décentrée par rapport aux lignes latérales de lot et à angle par rapport au chemin Royal. Tournées vers le fleuve.
Marge avant	Marge avant variable entre 1 m et 10 m.
Relief naturel	Implantation sur le plat.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal. Lorsque situés en avant-plan, ne sont pas situés à proximité du chemin.
Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Implantation linéaire le long du chemin Royal. Parcelles de grande taille avec un front sur rue très large (entre 60 m et 100 m).
Orientation	Bâtiment en angle par rapport aux lignes latérales de lot. Façade orientée vers le fleuve.
Marge avant	Recul important par rapport au chemin Royal (entre 60 m et 100 m).
Relief naturel	Implantation sur un replat de terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.
Unité de paysage : secteur de villégiature	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Implantation linéaire, suit la sinuosité de la rive. Tendance à implanter les lots en cul-de-sac.
Orientation	En fonction de la géométrie de la rive. Façade principale tournée vers le fleuve.
Marge avant	Recul de 20 m de la ligne des hautes eaux.
Relief naturel	Implantation sur un replat.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

Unité de paysage : bandes riveraines	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Implantation linéaire à un seul rang (le long des parcours longitudinaux plutôt que transversaux). Dimension des bâtiments proportionnelle à la dimension des terrains.
Orientation	Implantation orientée vers le fleuve.
Marge avant	Recul de 20 m de la ligne des hautes eaux.
Relief naturel	Recul de 10 m en bas de l'escarpement et de 30 m en haut de celui-ci. Implantation sur un replat.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et situés d'un côté ou de l'autre du bâtiment principal.

SAINTE-FAMILLE

Unité de paysage : secteur villageois – cœur de village	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles étroites (environ 30 m de largeur) et parallèles au chemin Royal.
Orientation	Bâtiment principal généralement décentré par rapport aux lignes latérales du lot.
Marge avant	Marge avant variable par rapport au chemin Royal (entre 1 m et 5 m). Recul de 30 m par rapport à l'escarpement.
Relief naturel	Relief naturel du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.

Unité de paysage : secteur villageois – extrémités est/ouest	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles moyennement larges (largeur inférieure à 60 m). Implantation linéaire à deux paliers.
Orientation	Bâtiment à angle et décentré par rapport aux lignes latérales du lot. Façade tournée vers le chemin Royal.
Marge avant	Marge avant variable (environ 10 m). Exceptionnellement à 5 m et moins.
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et en retrait du bâtiment principal.

Unité de paysage : secteur agroforestier	
Élément	Caractéristiques
Rapport bâti/parcelle	Parcelles oblongues de largeur variable (minimum de 60 m). Parfois disposées en forme de hameau.
Orientation	Bâtiment implanté en angle par rapport aux lignes latérales du lot (de 0° à 10°). Façade tournée vers le chemin Royal.
Marge avant	Marge avant variable par rapport au chemin Royal (entre 10 m et 60 m).
Relief naturel	Implantation sur le replat du terrain.
Relation bâtiment principal et dépendances	Dépendances et garages détachés et parallèles au bâtiment principal. N'obstruent pas les percées visuelles vers la maison.

EXEMPLES DE COULEURS

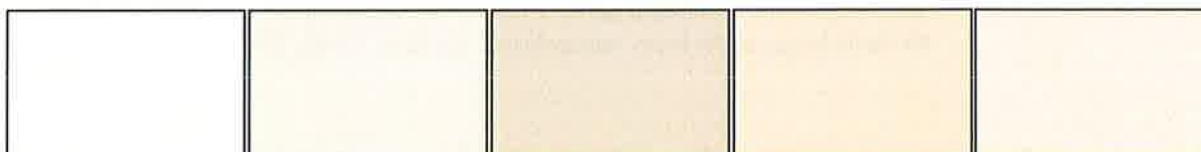
POUR LES PAREMENTS DE MAÇONNERIE EN PIERRE

ET EN BRIQUE ET POUR LES PAREMENTS EN BOIS



Maçonnerie de pierres

Maçonnerie de briques



Parements en bois de couleur claire

POUR LES FENÊTRES POUR LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX POUR LE PLANCHER DES GALERIES

Liste des figures

Page couverture :

Vue aérienne de Sainte-Famille,
© Pierre Lahoud 2013.

Page « Introduction » :

Vue aérienne d'un secteur agroforestier à Sainte-Famille,
© Pierre Lahoud 2013.

Page « Survol du site patrimonial » :

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Chemin Royal / Auteur non identifié – [vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P811.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans – Vue / Edgar Gariépy
Photographie Artistique & Industrielle – [vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P748.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Vue aérienne vers la pointe est de l'île d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 1 :

Vue aérienne vers la pointe ouest de l'île d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 2 :

Vue aérienne d'un secteur agroforestier à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 3 :

Carte du gouvernement de Québec [détail] / Gédéon de Catalogne
(fac-similé de A.E.B. Courchesne) – 1709 (1921),
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
G 3451 G46 1709 C381 1921 DCA.

Figure 4 :

Sainte-Pétronille – Château Bel-Air / Fred C. Würtele – juillet 1904,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P546, D8, P35.

Figure 5:

Pont de l'Île-d'Orléans – Vue aérienne / Auteur non identifié – 1938,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P227.

Figure 6:

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – chantier maritime / M. Prévotat – [vers 1920],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P1050.

Figure 7:

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans [vue panoramique prise du phare sur le quai] /
Auteur non identifié – [vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P791.

Figure 8:

Sainte-Pétronille – Chapelle St. Mary (Anglicane) / Edgar Gariépy
Photographie Artistique & Industrielle – [vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P720.

Figure 9:

Chalouperie Godbout, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,
Marie-Claude Côté 2003, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 10:

Vue aérienne du versant nord de l'île d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 11:

Carte illustrant les limites du site patrimonial et le cadre naturel,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 12:

Sainte-Famille – Chemin Royal / Edgar Gariépy
Photographie Artistique & Industrielle – [vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600, S6, D5, P676.

Figure 13:

Vue aérienne du chemin Royal à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2004.

Figure 14:

Route Prévost,
Marie-Josée Deschênes 2009, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 15:

Route du Miton vers Saint-Jean,
Marie-Josée Deschênes 2009, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16:

Vue aérienne de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 17:

Carte illustrant le réseau viaire,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18:

L'entrée de la Rivière du St Laurent, et la ville de Québec dans le Canada /
attribué à Jean-Baptiste Franquelin – [vers 1670],
gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

Figure 19:

Carte illustrant le système parcellaire,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20:

Dessin d'une maison rurale d'inspiration française,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.
Maisons sises au 2209, chemin Royal, Sainte-Famille
et au 1000, route D'Argentenay, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,
Patri-Arch 2013, © MRC de l'Île-d'Orléans.

Figure 21 :

Dessin d'une maison québécoise d'inspiration néoclassique,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.
Maisons sises au 4642, chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
et au 4870, chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,
Patri-Arch 2013, © MRC de l'Île-d'Orléans.

Figure 22:

Dessin d'une maison mansardée,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.
Maisons sises au 4711, chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
et au 1571, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans,
Patri-Arch 2013, © MRC de l'Île-d'Orléans.

Figure 23:

Dessin d'un cottage Regency,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.
Maisons sises au 8374, chemin Royal, Sainte-Pétronille
et au 12, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille,
Patri-Arch 2013, © MRC de l'Île-d'Orléans.

Figure 24:

2639, chemin Royal, Sainte-Famille,
Patri-Arch 2013, © MRC de L'Île-d'Orléans.

Figure 25:

Dessin d'une maison vernaculaire industrielle,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.
Maison sise au 1785, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans,
Patri-Arch 2013, © MRC de L'Île-d'Orléans.

Figure 26:

Grange-étable du 1915, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans,
Élodie Simard 2009, © MRC de L'Île-d'Orléans.

Figure 27:

Grange-étable du 1177, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans,
Catherine Girard 2009, © MRC de L'Île-d'Orléans.

Figure 28:

Ancien poulailler converti en poissonnerie,
Marie-Josée Deschênes 2009, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29:

Églises de Sainte-Famille, de Saint-François et de Saint-Jean,
Sylvain Lizotte, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30:

Plaque de Gabriel Gosselin à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,
Christian Lemire 2007, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31:

Carte illustrant les immeubles patrimoniaux classés, le patrimoine archéologique
et le patrimoine religieux, Guy Mongrain 2015,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 32:

Vue aérienne d'un secteur agroforestier à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2013.

Figure 33:

Vue aérienne de Sainte-Famille,
© Pierre Lahoud 2004.

Figure 34:

Vue aérienne du noyau villageois de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2004.

Figure 35:

Vue aérienne de la municipalité de Sainte-Pétronille,
© Pierre Lahoud 2004.

Figure 36 :

Vue aérienne du noyau villageois de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,
© Pierre Lahoud 2004.

Figure 37 :

Secteur de villégiature à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans,
Pascale Llobat 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 38 :

Cartes illustrant les unités de paysage et les qualités visuelles,
Guy Mongrain 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 39 :

Perspective visuelle vers Québec à partir de Sainte-Pétronille,
Marie-Josée Deschênes 2009, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 40 :

Chapelle de procession de Sainte-Famille,
Marie-Claude Côté 2003, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 41 :

Dessin de l'implantation d'un garage,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 42 :

Dessin de l'implantation d'un agrandissement,
Blanche Paré-Jobin 2011, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 43 :

Dessin d'exemples d'implantation respectant l'alignement des bâtiments existants,
secteur des abords de villages, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 44 :

Dessin d'exemples d'implantation respectant l'alignement des bâtiments existants,
secteur villageois, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 45 :

Dessin montrant le dégagement des fondations, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 46 :

Dessin montrant la symétrie des ouvertures, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 47:

Dessin d'une parcelle institutionnelle, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 48:

Dessin d'une parcelle résidentielle, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 49:

Dessin d'une parcelle agricole, Blanche Paré-Jobin 2011,
© Ministère de la Culture et des Communications.

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué des caractéristiques topographiques, hydrographiques ou végétales qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie de bâtiment qui est en relief par rapport au mur, par exemple un balcon, une galerie, un porche, une cheminée ou une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Garage attaché

Une construction permanente ayant pour fonction, notamment, d'accueillir des automobiles et dont le volume est contigu à celui d'un bâtiment principal par une élévation.

Garage intégré

Une construction permanente ayant pour fonction, notamment, d'accueillir des automobiles et dont le volume est contigu à celui d'un bâtiment principal par au moins deux élévations.

Milieu d'insertion

Le milieu d'insertion correspond à l'environnement immédiat d'une nouvelle construction, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal, d'un garage ou d'un bâtiment agricole.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses abords sont généralement peu construits, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Point d'observation

Un point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait éventuellement être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres qui permettent la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur, le parcours d'implantation et le parcours de raccordement.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés propriétés foncières, unités foncières ou parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unité de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et historiques (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui leur sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

BIBLIOGRAPHIE

AUDET, Bernard. *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVII^e siècle : étude de culture matérielle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, 271 p.

BERGERON, Michel, et Paul-Aimé LACROIX. *Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans : approche typologique*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1979, 362 p.

BERNIER, André. *Île d'Orléans, les potentiels ethnohistoriques*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976.

BOIS, Louis-Édouard. *L'île d'Orléans : notes sur son étendue, ses premiers établissements, sa population, les mœurs de ses habitants, ses productions*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1999 (1895), 148 p.

BOURQUE, Hélène, Donald DION et Brigitte OSTIGUY. *L'île d'Orléans, un enchantement*, Québec, Les éditions du Chien rouge, 1999, 45 p.

BOUTIN, Isabelle, et autres. *Essai-laboratoire : Guide pratique à l'intention des intervenants et des intervenantes en matière de développement résidentiel à l'île d'Orléans*, Sainte-Foy, Université Laval, Département d'aménagement, 1994.

BOWEN, Noel Hill. *An historical sketch of the Isle of Orleans : being a paper read before the Literary and Historical Society of Quebec, on Wednesday evening, the 4th of April, 1860*, Québec, Mercury newspaper office, 1860, 40 p.

CÉRANE. *Surveillance archéologique des projets souterrains 1992, secteurs Orléans, Lévis, Beauce et Thetford*, Hydro-Québec, 1993.

CHALIFOUX, Éric, et Isabelle JOST. *Reconnaissance archéologique sur l'île d'Orléans, été 1993*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1993.

CHASSÉ, Béatrice, et autres. « Arrondissement historique de l'île d'Orléans », dans COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, [tome I], Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 261-265.

CLERMONT, Norman, et autres. *Rapport d'activités archéologiques, grotte d'Argentenay (île d'Orléans) et cap Tourmente (Saint-Joachim)*, Montréal, Université de Montréal, Département d'anthropologie, 1983.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Bâtir 2031, structurer, attirer, durer. Le plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, Québec, Communauté métropolitaine de Québec, 2013, 188 p.

CONSORTIUM MARC BOUCHARD-DENIS ST-LOUIS ARCHITECTES. *Manoir Mauvide-Genest, Île d'Orléans, rapport de conservation*, Québec, 1996, p. 100-107.

CÔTÉ, Benoît. *Collecte d'artefact, CfEs-11*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1967.

CÔTÉ, Jacques. *St-François, Île d'Orléans*, Sainte-Foy, Les Éditions Saint-Yves inc., 1979, 117 p.

DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS. «Paysages de l'Île d'Orléans», dans COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Atlas des unités de paysage de la Communauté métropolitaine de Québec*, [En ligne], 2008. [<http://www.cmquebec.qc.ca/centre-documentation/popup/pop-atlas.html>] (Page consultée le 20 mai 2008).

DEMERS, Madeleine. *Préservation du paysage de l'île d'Orléans*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1998.

DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE INC., *Vision de l'Île d'Orléans 2020*, Rapport final, mars 2009, 101 p.

DUFRESNE, Michel. *Île d'Orléans, sites exceptionnels et supérieurs (naturels ou culturels)*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976.

FAURE, Isabelle. *L'île d'Orléans, une île en péril ou l'analyse critique du système de gestion du patrimoine de l'île d'Orléans*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1996.

GIRARD, Caroline, et Allison BAIN. *Le manoir Mauvide-Genest. Fouilles archéologiques de l'an 2003*, CELAT/Parcs Canada/ministère de la Culture et des Communications/MRC de l'Île-d'Orléans/Caisse populaire de l'Île-d'Orléans, 2004.

GIROUARD, Laurent, et autres. *Île d'Orléans, reconnaissance archéologique*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1975.

GOURDEAU, Claire. «Saint-Pierre de l'Île-d'Orléans, de naissance et de Conquête», *La coste des beaux prés*, vol. 19, n° 1, septembre 2013, p. 3-6.

GOYETTE, Manon. *Intervention archéologique au manoir Mauvide-Genest (automne 2000)*, Parcs Canada, 2001.

GUILLLOT, Daniel B. «Le village de Sainte-Pétronille», *La coste des beaux prés*, vol. 18, n° 1, septembre 2012, p. 3-6.

GUILLLOT, Daniel B., et Robert MARTEL. *À la proue de l'île d'Orléans. Le village de Sainte-Pétronille*. Québec, Les Éditions GID, 2014, 188 p.

HOUDE, Sylvie. *L'île d'Orléans comme lieu symbolique*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1982, 127 p.

«Île d'Orléans: le goût de l'île», *Continuité*, n° 73, été 1997, p. 17-51.

L'ACOMBE, Marthe. *Inventaire des sites à l'île d'Orléans, archéologie historique*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978.

L'APOINTE, Camille. *Surveillance archéologique sur le site du manoir Mauvide-Genest, Saint-Jean, île d'Orléans*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1995.

L'ROCHE, Daniel. *Rapport final pour la reconnaissance des sites d'archéologie historique se trouvant sur l'île d'Orléans*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978.

L'ROCHE, Daniel. *Reconnaissance archéologique, Saint-Pierre, île d'Orléans, CfEs-5*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979.

L'ROCHELLE, Pierre, et Claude DUBÉ. *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*, Québec, Université Laval, École d'architecture, 1993.

L'RUÉ, François-Alexandre-Hubert. « Voyage autour de l'île d'Orléans », *Les Soirées canadiennes*, Québec, Brousseau, 1861, p. 113-173.

L'ÉGARÉ, Denyse, et Chantal PRUD'HOMME. *Patrimoine et paysages agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*, Commission des biens culturels du Québec, 2006.

L'ESSARD, Marie, et Ron WILLIAMS. « Constats sur les enjeux, la stratégie d'intervention et les instruments du projet d'entrée de villages et de petites villes », *Séminaire Routes et paysages villageois du Conseil du paysage québécois*, [En ligne], 2000. [<http://www.paysage.qc.ca/activ/routes/routesF.htm>] (Page consultée le 20 mai 2008).

L'ESSARD, Michel. *L'île d'Orléans : aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1998, 415 p.

L'ÉTOURNEAU, Raymond. *Sainte-Famille, l'aînée de l'île d'Orléans*, Québec, Corporation des Fêtes du tricentenaire de Sainte-Famille, 1984, 688 p.

L'ÉTOURNEAU, Raymond. « Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, un nom, une histoire », *La coste des beaux prés*, vol. 20, n° 1, septembre 2014, p. 2-3.

« L'île d'Orléans : un écrin à découvrir », *Cap-aux-Diamants*, vol. 5, n° 1, printemps 1989.

« L'île d'Orléans : une réflexion s'impose », *Patrimoine : bulletin de la Commission des biens culturels*, vol. 2, n° 2, été 1996.

L'île : prenez l'île sous votre aile : L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, Québec, Commission des biens culturels du Québec/ministère de la Culture et des Communications/MRC de l'Île-d'Orléans, 12 fiches, 2003.

Macro-inventaire des biens culturels du Québec : comté de Montmorency II, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Services des inventaires, 1980-1984, 3 vol.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. « Les indicateurs et le monitoring », Guide *La prise de décision en urbanisme*, [En ligne]. [http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_indi.asp] (Page consultée le 23 mai 2008).

MORENCY, Richard, et autres. *Île d'Orléans, arrondissement historique : sommaire de la première phase des études du milieu en vue de sa sauvegarde et de sa mise en valeur*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1977.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE-D'ORLÉANS. *Politique culturelle de l'Île d'Orléans*, Île d'Orléans, 2005.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE-D'ORLÉANS. *Normes d'intégration architecturale dans les réglementations d'urbanisme*, Document préliminaire, janvier 2005.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE-D'ORLÉANS. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Sainte-Famille, juin 2001.

PATRI-ARCH. *Étude exploratoire des différentes typologies d'insertion de garages aux propriétés de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*, Québec, Commission des biens culturels, 2011.

PATRI-ARCH. *Inventaire des bâtiments agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, Rapport de synthèse*, Centre de développement de l'Île d'Orléans, MRC de l'Île-d'Orléans et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, juin 2010.

PINTAL, Jean-Yves. *Inventaire archéologique, pont de Québec, manoir Mauvide-Genest et rivière Linière*, Québec, ministère des Transports du Québec, 1992.

PLOURDE, Guy. *Sondages archéologiques à Sainte-Pétronille, île d'Orléans, site CfEs-8, mont des Roses*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979.

PLOURDE, Michel. *Évaluation du site préhistorique CfEs-16, Sainte-Pétronille, île d'Orléans*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1988.

ROMPRÉ, Jean. « Sainte-Famille : le domaine seigneurial d'hier à aujourd'hui », *La coste des beaux prés*, vol. 17, n° 1, septembre 2011, p. 3-9.

ROUSSIN, Jacques. « Le petit hameau des pilotes », *La coste des beaux prés*, vol. 20, n° 1, septembre 2014, p. 5-8.

ROY, Guy-André, et Andrée RUEL. *Le patrimoine religieux de l'île d'Orléans*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982.

ROY, Pierre-Georges. *L'Île d'Orléans*, Québec, Librairie Garneau/Éditeur officiel du Québec, 1976 (1928), 571 p.

RURALYS. *Étude de potentiel archéologique. Île d'Orléans*, MRC de L'Île-d'Orléans, 2011, 2 vol.

RURALYS. *Parcours d'interprétation des paysages de l'Île d'Orléans. Rapport final*, Québec, Centre local de développement de L'Île-d'Orléans, 2006.

SÉGUIN, Maurice K. *Essais archéogéophysiques sur des sites historiques à l'île d'Orléans, résistivité électrique*, Sainte-Foy, Université Laval, Département de géologie et programme de génie physique, 1979.

SIMARD, Odile. «Portrait de la problématique québécoise», Séminaire *Routes et paysages villageois du Conseil du paysage québécois*, [En ligne], 2000. [<http://www.paysage.qc.ca/activ/routes/routesF.htm>] (Page consultée le 20 mai 2008).

ST-HILAIRE, Marc, et autres. *Les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 308 p.

TREMBLAY, Katherine. *Surveillance archéologique lors des travaux de nettoyage à l'église incendiée de Saint-François, île d'Orléans*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1988.

VACHON, Christian. «Des instruments de sauvegarde du patrimoine : les recueils de Pierre-Georges Roy», *Cap-aux-Diamants*, vol. 3, n° 2, été 1987, p. 45-47.

VALLIÈRES, Marc. *Côte-de-Beaupré et île d'Orléans*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 196 p.

